

UN LIBRARY
7 JAN 1959
UN/SA COLLECTION

NATIONS



UNIES

SECRETARIAT
COPY

**Rapport annuel du Directeur
de l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

**pour la période du 1er juillet 1957
au 30 juin 1958**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TREIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 14 (A/3931)

NEW-YORK, 1958

NATIONS UNIES

**RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

**pour la période du 1er juillet 1957
au 30 juin 1958**



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TREIZIEME SESSION,

SUPPLEMENT No 14 (A/3931)

New-York, 1958

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Introduction	1
I. — Programmes des secours	2
II. — Programmes d'indépendance économique	5
III. — Mesures d'urgence prises par l'Office en 1958	7
IV. — Relations avec les gouvernements des pays d'accueil	7
V. — Finances	8
VI. — Résumé et conclusions	10

ANNEXES

A. — Statistiques relatives aux réfugiés	12
B. — Services de santé	13
C. — Services sociaux	21
D. — Programme d'indépendance économique	24
E. — Enseignement et formation professionnelle	26
F. — Opérations financières	31
G. — Budget pour l'exercice financier 1959	35
H. — Aspects juridiques des activités de l'Office	43
I. — Coopération avec les autres organismes des Nations Unies	46
J. — Achat, contrôle et distribution des approvisionnements	47
Carte indiquant les activités de l'Office	<i>hors-texte en fin de volume</i>

*

* *

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pendant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1958 est présenté à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949, et du paragraphe 8 de la résolution 1191 (XII) du 12 décembre 1957¹.

2. Le 15 juin 1958, peu avant la fin de la période à l'étude, M. Henry R. Labouisse a démissionné de son poste de Directeur de l'Office, qu'il occupait depuis quatre ans. Tant les réfugiés que les membres du personnel, qui éprouvaient pour lui la plus grande admiration, l'ont vu partir avec un profond regret.

3. Vers la fin de la période à l'étude, le Proche-Orient a été de nouveau le siège de bouleversements politiques et les services de l'Office s'en sont trouvés sérieusement affectés une fois de plus. Trois mois plus tard, à l'heure où nous rédigeons, la crise n'a pas encore pris fin, malgré les mesures visant à lui donner une solution. Bien que l'Office ne soit pas partie aux conflits politiques qui surgissent dans le Proche-Orient, il subit forcément, dans l'accomplissement de sa tâche au service des réfugiés, la répercussion des événements. Ainsi, cette année, pour faire face à la fréquente interruption des communications, il a dû recourir, parfois non sans danger, à de

coûteux expédients. Il est parvenu cependant à assurer à temps le transport et la distribution des rations alimentaires et autres denrées et à maintenir ses services essentiels. Un échec sur ce plan aurait pu aggraver encore la redoutable agitation qui sévit actuellement dans la région.

4. Dans son rapport de l'année dernière, le Directeur signalait une fois de plus, à propos de l'attitude des réfugiés, que ceux-ci étaient convaincus d'être les victimes d'une grave injustice, et qu'ils désiraient toujours aussi ardemment regagner leur patrie; leur mentalité n'a pas changé depuis lors. Leur hostilité collective demeure dans l'ensemble aussi affirmée qu'auparavant à l'égard des grands projets de développement économique qui, à leurs yeux, impliquent leur réinstallation définitive hors de leurs anciens foyers ainsi que leur renonciation à tout espoir de rapatriement. De son côté, le Gouvernement israélien n'a pris aucune mesure effective en vue de la mise en vigueur de la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948 sur le rapatriement et la compensation². Faute de solution du problème sur le plan politique, l'Office demeurera empêché dans ses efforts en vue de réaliser une des tâches qui lui sont assignées par l'Assemblée, à savoir "la réintégration des réfugiés dans la vie économique du Proche-Orient, soit par le rapatriement, soit par la réinstallation".

5. La situation n'est pas aussi sombre pourtant qu'on pourrait le croire à première vue. Les réfugiés semblent mieux comprendre "les avantages de l'indépendance économique et de la réintégration au sens le plus large du relèvement de leur niveau de vie et d'un avenir meilleur", ainsi que le faisait observer le Directeur l'an dernier³, et cette tendance s'est encore accentuée cette année. Nombre de réfugiés, qui avaient exprimé le désir de bénéficier du programme de subventions individuelles, déçus par son interruption, ont prié l'Office de la remettre en train; les baraques sont volontiers acceptées en lieu et place des tentes et les demandes d'admission aux écoles professionnelles de l'UNRWA dépassent le nombre des places disponibles: autant de symptômes encourageants. A l'heure actuelle et en l'absence d'une solution positive d'ordre plus général, c'est ce mouvement d'opinion parmi les réfugiés qui constitue leur meilleure chance d'avenir; il ne faudrait pas laisser mourir cet espoir, faute d'avoir pu réunir les fonds nécessaires.

6. Durant les premiers mois de 1957, l'Office a traversé une crise financière des plus alarmantes. La pénurie de fonds l'avait déjà contraint à mettre fin à la plupart de ses activités sur le plan de l'indépendance économique, et il risquait fort de ne pas obtenir les sommes requises pour ses services essentiels de secours

¹ On trouvera un historique de l'Office et un exposé détaillé de sa mission et de ses travaux jusqu'au 1er juillet 1957 dans les rapports annuels et autres documents de l'ONU énumérés ci-après :

A. Rapport définitif de la Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) [A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties].

B. Rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine : *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Commission politique spéciale, Annexes*, vol. II, p. 14 (A/1060).

C. Rapports du Directeur de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :

a) *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19* (A/1451/Rev.1);

b) *Ibid.*, sixième session, *Suppléments Nos 16 et 16A* (A/1905 et Add.1);

c) *Ibid.*, septième session, *Suppléments Nos 13 et 13A* (A/2171 et Add.1);

d) *Ibid.*, huitième session, *Suppléments Nos 12 et 12A* (A/2470 et Add.1);

e) *Ibid.*, neuvième session, *Suppléments Nos 17 et 17A* (A/2717 et Add.1);

f) *Ibid.*, dixième session, *Suppléments Nos 15, 15A et 15B* (A/2978 et Add.1);

g) *Ibid.*, onzième session, *Suppléments Nos 14 et 14A* (A/3212 et Add.1);

h) *Ibid.*, douzième session, *Supplément No 14* (A/3686 et A/3735).

D. Résolutions de l'Assemblée générale :

194 (III) du 11 décembre 1948;

212 (III) du 19 novembre 1948;

302 (IV) du 8 décembre 1949;

393 (V) du 2 décembre 1950;

513 (VI) du 26 janvier 1952;

614 (VII) du 6 novembre 1952;

720 (VIII) du 27 novembre 1953;

818 (IX) du 4 décembre 1954;

916 (X) du 3 décembre 1955;

1018 (XI) du 27 février 1957;

1191 (XII) du 12 décembre 1957.

² "L'Assemblée générale . . . 11. Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables."

³ A/3686, par. 39.

et d'enseignement. C'est avec un sentiment de profond soulagement que je suis en mesure d'annoncer aujourd'hui que l'Office a reçu ou va recevoir des contributions en suffisance pour assurer jusqu'à la fin de 1958 les services prévus au budget présenté l'année dernière à l'Assemblée générale. Grâce aux économies réalisées par suite d'une baisse des prix des produits de base, l'Office pourra réinstaurer dans certains domaines les normes en vigueur avant la crise financière. Enfin, on peut se féliciter tout spécialement du fait que ses ressources — pourvu que les contributions attendues soient du même ordre de grandeur que par le passé — permettront à l'Office d'entreprendre certaines activités d'indépendance économique judicieusement choisies parmi celles qui avaient été interrompues et qui ne figuraient donc qu'en seconde position dans son budget de réintégration pour 1958. Cette évolution de la situation est des plus encourageantes, tant pour les réfugiés dont un grand nombre pourront ainsi se préparer à subvenir à leurs propres besoins, que pour les gouvernements des pays d'accueil qui donnent tout leur appui aux programmes d'enseignement et de formation professionnelle et voudraient les voir élargis, et que pour l'Office enfin, heureux de constater les progrès accomplis dans le domaine des tâches les plus constructives parmi celles qui lui incombent aux termes de son mandat. Il faut donc énergiquement insister une fois de plus pour obtenir des contributions suffisantes afin que le terrain gagné ne soit pas reperdu.

7. Rappelons à ce propos que, s'il n'est pas renouvelé, le mandat de l'Office — déjà plusieurs fois prorogé — doit venir à expiration le 30 juin 1960. On ne saurait

mettre en doute le caractère indispensable des services fournis par l'Office. Des années devront s'écouler — même dans les circonstances politiques les plus favorables — avant que les réfugiés puissent subvenir à leurs besoins, quel que soit l'ordre de grandeur des investissements au titre du développement économique du Proche-Orient. La question est bien plutôt de savoir comment ces services seront dispensés.

8. L'UNRWA, qui a démontré son efficacité et possède maintenant une vaste expérience, est un moyen; il en est d'autres. Mais, quel que soit celui qui sera choisi, il faudra prendre une décision et donner des directives à l'Office, au plus tard durant la session de 1959 de l'Assemblée générale. On ne peut en quelques jours liquider une organisation dont les fonctions et les responsabilités sont aussi étendues que celles de l'UNRWA. Il faudra donner, suffisamment à l'avance, un préavis de licenciement à environ 10.000 fonctionnaires et employés, transférer ou liquider d'une façon ou d'une autre des milliers d'éléments d'actif, et dénoncer des centaines de contrats. Tout cela prendra du temps, comme du reste l'élaboration de nouvelles dispositions. La passation des pouvoirs devrait se faire sans interruption dans les services et la distribution des secours.

9. On ne peut prendre une décision de cette envergure sans en avoir préalablement étudié toutes les conséquences, et l'Office estime que l'Assemblée devrait dès cette année prendre des mesures pour organiser cette étude afin qu'un rapport et des recommandations lui soient présentés en 1959.

I. — PROGRAMME DES SECOURS

10. Au 1er juillet 1957, début de la période à l'étude, les difficultés financières de l'Office avaient déjà sérieusement affecté certaines de ses activités dans le domaine des secours. Les travaux de construction de logements étaient presque tous interrompus, à l'exception du remplacement des tentes par des baraques, et il avait fallu renoncer à la distribution de vêtements neufs aux enfants. L'Office s'efforçait, sans toujours y parvenir, de réduire les dépenses sans porter préjudice au bon fonctionnement des services courants. En bref, on ne pouvait réduire davantage le budget des secours, déjà ramené au strict minimum, à moins de supprimer une ou plusieurs catégories de services. Heureusement, l'Office a obtenu en temps voulu les fonds nécessaires pour lui permettre de poursuivre sa tâche sans opérer de nouvelles réductions dans ses services, et, en août 1958, il lui a été possible d'envisager le rétablissement du niveau antérieur de certains services, à condition toutefois que lui soient effectivement versées au cours du second semestre les contributions sur lesquelles il semblait pouvoir compter. Il n'en reste pas moins que dans leur ensemble les secours restent bien en deçà des besoins et qu'il est encore impossible d'étendre cette modeste assistance à tous les réfugiés palestiniens "de bonne foi" qui devraient en bénéficier. L'Office n'est pas en mesure non plus de venir en aide aux habitants des villages situés près des lignes de démarcation ni à d'autres catégories de personnes ayant droit aux secours, ainsi les Bédouins qui ont été expulsés de leurs terrains de pacage traditionnels. Un rapport spécial avait été présenté à l'Assemblée générale en 1954 au sujet de ces différents groupes de requérants⁴.

⁴ A/2978, Add.1.

IMMATRICULATION ET EFFECTIFS

11. On trouvera à l'annexe A du présent rapport les statistiques relatives à la population réfugiée. Au 30 juin 1957, 933.556 personnes bénéficiaient sous une forme ou sous une autre de l'assistance de l'Office. Au 30 juin 1958, leur nombre avait passé à 963.958. Il s'agit, non seulement des réfugiés qui reçoivent des rations et tous les autres secours, mais encore d'enfants, dont certains ne bénéficient que des services autres que les rations. L'augmentation de leur effectif est dû, comme chaque année, à l'accroissement naturel de la population ainsi qu'à l'immatriculation d'enfants nés durant les années précédentes. En outre, 89.390 personnes sont inscrites sur les listes de l'Office, mais sont maintenant en mesure de subvenir totalement ou partiellement à leurs propres besoins; l'Office ne leur distribue donc pas de rations et, dans certains cas, ne leur dispense même aucune autre assistance.

12. Au cours de la période à l'étude, les méthodes appliquées par l'Office en vue d'établir le droit des réfugiés à ses services n'ont guère pu être améliorées. Ce problème n'a jamais été résolu de façon vraiment satisfaisante dans l'un quelconque des pays d'accueil. Il en résulte des injustices chaque année plus nombreuses dans la répartition des secours, bien que le nombre des rations distribuées soit sans doute approximativement égal à celui des réfugiés qui y ont droit.

13. C'est au Liban que le problème était le moins sérieux. Le barème progressif des revenus⁵ en fonction duquel sont déterminés les droits des bénéficiaires aux

⁵ A/3212, par. 15 à 18.

divers services semblait jouer à l'avantage tant des réfugiés que de l'Office. Ceux qui ne parvenaient pas à subvenir entièrement à leurs besoins continuaient à recevoir les secours dont ils auraient pu difficilement se passer. Dans la province syrienne de la République arabe unie, le barème n'a été appliqué qu'aux réfugiés récemment recrutés par l'Office, et il n'a été encore introduit ni à Gaza ni en Jordanie. Dans la province syrienne comme à Gaza, l'Office n'est pas en mesure de se passer du concours des pouvoirs publics pour mener son enquête sur les droits des réfugiés à être assistés. Or, bien que ce concours ne lui fasse pas défaut, trop souvent des groupes d'enfants de plus d'un an demeurent pendant des mois privés de rations en attendant que les autorités gouvernementales aient pu obtenir la remise à l'Office d'un nombre correspondant de cartes de rations détenues par des personnes sans nul doute fort nombreuses qui n'y ont pas droit.

14. C'est en Jordanie cependant que le problème est le plus inquiétant; on en trouvera l'exposé détaillé dans des rapports précédents⁶. Il appartient au gouvernement et aux réfugiés eux-mêmes d'apporter remède à cette situation. Or, vers la fin de la période à l'étude, les résidents d'un ou deux des camps ont fait savoir qu'ils étaient disposés à appliquer certaines mesures proposées trois ans plus tôt par le gouvernement et par l'Office conjointement et visant à dresser des listes de rationnaires plus exactes; toutefois, l'exécution de ce projet a été différée par suite de l'aggravation de la situation politique.

ALIMENTATION

15. La ration alimentaire de base des réfugiés n'a été modifiée ni quantitativement ni qualitativement, non plus d'ailleurs que la valeur énergétique des repas distribués au titre de l'alimentation d'appoint. Le nombre des bénéficiaires est demeuré sensiblement le même. On trouvera ci-dessous la liste détaillée des secours alimentaires assurés par l'UNRWA.

a) Ration de base

La ration mensuelle du réfugié se compose de :

- 10.000 grammes de farine;
- 600 grammes de légumes secs;
- 600 grammes de sucre;
- 500 grammes de riz ou bourghol;
- 375 grammes d'huile et matières grasses.

Huit cent quarante-deux mille cinq cents réfugiés par mois en moyenne bénéficient de cette ration équivalant à environ 1.500 calories par jour et par personne. En hiver, il s'y ajoute 300 grammes de légumes secs et 500 grammes de dattes, ce qui porte la valeur énergétique de la ration à 1.600 calories par jour et par personne.

b) Alimentation d'appoint

i) *Lait entier et écrémé* : les enfants de moins d'un an reçoivent une ration de lait entier de 194 calories par jour; du lait écrémé à raison de 125 calories par jour est distribué aux enfants de 1 à 15 ans, aux femmes enceintes et aux nourrices ainsi qu'aux titulaires d'un certificat médical, soit au total à 218.000 personnes en moyenne par jour.

ii) *Des capsules de vitamines A et D* sont distribuées tous les deux jours aux enfants des écoles primaires de

⁶ Rapport annuel et rapport spécial à la dixième session (A/2978, par. 9 et A/2978/Add.1, sect. VI); rapport annuel à la onzième session (A/3212, par. 14); rapport annuel à la douzième session (A/3686, par. 12).

l'Office durant les huit mois de l'année scolaire, ainsi que tous les jours aux enfants de moins de 6 ans et, durant l'été, à tous les écoliers qui se présentent aux centres d'alimentation d'appoint. Plus d'un million de capsules en moyenne sont ainsi distribuées chaque mois.

iii) *Un repas chaud*, correspondant à quelque 6 à 700 calories, est délivré six jours par semaine à midi aux enfants ainsi qu'aux réfugiés titulaires d'un certificat médical à cet effet, soit 45.000 personnes par jour en moyenne.

iv) *Une ration mensuelle de produits secs* correspondant à 500 calories par jour est délivrée aux femmes enceintes dès le début du cinquième mois de la grossesse, et aux nourrices jusqu'à la fin du douzième mois qui suit l'accouchement. Le nombre de femmes bénéficiant de ces distributions est de quelque 26.000.

v) Une double ration de base est distribuée chaque mois à environ 1.400 tuberculeux non hospitalisés.

16. On peut donc constater qu'en dehors de ses distributions de rations de base, l'Office s'efforce de répondre aux besoins spéciaux des catégories de réfugiés particulièrement vulnérables.

ABRIS

17. L'Office compte toujours dans les quatre pays d'accueil 57 camps. Le nombre des résidents a augmenté d'environ 23.000 personnes, tant en raison de l'accroissement naturel de la population que de l'admission d'un certain nombre de réfugiés choisis parmi les plus nécessiteux à Gaza et en Jordanie. Le pourcentage de la population des camps par rapport à l'ensemble des réfugiés immatriculés n'a augmenté cependant que de un pour cent depuis l'année dernière; il atteint maintenant 39,4 pour 100, contre 32,4 pour 100 il y a cinq ans.

18. Durant ces dernières années, l'Office a poursuivi l'amélioration des conditions de logement des réfugiés; en remplaçant notamment les tentes par des baraques, il a pu non seulement offrir aux familles une meilleure protection contre les intempéries, mais réaliser par surcroît une économie à long terme. Le mode d'amélioration des logements varie selon les pays, voire même les régions, pour toutes sortes de raisons, souvent d'ordre traditionnel. Dans la province syrienne, les réfugiés eux-mêmes se chargent de la plupart des travaux, l'Office leur fournissant une subvention en espèces pour l'achat de matériaux de toiture, et le gouvernement y ajoutant une contribution équivalente. Au Liban, où l'Office assume également les frais de toiture, il a construit de nouveaux camps, mais antérieurement à la période à l'étude. En Jordanie et à Gaza, c'est encore l'Office qui, dans une très large mesure, s'est chargé d'exécuter les travaux de construction par l'intermédiaire d'entrepreneurs de la région; mais un élément nouveau est à signaler, à savoir l'apport de la main-d'œuvre spontanée des réfugiés eux-mêmes, ce qui a permis d'augmenter, sans frais supplémentaires, le nombre des logements. Cependant, dans ce domaine, les besoins continuent à dépasser largement les fonds dont on dispose.

19. En résumé, les efforts accomplis jusqu'à présent pour remplacer les tentes ont abouti aux résultats suivants : à Gaza, depuis plusieurs années déjà, les tentes sont toutes remplacées par des logements en dur; elles ont été pratiquement supprimées dans la province syrienne; leur nombre a diminué d'environ 500 au Liban, et a été ramené à quelque 4.400 en Jordanie. Sous réserve de disposer des fonds nécessaires, sans doute

pourra-t-on les supprimer presque entièrement durant le reste de l'année 1958 et l'exercice 1959.

20. Cependant, le remplacement des tentes par des baraques ne saurait résoudre tous les problèmes de logement; comme on le mentionnait déjà dans les rapports précédents⁷, il reste deux questions essentielles, communes à tous les pays d'accueil, mais dont la première est plus particulièrement urgente en Jordanie et la seconde à Gaza : les squatters et les modifications qui surviennent dans la situation familiale.

21. On entend par squatters les réfugiés dits de "bonne foi" qui ne sont pas inscrits sur les listes d'admission dans les camps et qui se sont installés au cours des années dans des logements de fortune, soit autour des camps, soit en agglomérations séparées. En toute justice, ils ont les mêmes besoins et les mêmes droits que les réfugiés logés par l'Office dans ses camps. Malheureusement, l'Office n'a jamais disposé de fonds en suffisance pour mener de front le remplacement des tentes ou toute autre amélioration des installations dans les camps, et la construction de logements pour les squatters. Cette année cependant, ce projet a reçu un commencement d'exécution : en Jordanie, grâce à des économies réalisées sur l'ensemble des dépenses, des crédits ont pu être affectés à l'agrandissement d'un camp créé récemment aux portes d'Amman, pour accueillir un groupe de squatters vivant jusqu'à présent, dans des conditions particulièrement insalubres, dans le Wadi Seir (Amman).

22. Le manque de logements se fait sentir encore de façon pressante lors des changements qui surviennent dans la situation familiale des réfugiés (mariages, divorces, naissances, etc.). La plupart du temps, ce sont les intéressés eux-mêmes qui font face à cette situation dans la mesure de leurs moyens, l'Office devant se borner à leur fournir, soit les matériaux de toiture, soit une somme correspondante qui leur permettra d'achever la construction de leur demeure. Des crédits, insuffisants d'ailleurs, ont été prévus à cet effet.

23. Cette année, l'Office a mené à bien, dans le cadre de son programme de logement, les activités suivantes : installation de quelque 7.000 familles dans de meilleures conditions soit grâce à la construction de baraques — remplaçant 3.500 tentes — soit à la fourniture de matériaux de toiture ou encore à des subventions en espèces. Au cours des 18 prochains mois, c'est-à-dire d'ici la fin de 1959, l'Office espère fournir des logements plus adéquats à près de 20.000 autres familles, sous réserve de disposer des fonds nécessaires; toutes les tentes qui sont encore dressées dans les camps de l'UNRWA seraient ainsi remplacées par environ 5.000 baraques, et l'on aurait répondu aux besoins les plus urgents résultant des changements de la situation familiale tout en donnant un commencement de solution au problème des squatters.

SANTÉ

24. On trouvera à l'annexe B un exposé des activités des services de santé de l'Office. Comme par le passé, les efforts ont porté tout particulièrement sur les mesures de prophylaxie et sur l'enseignement de l'hygiène, mais l'Office dispose de dispensaires fixes et mobiles pour le traitement des malades ainsi que de quelque 2.000 lits d'hôpital, la plupart dans des établissements publics ou privés qu'il subventionne à cet effet. D'une manière

⁷ A/3686, par. 20 et 21.

générale, l'état de santé des réfugiés demeure satisfaisant.

25. Il a été procédé à une étude approfondie de l'ensemble du programme de santé de l'Office en vue de rechercher le moyen d'améliorer, si possible sans augmentation des dépenses, le rendement des services. On a donc effectué, dans les hôpitaux de la Jordanie, une nouvelle répartition des lits dont dispose l'Office pour les soins aux réfugiés, afin d'uniformiser les services dans l'ensemble de la région et d'augmenter l'efficacité des soins. Les centres de distribution de lait et d'alimentation partie des services de santé, ont fait l'objet eux aussi d'une inspection particulièrement sévère, suivie de réajustements, de manière à faire bénéficier de ces services tous les réfugiés qui en ont besoin. On ne saurait envisager d'autres améliorations sans une augmentation correspondante des dépenses.

26. On continue à suivre de près le niveau d'alimentation parmi les réfugiés : une enquête récente, à laquelle a procédé à titre officieux un expert de l'Organisation mondiale de la santé, n'a pas révélé de changement défavorable au cours des deux dernières années, et l'on peut même noter une amélioration à certains égards. Il serait à souhaiter cependant que le programme d'alimentation d'appoint soit élargi en ce qui concerne les enfants en bas âge; les nouveaux bénéficiaires tout comme les plus anciens seraient désignés par des médecins pour raison de santé. Il faudrait donc augmenter le nombre des médecins de l'Office qui sont déjà surchargés de travail.

27. C'est la diarrhée d'été, dont on connaît encore bien mal l'étiologie, qui demeure une des causes les plus fréquentes de la morbidité et de la mortalité infantiles dans le Proche-Orient. Dans sa lutte contre cette maladie, l'Office insiste sur la diffusion parmi la population réfugiée des principes d'assainissement du milieu. En outre, l'an dernier, des régimes spécifiques postdiarrhéiques ont été adoptés dans les centres d'alimentation; deux centres de réadaptation et de rétablissement de la balance électrolytique ont été créés à titre expérimental.

28. Dans le domaine de la lutte contre la tuberculose, on s'efforce comme par le passé de recourir au traitement à domicile et l'usage des agents chimiothérapeutiques continue de donner de bons résultats. L'Office suit également de près l'incidence de la maladie parmi les réfugiés. A Gaza, par exemple, il a fait passer à 35.000 enfants de 6 à 15 ans des tests à la tuberculine; c'est la FUNU qui lui a prêté les installations et le personnel nécessaires. Dans la région de Naplouse, en Jordanie, on procède également à l'heure actuelle à des examens radiographiques en série des enfants des écoles.

29. Sur le plan de l'assainissement du milieu, l'Office a pu améliorer la santé publique dans les camps en fournissant des conduites d'eau et en installant des latrines à fosses septiques supplémentaires.

SERVICES SOCIAUX

30. Dans l'annexe C du présent rapport, on trouvera un exposé sur les services sociaux de l'Office chargés d'organiser des activités de groupes et de traiter les cas individuels et familiaux.

31. Les services sociaux de l'Office continuent à mettre tout en œuvre pour aider les résidents des camps à lutter contre les conséquences de leur oisiveté forcée;

les réfugiés, de leur côté, manifestent un intérêt croissant pour les occasions qui leur sont offertes de s'occuper utilement.

32. A ceux qui sont désireux de reprendre dans leurs camps les métiers qu'ils exerçaient en Palestine — coiffeurs pour hommes, ferblantiers, tailleurs, cordonniers, etc. — l'Office fournit les moyens d'acheter les outils ou l'équipement nécessaires. Nombre de réfugiés ont pu ainsi se remettre au travail.

33. D'autre part, l'Office encourage les réfugiés ayant des intérêts ou un métier communs à unir leurs efforts et à former de petites coopératives, leur offrant ses conseils et leur procurant parfois les moyens matériels nécessaires au lancement de l'entreprise. Dans certains cas, les membres des coopératives, faisant preuve d'une remarquable initiative, ont obtenu par eux-mêmes une aide financière de l'extérieur. Citons à ce propos une intéressante expérience, celle d'une coopérative agricole fondée récemment par 44 chefs de famille au camp de Karameh, près de Jéricho : les réfugiés cultivaient jusqu'alors séparément des terrains privés qu'ils avaient loués ; ayant amélioré la qualité du sol par leur travail, ils mirent leurs ressources en commun et réunirent une somme importante afin d'acheter les terrains en question. Les American Friends of the Middle East, impressionnés par leurs efforts et par le but qu'ils se proposaient, leur avancèrent 12.000 dollars et l'Arab Land Bank de Jordanie leur consentit un prêt du même montant, si bien qu'ils purent conclure l'opération. Les nouveaux propriétaires, qui se sont organisés en coopérative, achètent maintenant leurs semences en gros et écoulent ensemble leurs produits. Cet exemple a beaucoup frappé d'autres réfugiés de la localité, et de nouveaux groupes ont présenté des propositions du même ordre, qui sont actuellement à l'étude. On espère, le temps aidant, voir les intéressés accéder ainsi à l'indépendance économique.

34. Il ne faut pas confondre cette assistance sur le plan des services sociaux — petites subventions, avis techniques, etc. — avec le programme de subventions individuelles exposé au paragraphe 53 du présent rapport.

35. L'Office continue à s'efforcer, par l'intermédiaire de son service d'assistance individuelle et familiale, de trouver une solution aux problèmes posés par des cas particuliers ne relevant pas des autres services de secours. Il est puissamment aidé par les nombreuses organisations bénévoles qui travaillent dans la région. Citons en particulier le programme d'assistance aux personnes physiquement diminuées. Cette année, l'Office est parvenu à placer 74 enfants aveugles et sourds-muets dans des établissements des pays d'accueil où ils reçoivent un enseignement et une formation professionnelle qui leur permettront de jouer un rôle utile dans la société.

36. On trouvera à l'annexe C du présent rapport un bref exposé de l'aide apportée aux réfugiés de Palestine

par de nombreuses organisations bénévoles, dans la mesure où cette assistance s'inscrit dans le cadre du mandat de l'Office. On ne saurait trop insister une fois de plus sur leur précieux concours, et l'Office tient à leur exprimer ici sa profonde reconnaissance. Ces organisations sont d'un grand secours aux réfugiés auxquels elles offrent des dons en espèces et en nature, notamment des vêtements usagés.

HABILLEMENT

37. On se souviendra que des difficultés financières ont contraint l'Office à mettre un terme dès l'année dernière aux distributions de vêtements neufs aux réfugiés ; cette année, il n'a donc procédé à aucun achat à cet effet. Avec les tissus en stock, des vêtements ont été confectionnés et distribués à 234.000 enfants.

38. L'appel de l'Office en vue d'obtenir des dons de tissu n'a provoqué jusqu'ici qu'un seul résultat marquant : en effet, au moment où nous rédigeons le présent rapport (août 1958), l'Agence CARE s'est engagée à fournir du tissu en suffisance pour vêtir tous les enfants de 1 à 15 ans dans le district de Gaza, et un premier lot permettant d'habiller tous les moins de cinq ans est déjà parvenu à l'Office. Les vêtements seront coupés dans les centres de couture de l'UNRWA et confectionnés par les mères réfugiées. La Force d'urgence des Nations Unies et le Near East Christian Council Committee ont fait également des dons en espèces destinés à l'achat de tissu. On espère que d'autres réponses à l'appel de l'Office lui parviendront encore et que tous les enfants réfugiés nécessitant dans les quatre pays d'accueil pourront être vêtus de neuf. Entre temps, les vêtements et les chaussures usagés sont toujours aussi nécessaires ; l'Office continue à en assurer les frais de transport maritime.

CONCLUSIONS — NORMES DES SECOURS

39. Dans l'ensemble, l'Office a été en mesure d'assurer aux réfugiés les services de secours prévus à son budget. Ces services ne couvrent certes pas tous les besoins, ni quantitativement ni qualitativement. A la fin de la période à l'étude, les états financiers ont fait apparaître un excédent des recettes sur les dépenses. L'Office va donc commencer à pourvoir à certaines des nécessités les plus urgentes exposées plus haut, par exemple à la construction de quelques logements, et aussi à une modeste extension des distributions d'aliments d'appoint.

40. Soulignons cependant qu'il n'en résultera aucun relèvement des normes de secours essentiels, qui demeurent inadéquates. Pour remédier effectivement à cette situation, l'Office devrait être assuré à l'avance de disposer de crédits très supérieurs à ceux qui lui ont été consentis jusqu'à ce jour.

II. — PROGRAMMES D'INDEPENDANCE ECONOMIQUE

41. Au début de 1957, l'Office se trouvait dans une situation financière si critique qu'il a dû prendre une série de mesures dont les effets sur les programmes d'indépendance économique se sont révélés des plus regrettables. Il a fallu notamment, comme on le signalait l'an dernier⁸, mettre fin aux subventions individuelles en

Jordanie et en Syrie, fermer les écoles normales en Jordanie, différer la construction et l'aménagement de nouvelles écoles d'agriculture et de formation professionnelle ainsi que la réfection de l'école d'agriculture de Gaza, renoncer à tout nouveau projet ainsi qu'à la construction de salles de classe, et limiter enfin le nombre des écoliers admis à l'enseignement secondaire.

⁸ A/3686, par. 38.

42. A la suite de ces compressions budgétaires, les activités de l'Office sur le plan de la réintégration se sont trouvées réduites au programme d'enseignement (enseignement primaire et secondaire, et enseignement supérieur pour un très petit nombre d'élèves), au maintien de ses deux établissements de formation professionnelle et de son service de placement, et à l'achèvement de quelques modestes programmes d'indépendance économique.

43. Les contributions qui sont parvenues à l'Office durant l'année lui ont permis de maintenir ce qui restait du programme de réintégration ainsi réduit aux activités que l'on vient de mentionner. En août 1958, il est apparu que sa situation financière permettrait à l'Office, en accord avec la Commission consultative, de reprendre à une échelle très modeste certaines des activités qu'il avait fallu interrompre et qui ne figuraient donc qu'au deuxième rang dans le budget de la réintégration pour 1958. On ne peut que s'en féliciter attendu le changement d'attitude des réfugiés que l'on signalait au paragraphe 5 ci-dessus. En outre, il devrait être possible de regagner le terrain perdu depuis le début de 1957 dans le domaine de l'enseignement, où le contrôle des dépenses a été récemment si sévère que les normes ont baissé.

44. On a exposé à l'annexe E ce que l'Office a pu réaliser cette année sur le plan de l'enseignement et de la formation professionnelle, et à l'annexe D les mesures prises à l'égard des quelques programmes d'indépendance économique qui se trouvaient en cours d'exécution. Dans les paragraphes ci-dessous, on a repris les aspects les plus importants de ces activités.

ENSEIGNEMENT

45. L'enseignement dispensé par l'Office demeure un des principaux moyens dont il dispose pour préparer les réfugiés à l'indépendance économique où qu'ils soient appelés à vivre par la suite. Le but est d'assurer l'enseignement primaire à tous les enfants réfugiés, l'enseignement secondaire à un certain pourcentage d'entre eux — sensiblement égal à celui des effectifs secondaires par rapport aux effectifs primaires dans les pays d'accueil — et enfin l'enseignement supérieur à un petit nombre d'élèves parmi les plus doués ainsi qu'une formation professionnelle à autant de jeunes gens que le permettent les ressources financières de l'Office.

46. Cent soixante treize mille enfants environ ont bénéficié, durant l'année scolaire 1957-1958, du programme d'enseignement primaire et secondaire de l'Office : 118.000 dans les 381 écoles UNRWA-UNESCO, et les autres, soit environ 55.000, subventionnés par l'Office dans les écoles publiques et privées.

47. On se souviendra qu'au début de la période à l'étude il semblait fort possible que l'Office, attendu sa situation financière, parvienne à peine jusqu'à la fin de l'année scolaire 1957-1958 et ne puisse faire face à la suivante. C'est seulement au cours de l'été 1958 qu'il a été assuré de recevoir des contributions suffisantes pour couvrir les dépenses de l'année scolaire 1957-1958 et aborder l'année suivante. En 1958-1959, il lui faudra agrandir ses locaux et augmenter le nombre de ses instituteurs pour répondre à l'accroissement des effectifs scolaires. Il prend actuellement des dispositions pour construire 209 salles afin d'éviter le scindement en trois groupes d'élèves des classes quotidiennes particulièrement bondées et empêcher l'extension du système des classes alternées.

48. Le manque d'instituteurs qualifiés demeure un problème. Ayant été contraint de fermer ses deux écoles normales faute de fonds, l'Office a dû recourir cette année à des expédients tels que les cours d'été. Grâce à ces mesures et au fait qu'un plus grand nombre de jeunes gens, parmi lesquels l'Office peut recruter des candidats, parviennent maintenant au terme de leurs études secondaires, la qualité de l'enseignement n'a pas baissé. Cependant, on n'élèvera effectivement le niveau professionnel du corps enseignant qu'en rouvrant les écoles normales, décision hautement souhaitable d'ailleurs à tous les points de vue.

49. Les programmes de travaux manuels à Gaza et en Jordanie continuent à donner de bons résultats, et l'Office propose de les étendre au Liban et à la Syrie dès qu'il disposera des fonds nécessaires.

FORMATION PROFESSIONNELLE

50. Il a été impossible de construire les nouvelles écoles professionnelles (deux au Liban et une en Jordanie) dont les plans étaient déjà prêts. Les efforts ont donc porté sur l'amélioration des programmes et le réaménagement des deux écoles existantes : celles de Jordanie et de Gaza, ainsi que sur l'ouverture à Tripoli, Liban, d'un cours de soudure à l'arc, métier dans lequel les offres d'emploi sont nombreuses dans la région du golfe Persique. On trouvera à l'annexe E un exposé détaillé du programme et des résultats obtenus et l'on constatera que les effectifs des deux écoles a passé de 251 à 363 ; on pense qu'ils atteindront 430 en octobre 1958.

51. L'Office estime qu'il serait des plus souhaitable de mettre à exécution tous les plans de construction des établissements d'enseignement technique qu'il projetait d'ouvrir dans la région, et notamment, entre autres activités qu'il se propose de reprendre (cf. paragraphe 43 ci-dessus), de créer au moins une école normale et d'élargir son programme de formation professionnelle.

SERVICE DE PLACEMENT

52. Le service de placement a pour but d'aider les réfugiés suffisamment qualifiés à trouver du travail dans les pays arabes voisins. Des réfugiés, en plus grand nombre encore que durant les années précédentes, ont pu ainsi obtenir cette année des emplois permanents, et ce en dépit de la situation troublée qui prévaut depuis quelques mois.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS INDIVIDUELLES

53. Comme le signale le rapport de l'an dernier, le programme de subventions individuelles en Jordanie et en Syrie constitue une des méthodes les plus efficaces que l'Office ait mises au point pour aider les réfugiés à retrouver leur indépendance économique. Aux termes de ce programme, l'Office s'est engagé à accorder des subventions d'un montant modeste, ne dépassant pas 500 dollars par personne, aux réfugiés qui désirent s'établir dans des entreprises rentables. C'est en Syrie que l'Office a tout d'abord inauguré cette forme d'assistance, accordée de préférence à des tailleurs, des couturières, etc., qui cherchaient à s'installer à leur compte, puis l'a étendue à d'autres domaines, l'agriculture notamment. En Jordanie, le programme, lancé au début de 1955, prévoyait des subventions à des entreprises de différentes catégories (agricoles, commerciales et industrielles) ainsi qu'à l'achat de logements. Les frais du programme sont peu élevés : à la fin d'avril 1957, on avait pu rendre

ainsi économiquement indépendants plus de 7.200 réfugiés — 5.400 en Jordanie et 1.800 en Syrie — pour une dépense totale de 2.324.000 dollars. A cet égard, il est intéressant de rappeler les débuts du programme en Jordanie, décrits comme suit dans le rapport de l'an dernier⁹ :

“Celui-ci, lorsqu'il a fait l'objet pour la première fois en 1954 de discussions publiques, a provoqué une forte agitation sur le plan régional, sous prétexte que son succès porterait préjudice au droit des réfugiés au rapatriement; il a donc fallu différer de plusieurs mois sa mise en train. Durant la première phase d'exécution, le programme s'est également heurté à une opposition constante de la part des réfugiés et sa réussite a été fréquemment mise en doute. Or, cette année, cette opposition s'est beaucoup relâchée et, fait encore plus significatif, un nombre croissant de réfugiés ont demandé à bénéficier de subventions. Il est donc tout

⁹ A/3686, par. 49.

III. — MESURES D'URGENCE PRISES PAR L'OFFICE EN 1958

55. Par suite de la crise qui a éclaté au Liban le 10 mai 1958, et des troubles et conflits armés qui s'en sont suivis, l'Office s'est trouvé aux prises avec nombre de difficultés sérieuses dont la portée dépassait d'ailleurs les frontières du pays. Il n'en a pas moins réussi à continuer à dispenser ses services essentiels aux réfugiés.

56. Si le problème consistait dans l'immédiat à assurer les secours à plus de 100.000 réfugiés résidant au Liban, il s'agissait également de résoudre une question non moins complexe, celle de l'acheminement ininterrompu des approvisionnements destinés aux réfugiés en Syrie et en Jordanie, dont le ravitaillement était compromis par la crise libanaise. Une grève générale a été déclarée, fermant le port de Beyrouth, interdisant le transport des denrées à partir du port jusqu'aux magasins généraux de l'Office, sis dans une autre partie de la ville, et rendant des plus difficiles, dans l'ensemble, la poursuite de toutes les activités de l'UNRWA au Liban. De plus, au nord de Tripoli, toute une région se trouvait coupée du reste du pays, les transports par route de Beyrouth vers la Syrie et la Jordanie étaient interrompus et la frontière syro-jordanienne fermée à maintes reprises. Les changements quasi quotidiens de la situation, tant à l'intérieur qu'au dehors du territoire libanais, venaient encore compliquer le fonctionnement des services.

57. Parmi les mesures adoptées pour y faire face, citons l'organisation au Liban de transports routiers sous escorte militaire. Des denrées ont dû être expédiées par

particulièrement décevant pour l'Office, pour les réfugiés intéressés et pour le gouvernement que le manque de fonds ait entraîné la suppression du programme. Lorsque l'Office a dû commencer à refuser toute nouvelle demande on comptait environ 1.600 candidats sur les listes d'attente en Jordanie; or, chacun d'eux représente habituellement une famille, dont tous les membres bénéficieraient de cette aide financière et devraient économiquement indépendants.”

54. Bien que l'on n'ait pas pu reprendre ces activités hautement souhaitables au cours de la période à l'étude, on a prévu cette reprise au budget de 1959 (chapitre II), sous réserve d'obtenir les fonds nécessaires. L'Office va pouvoir lui donner un commencement d'exécution, grâce à une amélioration de la situation financière, qui n'est apparue qu'après la clôture de la période à l'étude. Il est vraiment à espérer que l'Office recevra des fonds en suffisance pour élargir ce programme, de manière à ne pas perdre le terrain gagné.

la voie maritime aux camps de Nahr-el-Bared, au nord de Tripoli, et déchargés sur les plages, non sans risques dans bien des cas. Une liaison quotidienne par canots à moteur permettait de transporter du camp jusqu'à un hôpital de Tripoli les malades dont l'état l'exigeait. Dans les régions où les conduites avaient été sabotées, les camps ont été ravitaillés en eau par camions-citernes. Parfois, seules les ambulances de l'Office pouvaient continuer à assurer régulièrement les communications avec les camps isolés. Comme les voies normales par le port de Beyrouth se trouvaient coupées, l'Office a dû détourner sur Lattaquié certains navires chargés du ravitaillement des réfugiés de Syrie et de Jordanie, voire même, pour ces derniers, sur Akaba ou sur Port-Saïd où était effectué le transbordement sur les courriers d'Akaba. Des bureaux ont été ouverts à cet effet à Akaba et Lattaquié, et des entrepôts obtenus dans ces ports en dépit de leur encombrement. L'Office a pris de nouvelles dispositions pour assurer le transport de ses denrées d'Akaba à Amman et à Jérusalem d'une part, de Lattaquié à Damas et à Amman d'autre part. En Syrie et en Jordanie, il a remédié par des achats sur le marché local au blocage à Beyrouth de certains de ses approvisionnements.

58. Ces mesures d'exception qui ont entraîné de grosses dépenses évaluées provisoirement à 100.000 dollars ont permis d'éviter tout retard dans la distribution des rations.

IV. — RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PAYS D'ACCUEIL

59. Dans les trois rapports annuels précédents, on exposait les difficultés rencontrées par l'Office dans ses relations avec les gouvernements des pays d'accueil¹⁰. Les raisons n'en ont pas changé et on peut à nouveau le résumer de la façon suivante: le problème des réfugiés constitue pour les gouvernements arabes une brûlante question politique tant sur le plan intérieur que sur celui des relations extérieures, et le caractère et l'ampleur des activités de l'Office leur confèrent une importance excep-

¹⁰ A/2978, par. 59 et annexe G; A/3212, par. 74 à 84 et annexe G; A/3686, par. 70 à 76 et annexe H.

tionnelle dans les pays d'accueil. Une fois de plus, rappelons que les gouvernements de ces pays assurent à l'UNRWA et aux réfugiés une aide importante, la plupart de ces prestations étant fournies directement à ces derniers, d'autres par l'intermédiaire de l'Office. C'est là pour certains de ces pays une lourde charge financière dont il convient de tenir compte lorsqu'on étudie la question de leurs relations avec l'Office.

60. L'Assemblée générale, dans sa résolution 1018 (XI) du 28 février 1957, constatait

“que les gouvernements des pays d'accueil ont exprimé le vœu que l'Office continue à s'acquitter de son mandat dans les pays ou territoires relevant de leur autorité et ont exprimé le désir de coopérer pleinement avec l'Office et de lui prêter toute l'assistance voulue dans l'accomplissement de sa tâche, conformément aux dispositions des Articles 104 et 105 de la Charte des Nations Unies, aux clauses de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, aux dispositions du paragraphe 17 de la résolution 302 (IV) et aux termes des accords conclus avec les gouvernements des pays d'accueil;”

et priaient

“les gouvernements des pays d'accueil de coopérer pleinement avec l'Office et son personnel et de prêter à l'Office toute l'assistance voulue dans l'accomplissement de sa tâche.”

61. Durant la période à l'étude, cette coopération et cette assistance, si l'Office n'en a pas toujours bénéficié au même degré dans tous les pays et à toutes les époques, lui ont permis néanmoins de poursuivre l'exécution de ses programmes dans leurs grandes lignes, et l'on peut même dire que c'est pour beaucoup grâce à l'effort spécial des pouvoirs publics en vue de lui faciliter sa tâche que l'Office a pu assurer la continuité de ses services durant la récente crise politique.

62. C'est à regret cependant que l'on se voit obligé de signaler certaines difficultés qui n'auraient jamais dû

se présenter dans le cas d'un organisme des Nations Unies travaillant depuis des années en étroite liaison avec les gouvernements des pays d'accueil. Elles ont pris la forme d'une ingérence que rien ne justifiait dans certaines activités de l'Office, notamment dans les questions de personnel, de taxes, d'importation et d'exportation de marchandises. Elles semblent provenir surtout du fait que le statut de l'Office, en tant qu'organisme subsidiaire des Nations Unies, n'est pas toujours bien compris aux différents échelons de la hiérarchie administrative. On trouvera une analyse détaillée de certains de ces problèmes à l'annexe H du présent rapport. Aucun d'entre eux pris séparément n'est particulièrement grave dans l'immédiat, mais du fait de leur existence même, ils semblent remettre en question les principes fondamentaux qui régissent les activités de l'Organisation des Nations Unies, et ils ont parfois sérieusement entravé la bonne marche des services de l'Office.

63. En conclusion, les relations de l'UNRWA avec les gouvernements des pays d'accueil durant la période à l'étude ne se sont pas modifiées dans leur ensemble et elles ont été généralement satisfaisantes. Vers la fin de l'année, certaines difficultés ont malheureusement surgi de nouveau à Gaza, en raison semble-t-il d'une méconnaissance par le gouvernement du statut juridique de l'Office. Les autorités ont en effet contesté son immunité de juridiction et refusé à plusieurs de ses fonctionnaires internationaux l'autorisation de pénétrer sur le territoire ou d'y revenir. Des négociations se poursuivent dans l'espoir de résoudre toutes ces questions.

V. — FINANCES

64. On trouvera à l'annexe F une analyse détaillée des opérations financières de l'Office, et à l'annexe G son budget pour l'année civile 1959.

65. Dès le début de 1957, et jusqu'à la fin de l'année, l'Office s'est trouvé aux prises avec les difficultés financières les plus graves, et cela pour deux raisons majeures : augmentation des dépenses en général, et plus particulièrement des frais du programme d'enseignement et autres activités visant à rendre les réfugiés économiquement indépendants; et épuisement des réserves constituées durant les premières années d'existence de l'Office et qui, en décembre 1957, étaient tombées à 8.500.000 dollars, somme à peine suffisante au financement de trois mois d'activité. Il était donc indispensable, soit de reconstituer les réserves, soit d'élever à un moment quelconque le niveau des contributions qui, depuis plusieurs années ne permettaient plus de couvrir les dépenses du programme de secours, de manière à pouvoir faire face également à celles du programme de réintégration.

66. Au début de 1957, il est apparu qu'en dépit de tous les appels et de tous les avertissements, le montant des contributions ne permettrait sans doute pas de continuer à financer intégralement les activités en cours, et l'Office a dû procéder à des compressions budgétaires. C'est surtout le programme d'indépendance économique qui en a été affecté, mais aussi dans une certaine mesure le programme des secours. Les activités de l'Office ont été réduites au strict minimum; on a estimé alors à 33.000.000 de dollars par an les fonds nécessaires à leur financement et à 8.000.000 de dollars les contributions supplémentaires qu'il faudrait obtenir pour pouvoir re-

prendre les programmes auxquels il avait fallu renoncer. Pourtant, lorsque le Directeur, pour la troisième fois en trois mois, a pris la parole le 6 décembre 1957 devant les membres de l'Assemblée générale¹¹, les contributions annoncées pour 1958 ne s'élevaient encore qu'à 25.000.000 de dollars.

67. Dans les trois premiers paragraphes du dispositif de sa résolution 1191 (XII) du 17 décembre 1957, l'Assemblée générale :

“1. *Attire l'attention* des gouvernements sur la situation financière critique de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et les invite instamment à examiner la mesure dans laquelle ils peuvent verser des contributions ou augmenter leurs contributions antérieures, afin que l'Office puisse exécuter ses programmes de secours et de réintégration conformément au budget prévu et éviter de procéder à des réductions de services;

“2. *Prie* le Secrétaire général, en raison de la situation financière critique de l'Office, de faire de toute urgence des efforts particuliers pour assurer à l'Office l'aide financière additionnelle nécessaire pour couvrir ses budgets et constituer un fonds de roulement suffisant;

“3. *Charge* l'Office de poursuivre l'exécution de ses programmes de secours et de réintégration des réfugiés, compte tenu de la suite donnée aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.”

¹¹ A/3693; A/SPC.30/Rev.1; A/SPC.23.

68. Au cours des quelques mois suivants, plusieurs gouvernements ont répondu à cet appel¹². En avril 1958, les engagements déjà contractés ou sur lesquels on pouvait compter ont paru suffisants pour assurer jusqu'à la fin de l'année le financement des services existants. Le problème consistait dès lors à obtenir à temps le versement de ces contributions afin que l'Office puisse recevoir intégralement celle des Etats-Unis qui, on s'en souviendra, ne doit pas dépasser 70 pour 100 de l'ensemble des contributions. Or, c'est dans le cadre de leur exercice financier, qui va de juillet à juin, que les Etats-Unis contractent et honorent leurs engagements, et les contributions qui en constituent la contrepartie doivent donc parvenir à l'Office chaque année le 30 juin au plus tard. En fait, c'est tout à la fin de juin 1958 que, les sommes voulues ayant été reçues par l'Office, les Etats-Unis ont pu verser en totalité la contribution annoncée, à 4.000 dollars près.

69. Au début de juillet, le montant des engagements non encore honorés pour l'année 1958 n'était que d'environ 1.900.000 dollars. En supposant cependant que les contribuables réguliers, qui n'ont pas encore pris d'engagement pour 1958 ou ne peuvent le faire avant le deuxième semestre de l'année en raison des dates de leur exercice financier, continueront à assurer à l'Office la même aide financière que par le passé, on peut estimer à 34.500.000 dollars le total des recettes pour 1958: 33.000.000 de dollars annoncées et versées pour l'exercice en cours et environ 1.500.000 dollars versés au titre d'engagements antérieurs, rentrée exceptionnelle sur laquelle il ne faut pas compter pour 1959.

70. Entre-temps, les dépenses au titre des programmes réduits prévus au budget que l'Office a présenté l'an dernier à l'Assemblée générale auront atteint cette année quelque 31.000.000 de dollars, soit un montant légèrement inférieur aux prévisions; cet écart a pour cause principale une chute inattendue au début de 1958 du prix des produits de base.

71. Ainsi, dans certaines hypothèses favorables, l'Office pourrait avoir reçu à la fin de l'exercice 1958 quelque 3.500.000 dollars de plus qu'il ne lui faut pour couvrir les dépenses des services strictement indispensables. En accord avec la Commission consultative, il a été décidé d'affecter sur cet excédent 2.000.000 de dollars à la remise en vigueur dans ses services des normes qui avaient été approuvées au cours des années précédentes, et le solde — soit 1.500.000 dollars — servirait à reprendre avec prudence certaines entreprises qui figuraient en deuxième position au budget de 1958. Pour des raisons d'ordre technique, il est improbable que les dépenses à ce titre puissent être engagées avant 1959, et ces entreprises figurent donc à nouveau dans le budget de 1959. Les fonds nécessaires à leur financement seront mis de côté à cet effet.

72. On estime donc qu'à la fin de 1958, la situation financière de l'Office sera à peu de chose près la même

¹² On trouvera au tableau 5 de l'annexe F la liste des gouvernements qui ont contribué jusqu'à présent au budget de 1958, et au tableau 6 la liste de ceux qui ont augmenté leurs contributions par rapport aux années précédentes.

qu'au début de l'année, c'est-à-dire qu'il n'y aura guère de réserves que pour trois mois d'opérations et que, si les opérations doivent se poursuivre sans interruption et au niveau voulu, il faudra absolument que l'Office reçoive à temps des contributions suffisamment élevées pour 1959. Cette situation financière foncièrement défavorable — parce que les contributions sont rarement versées avant le début de l'exercice financier et qu'il n'y a pas de réserves accumulées — ne sera pas améliorée par l'excédent des contributions sur les dépenses escompté pour 1958 et dont il a été question plus haut; en effet, d'une part, cet excédent (s'il y en a un) servira à rétablir le programme minimum à un niveau plus normal et à financer une partie du programme d'indépendance économique inscrit au budget de 1959; d'autre part, on ne peut guère s'attendre que les facteurs qui sont à l'origine de cet excédent — le versement de contributions annoncées pour les années précédentes et une baisse des prix des produits de base — se reproduisent en 1959. Le problème qui se pose, pour l'Agence, est donc de pouvoir compter sur des contributions suffisantes pour couvrir son budget de 1959 et d'avoir des réserves assez importantes pour financer ses opérations pendant une période raisonnable au cas où les contributions tarderaient à rentrer.

73. Dans le budget de 1959, on a réuni en un chapitre I les activités en cours — principalement les secours et l'enseignement — et le montant dont l'Office devra disposer pour continuer à assurer ces services est évalué à 33.400.000 dollars, contre 32.900.000 dollars en 1958. Dans un chapitre II, on a groupé les entreprises d'indépendance économique interrompues en 1957 faute de fonds et que l'Office propose de reprendre; le coût en serait, en 1959, de 4.100.000 dollars, sur lesquels on disposera déjà, à la fin de 1958, de 1.500.000 dollars (cf. paragraphe 71 ci-dessus). Il faudra donc à l'Office, l'année prochaine, 36.000.000 de dollars au total d'argent frais pour financer son budget.

74. Soulignons une fois de plus que l'Office se trouve sérieusement gêné dans ses opérations financières du fait de l'insuffisance de son fonds de roulement; on en a eu une nouvelle preuve cette année. Avec une réserve adéquate, les programmes qui avaient été dûment approuvés auraient pu être mis en train il y a des mois, sitôt constaté que l'exercice se solderait par un excédent des contributions sur les dépenses. L'Office demande donc à nouveau que son fonds de roulement soit porté au montant voulu, par le versement — en sus des sommes nécessaires au financement des deux chapitres de son budget de 1959 — d'une somme de 6.500.000 dollars.

75. Bien qu'il n'appartienne pas à l'Office de réunir les fonds qui lui sont nécessaires, je tiens à rendre hommage ici, au nom des réfugiés et de tous ceux qui s'intéressent à leur sort, au grand effort accompli cette année — tout spécialement par les gouvernements contributeurs eux-mêmes, le Secrétaire général et ses collaborateurs — pour élever le niveau des contributions, et l'Office espère vivement qu'ils continueront à agir dans ce sens.

VI. — RESUME ET CONCLUSIONS

76. L'Office a poursuivi l'exécution de la tâche qui lui avait été assignée par l'Assemblée générale, dans le cadre des limitations imposées par les aspects politiques du problème de Palestine. Il lui a fallu faire face une fois de plus aux conséquences d'une grave crise politique, mais il a pu cependant assurer aux réfugiés sans interruption les services et les approvisionnements essentiels, en recourant à des expédients coûteux et souvent non dépourvus de risques.

77. Les difficultés financières avec lesquelles il s'est trouvé aux prises vers le milieu de l'année 1957 ont été surmontées provisoirement, grâce à la générosité des pays contributeurs ainsi qu'aux efforts du Secrétaire général et de son personnel. Les programmes essentiels, et notamment l'enseignement, ont été maintenus et l'on espère rétablir dès la fin de 1958 les normes antérieures à la crise de 1957 dans certains services particulièrement touchés par les compressions budgétaires auxquelles il avait fallu procéder. On espère aussi mettre à exécution, dans le cadre du programme d'indépendance économique, un petit nombre de projets destinés à procurer aux réfugiés des moyens d'existence, et qui avaient été différés faute de fonds. Il serait éminemment souhaitable de reprendre ces activités et même de les étendre dans une certaine mesure. Il ne faut pas cependant verser dans l'optimisme : il demeure tout aussi urgent d'assurer régulièrement à l'Office des fonds plus importants encore que par le passé.

78. Le mandat de l'UNRWA vient bientôt à expiration — juin 1960 — et l'Assemblée générale doit adopter les dispositions qui permettront à l'Office de décider

des mesures à prendre pour assurer la continuité des services qui demeureront nécessaires aux réfugiés.

79. En résumé, il faut obtenir :

a) Le versement immédiat de toutes les contributions pour lesquelles des engagements ont été contractés et non encore honorés ;

b) Le versement immédiat, par ceux des contributeurs habituels qui ne l'ont pas encore fait, de fonds, au titre de 1958, ou, le cas échéant, à celui du second semestre, proportionnellement équivalents aux contributions annuelles qu'ils fournissent d'ordinaire à l'Office ;

c) L'approbation du budget de l'Office pour 1959 ;

d) Des engagements de contributions, et leur versement effectif, pour un montant minimum de 36.000.000 de dollars, afin de permettre à l'Office de mener à bien ses programmes en 1959 ;

e) Le versement de toutes les contributions promises au titre de l'exercice 1959, dès avant les dates auxquelles doivent être effectuées les dépenses, c'est-à-dire pour moitié avant le 1er janvier et pour moitié avant le 1er juillet 1959 ;

f) Le versement de 6.500.000 dollars, pour permettre à l'Office de constituer un petit fonds de roulement ;

g) L'adoption de dispositions qui permettront, après étude de la question, de préparer un rapport et de présenter des recommandations sur les mesures à prendre après le 30 juin 1960.

ANNEXES

ANNEXE A

STATISTIQUES RELATIVES AUX REFUGIES

Tableau 1. — EFFECTIF DES RÉFUGIÉS ET NOMBRE DE RATIONS DISTRIBUÉES^a

Pays	Juin 1950		Juin 1951		Juin 1952		Juin 1953		Juin 1954		Juin 1955		Juin 1956		Juin 1957		Juin 1958	
	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations
Gaza.....	198.227	188.227	199.789	197.233	204.356	198.427	208.560	199.465	212.600	207.037	214.601	208.674	216.971	213.056	221.058	214.463	225.575	218.325
Jordanie.....	506.200	503.423	465.741	444.403	469.576	438.775	475.620	431.012	486.631	443.464	499.606	441.371	512.706	437.855	517.388	433.511	539.519	432.750
Liban.....	127.600	129.041	106.896	106.068	104.901	99.903	102.095	97.324	101.636	100.056	103.600	101.272	102.625	101.056	102.586	101.352	102.291	101.205
Syrie.....	82.194	82.824	82.861	80.499	84.224	80.674	85.473	79.819	86.191	83.233	88.179	84.611	89.997	85.810	92.524	87.451	96.573	90.123
Israël.....	45.800	45.800	24.380	23.434	19.616	17.176												
TOTAL	960.021	949.315	879.667	851.637	882.673	834.955	871.748	807.620	887.058	833.790	905.986	835.829	922.279	837.777	933.556	836.777	963.958	842.493

^a Figurent dans ce tableau les personnes inscrites sur les listes de rationnaires, leurs enfants de moins d'un an et les enfants admis à bénéficier de tous les services, rations exceptées. En outre, certains réfugiés, immatriculés auprès de l'Office, dont le nombre s'élevait à 89.451 au 30 juin 1958, ne bénéficiaient d'aucun service, ou ne reçoivent que certains d'entre eux, en raison du niveau de leur revenu.

Les chiffres expriment le nombre de rations entières, bien que certains réfugiés immatriculés ne reçoivent pas de produits secs et que d'autres (habitants des villages situés le long des lignes de démarcation) ne reçoivent que des demi-rations. Avant la huitième session de l'Assemblée générale, les enfants au-dessous de 7 ans et certains Bédouins ne recevaient également qu'une demi-ration.
b Ne sont plus à la charge de l'Office.

Tableau 2. — RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR RÉGION AU 30 JUIN 1958

	Moins de 1 an		1 à 15 ans		Plus de 15 ans		Nombre de familles	
Gaza.....	5.309	104.116	116.150	40.883				
Jordanie.....	9.826	223.804	305.889	103.411				
Liban.....	613	42.504	59.133	23.505				
Syrie.....	3.358	39.442	53.753	22.461				
TOTAL	19.106	409.866	534.925	190.260				

Tableau 3. — RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES RÉFUGIÉS DANS LES CAMPS

	Juin 1950		Juin 1951		Juin 1952		Juin 1953		Juin 1954		Juin 1955		Juin 1956		Juin 1957		Juin 1958	
	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations
Gaza.....	95.000	102.586	102.586	90.670	81.367	96.500	124.107	129.741	129.741	123.770	132.242							
Jordanie.....	110.655	115.867	134.588	145.962	153.250	167.364	171.579	180.970	180.970	180.970	180.970							
Liban.....	28.799	34.363	36.881	37.236	37.333	42.494	45.143	46.740	46.740	46.740	46.740							
Syrie.....	33.144	23.478	18.989	17.698	17.830	19.082	20.106	20.575	20.575	20.575	20.575							
TOTAL	267.598	276.294	281.128	282.263	305.630	358.681	386.527	386.527	386.527	386.527	386.527							
Pourcentages des réfugiés vivant dans les camps par rapport au nombre de réfugiés indiqué au tableau 1.....	29,3%	32,3%	32,6%	32,4%	34,4%	37,1%	38,9%	38,6%	39,4%	39,4%	39,4%							

ANNEXE B

SERVICES DE SANTÉ

1. ORGANISATION ET PERSONNEL

1. L'organisation des services de santé de l'Office n'a pas subi de modification appréciable pendant l'exercice 1957-1958. Aux termes d'un accord avec l'Office, l'Organisation mondiale de la santé reste chargée de la direction technique de ces services : c'est elle qui fournit certains cadres supérieurs, notamment le chef de la Division de la santé.

2. Comme il a été indiqué dans le rapport précédent¹, on insiste constamment auprès du personnel des Services régionaux sur le rôle primordial de la médecine préventive et sur l'importance de la vulgarisation des principes

¹ A/3686, annexe B, par. 2.

d'hygiène afin de bien faire comprendre l'influence bénéfique de ces deux facteurs sur la santé des réfugiés.

3. Le tableau 1 ci-après donne la répartition au 30 juin 1958 du personnel des services de santé de l'Office, y compris les fonctionnaires détachés par l'O.M.S.; on constatera que ces effectifs ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente, en raison principalement de la réduction du nombre des postes du service d'alimentation d'appoint. En revanche, le nombre des fonctionnaires affectés aux services d'hygiène et d'entretien des camps a marqué une légère augmentation. Il n'a pas été tenu compte dans ce tableau des centaines d'employés travaillant dans les hôpitaux et dispensaires subventionnés par l'Office et ouverts aux réfugiés.

Tableau 1

	Siège	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
<i>Personnel international</i>						
Médecins.....	4	1	1	1	1	8
Infirmières.....	1	1	1	1	1	5
Ingénieur sanitaire.....	1	0	0	0	0	1
Nutritionniste.....	1	0	0	0	0	1
Fonctionnaire chargé du matériel et des approvisionnements (fournitures médicales).....	1	0	0	0	0	1
					TOTAL PARTIEL	16
<i>Personnel régional</i>						
Médecins (à plein temps).....	1	18	13	45	15	92
Médecins (à temps partiel).....	0	0	1 ^a	4	0	5
Dentistes (à plein temps).....	0	1	1	0	1	3
Dentistes (à temps partiel).....	0	0	0	1 ^b	0	1
Infirmières (infirmières-sages-femmes et infirmières de santé publique).....	1	18	13	51	18	102
Infirmières auxiliaires (aides-infirmières et infirmières accoucheuses).....	0	29	32	198	67	326
Sages-femmes.....	0	7	2	1	3	13
Responsables des services d'hygiène et d'entretien des camps.....	0	3	2	3	2	10
Contrôleurs des centres d'alimentation d'appoint.....	0	2	1	3	1	7
Techniciens de laboratoire.....	0	2	1	3	3	9
Pharmaciens et techniciens.....	1	1	1	1	1	5
Chef du service d'éducation sanitaire.....	1	0	0	0	0	1
Divers:						
Service médicaux.....	25	25	19	72	49	190
Service d'hygiène et d'entretien des camps.....	1	9	6	13	46	75
Lait et alimentation d'appoint.....	0	7	5	13	15	40
					TOTAL PARTIEL	879
<i>Ouvriers</i>						
Services médicaux.....	1	38	37	142	85	303
Service d'hygiène et d'entretien des camps.....	0	146	61	584	571	1.362
Lait et alimentation d'appoint.....	0	123	106	505	237	971
					TOTAL PARTIEL	2.636
					TOTAL GÉNÉRAL	3.531

^a Il faut ajouter à ce chiffre deux médecins spécialistes installés à leur compte et que l'Office rémunère sur une base contractuelle.

^b Il faut ajouter à ce chiffre huit dentistes installés à leur compte et que l'Office rémunère sur une base contractuelle.

2. DISPENSAIRES, HÔPITAUX ET LABORATOIRES

4. L'Office gère ou subventionne 74 dispensaires : 64 d'entre eux sont fixes ; les huit autres, qui sont constitués par des groupes mobiles, desservent 33 centres de consultation. Il utilise en outre des dispensaires de l'Etat et de sociétés bénévoles ainsi que les services de consultation de grands hôpitaux dans les différents pays d'accueil.

5. Dans l'ensemble, les services de santé ont fonctionné de façon satisfaisante durant toute l'année en dépit de difficultés passagères dues à la pénurie de médecins en Jordanie. Les troubles au Liban, en mai et en juin, ont empêché la population réfugiée de bénéficier pleinement des services qui lui étaient offerts, et qui d'ailleurs n'ont pratiquement pas cessé de fonctionner durant toute cette difficile période.

6. Certaines modifications ont été apportées aux services de santé au Liban et en Syrie afin de répondre à de

nouveaux besoins dans les différents districts ou de procéder aux améliorations nécessaires lorsque les circonstances le permettaient. Au Liban, une nouvelle polyclinique a été ouverte en novembre dans les faubourgs de Saïda près du camp d'Ein-el-Hilwi afin de desservir non seulement la population réfugiée de ces deux centres mais aussi celle du camp voisin de Mié-Mié. Cette mesure a permis de fermer les trois petits dispensaires en service jusqu'alors. Deux autres modestes installations ont été également fermées après l'inauguration d'un nouveau dispensaire destiné à desservir les camps de Bourj-El-Barajné et de Chatila, aux environs de Beyrouth. En Syrie, un dispensaire mobile supplémentaire a été créé en janvier pour desservir certains groupes éloignés.

7. Le tableau ci-après indique le nombre de consultations données par les dispensaires de l'Office durant l'exercice 1957-1958 :

Tableau 2

	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
Médecine générale.....	282.354	331.646	590.575	430.154	1.634.729
Pansements et soins de la peau.....	155.406	128.939	808.272	493.856	1.586.473
Soins oculaires.....	162.140	56.531	973.972	542.360	1.735.003
Soins dentaires.....	26.486	17.148	41.866	11.323	96.823
TOTAL	626.386	534.264	2.414.685	1.477.693	5.053.028

8. Le nombre de lits d'hôpitaux relevant de l'Office ou qui lui sont réservés est tombé de 2.150 en juin 1957 à 2.102 en juin 1958. Cette diminution est due à une réorganisation des services hospitaliers qui a pour but de répondre à de nouveaux besoins dans les différents districts et ne signifie aucunement une régression sur le plan des soins aux malades puisqu'elle est allée de pair avec l'amélioration de l'ensemble des services. Elle a porté principalement sur le nombre de lits pour tuberculeux (voir le paragraphe 35 ci-dessous).

9. En Jordanie, on a réduit le nombre des lits des salles de médecine générale dans le cadre du plan de réorganisation hospitalière prévoyant des transferts de Jérusalem à des régions plus pauvres en lits d'hôpitaux comme Naplouse et Amman. La première phase de

l'opération, c'est-à-dire la suppression de certains lits, apparaît dans les statistiques relatives à la période à l'étude, et le nombre de nouveaux lits qui doivent être installés à Amman et à Naplouse en juillet et août 1958 ne figurera que dans le prochain rapport.

10. En Syrie, le nombre des lits a légèrement diminué dans certains hôpitaux de l'Etat et quelques petits centres d'obstétrique dans les camps ont été fermés. En revanche, le nombre de lits mis à la disposition des réfugiés et des habitants autochtones de Gaza a augmenté de 52, principalement en raison de l'agrandissement de l'hôpital du Croissant-Rouge et de celui des maladies contagieuses. Au Liban, la situation ne s'est guère modifiée.

Tableau 3

Nombre de lits disponibles	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
Médecine générale.....	127	103	627	348	1.205
Tuberculose.....	150	25	155	150	480
Obstétrique.....	14	10	52	80	156
Pédiatrie.....	19	18	130	23	190
Psychiatrie.....	41	0	30	0	71
TOTAL	351	156	994	601	2.102

11. Dans les grands hôpitaux universitaires de Beyrouth, des installations spéciales de neurochirurgie, de chirurgie thoracique et de radiothérapie demeurent à la disposition des malades réfugiés de Jordanie, du Liban et de Syrie, et il en est de même au Caire pour les malades du district de Gaza. En Jordanie, le contrat passé par l'Office avec l'hôpital du Croissant-Rouge à Amman, où il disposait de 17 lits pour les réfugiés, est venu à expiration à la fin de décembre avec la fermeture de l'hôpital, mais l'Office a passé un nouveau contrat

portant sur le même nombre de lits avec l'hôpital italien. Le nombre de lits dont l'Office dispose à l'hôpital de Salt est tombé de 75 à 67. A Gaza, le Département de la santé publique a pris en charge pendant le deuxième trimestre de la période à l'étude l'hôpital de la Force d'urgence des Nations Unies où il a ouvert un service d'isolement de 70 lits dans lequel les réfugiés sont admis.

12. Le 25 avril, un incendie qui avait éclaté à l'hôpital Augusta Victoria de Jérusalem a pu être rapide-

ment maîtrisé, grâce à des mesures énergiques. Les salles des malades ont été rapidement remises en état, si bien que le sinistre n'a pas sérieusement affecté les services.

13. Au Liban et en Jordanie, l'hospitalisation des malades mentaux continue d'être assurée par l'Office tandis qu'en Syrie et à Gaza elle est à la charge de l'Etat. En outre, les autorités syriennes continuent de subvenir à Damas aux frais d'un asile de 60 lits pour les vieillards réfugiés, qui y sont nourris, vêtus et reçoivent des soins médicaux. L'Office fournit les médicaments nécessaires.

14. Les services de laboratoire demeurent assurés par les laboratoires de l'Office, ceux des universités, de l'Etat ou encore par des établissements privés subventionnés. Au Liban, des dispositions ont été prises avec la Direction de la santé pour faire analyser par le laboratoire de santé publique nouvellement créé par l'Etat les échantillons cliniques et pathologiques qui lui sont envoyés par les médecins de l'Office, et pour s'y assurer de la potabilité de l'eau fournie aux réfugiés. Au Liban et en Syrie, des dispositions ayant été prises en vue d'assurer la coordination des efforts dans la lutte pour l'éradication du paludisme, l'Office transmet aux ministères de la santé toutes les indications relatives aux malades réfugiés dont les frottis, examinés dans ses laboratoires, révèlent la présence de l'hématozoaire. Un arrangement analogue est entré en vigueur en Jordanie depuis l'inauguration du programme national d'éradication du paludisme en 1958.

3. HYGIÈNE MATERNELLE ET INFANTILE

15. En raison de l'épidémie de grippe asiatique qui a sévi pendant l'été 1957, les enfants sont restés à la maison et par suite le nombre des consultations a diminué dans les centres d'hygiène maternelle et infantile de l'Office; à Gaza, ces dispensaires ainsi que les maternités des camps, fermés pendant la plus grande partie du mois de septembre, ont pu ouvrir à nouveau le 1er octobre. De même, une épidémie de rougeole s'étant répandue dans le district de Gaza au début de 1958, les enfants ont été moins nombreux en janvier et en février à se présenter aux examens périodiques dans les centres d'hygiène infantile, mais les consultations ont repris au

rythme normal en mars, tandis que diminuait l'incidence de la maladie. Dans les dispensaires prénatals et post-natals de l'Office, le nombre des consultations a été de 105.127 contre 109.701 en 1956-57 et dans les dispensaires d'hygiène infantile de 338.617 (moyenne mensuelle 28.218) contre 357.752 (moyenne mensuelle 29.230).

16. Le rôle des dispensaires prénatals et postnatals étant de garder les femmes enceintes en bonne santé, on encourage celles-ci à venir aux consultations chaque mois au début de la grossesse, et par la suite chaque semaine. Normalement, l'accouchement se passe à domicile ou à la maternité du camp, l'hospitalisation n'ayant lieu que dans les cas de complication. Aux dispensaires, les futures mères sont régulièrement examinées par le médecin et l'infirmière, et reçoivent des conseils d'hygiène élémentaire ainsi qu'une layette ou le tissu leur permettant d'en confectionner une. Il leur est délivré, sur présentation d'un certificat médical, une ration journalière de lait écrémé et une ration mensuelle supplémentaire de produits secs à partir du cinquième mois de la grossesse jusqu'à la fin du douzième mois qui suit l'accouchement. On procède à un examen sérologique pour déceler les cas de syphilis et, quand les résultats sont positifs, l'intéressée est soumise à un traitement approprié et les membres de sa famille sont également examinés. Le nombre des examens effectués pendant la période à l'étude a été de 18.463, sur lesquels on a enregistré 256 résultats positifs, soit 1,4 pour 100.

17. Dans le dépistage et le traitement de la syphilis et la lutte contre sa propagation parmi les réfugiés ainsi que dans l'observation de son évolution épidémiologique, les examens aux services d'hygiène maternelle et l'analyse sérologique effectuée lors de la première visite au dispensaire prénatal jouent un rôle primordial : en effet, des groupes de femmes nombreux et sans cesse renouvelés font ainsi l'objet d'une surveillance médicale constante, et on est à même de déceler rapidement les cas ayant donné des résultats positifs, de leur appliquer le traitement approprié et de les tenir en observation.

18. Les statistiques ci-dessous font ressortir l'évolution épidémiologique de la syphilis parmi les femmes enceintes qui se sont présentées dans les dispensaires prénatals au cours des sept dernières années (les chiffres manquent pour l'année 1953-1954) :

	1951-1952	1952-1953	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958
Nombre d'analyses sérologiques prénatales	17.538	19.458	21.223	20.800	18.629	18.463
Nombre de résultats positifs	1.032	577	557	342	259	256
Résultats positifs, en pourcentage	5,9	3,0	2,6	1,64	1,39	1,4

19. Les services d'hygiène infantile donnent aux mères des conseils de puériculture élémentaire sur l'allaitement au sein, le sevrage, le régime alimentaire, l'hygiène corporelle et l'habillement. Ces centres se chargent également d'immunisations prophylactiques contre la variole, la diphtérie, la coqueluche et les affections entériques et désignent les bénéficiaires de l'alimentation d'appoint parmi les enfants âgés de moins de 2 ans.

20. Comme dans tous les pays du Proche-Orient, la diarrhée d'été et la gastro-entérite des nourrissons et des jeunes enfants posent un grave problème pendant la saison chaude. Comme on l'a indiqué dans le rapport précédent², certaines expériences ont été effectuées en

Jordanie et à Gaza dans le domaine du régime alimentaire à appliquer aux nourrissons convalescents de la diarrhée; c'est en Jordanie, où ce régime est à base de labné (fromage de campagne fait avec du lait écrémé), que les résultats ont été les meilleurs, et l'on recourt maintenant à la même formule d'alimentation à Gaza. Dans le cadre d'un programme spécial de formation en cours d'emploi organisé sous la direction du médecin chargé des services d'hygiène maternelle et infantile, de l'infirmière en chef de la santé publique et du chef du service de l'éducation sanitaire, un premier cours de deux mois a été suivi par des infirmières diplômées de la région de Jéricho. Le deuxième cours, qui a débuté en mai, s'adressait au personnel auxiliaire, et l'on a l'intention d'étendre cette expérience à tous les districts de

² A/3686, annexe B, par. 21.

Jordanie. On insiste spécialement sur le régime alimentaire des nourrissons, la diarrhée infectieuse d'été, l'allaitement au sein et l'alimentation des convalescents de la diarrhée.

21. Durant la période à l'étude, 12.792 élèves et 299 instituteurs des écoles de l'Office ont subi un examen médical. En Jordanie cependant, en raison du manque de personnel, les équipes d'hygiène scolaire ont dû suspendre leurs activités pendant la plus grande partie de l'année. Au Liban et à Gaza, le nombre des examens médicaux a été très réduit, les équipes d'hygiène scolaire ayant dû se consacrer principalement à des enquêtes spéciales ou à d'autres activités médicales du même genre. C'est ainsi qu'à Gaza le médecin des services d'hygiène scolaire s'est occupé de la lutte contre l'ankylostomiase, des test à la tuberculine et de la vaccination au BCG des enfants des écoles ainsi que des immunisations contre la coqueluche et les affections entériques. En Jordanie, les élèves des écoles primaires ont tous été revaccinés contre la diphtérie. En Syrie, les examens médicaux dans les écoles se sont déroulés normalement.

4. ALIMENTATION

22. La valeur énergétique de la ration de base des réfugiés demeure fixée, comme les années précédentes, à environ 1.500 calories par jour en été et 1.600 en hiver, avec une teneur en protéines végétales de 41,7 et 44,2 grammes respectivement. La composition de la ration n'a pas varié non plus, si ce n'est qu'on en a éliminé le bourghol à la fin d'octobre 1957 et qu'elle ne comprend plus désormais comme céréale, en dehors de la farine, que du riz.

23. On distribue une ration mensuelle supplémentaire d'aliments secs d'une valeur de 500 calories par jour à 25.140 femmes enceintes et nourrices en moyenne, à partir du cinquième mois de la grossesse jusqu'à la fin du douzième mois qui suit l'accouchement. Ces femmes, ainsi que tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans, soit 185.279 personnes en moyenne, ont droit chaque jour à une ration de lait. En outre, du lait est distribué dans les écoles et les orphelinats aux titulaires d'un certificat médical établi à cet effet. L'Office fournit six jours par semaine un repas chaud diététiquement bien équilibré aux réfugiés (surtout des enfants) qui d'après les médecins ont besoin d'une alimentation d'appoint. Ces repas, servis chaque jour à 43.363 personnes en moyenne, et dont la valeur énergétique varie de 200 à 700 calories selon l'âge du bénéficiaire, comprennent, en plus des aliments qui composent la ration de base, des produits frais tels que des fruits, des légumes, de la viande, des œufs et 500 grammes de lait écrémé par mois qui permettent de mieux accommoder les menus.

Les certificats permettant de bénéficier de ces repas sont délivrés pour une période de trois mois, et renouvelables si l'examen médical établit que l'état de l'intéressé le justifie. Les centres d'alimentation d'appoint continuent à distribuer des capsules d'huile de poisson, dont bénéficient également les élèves des écoles primaires de l'Office. Les rations des malades hospitalisés n'ont pas été modifiées. Mille trois cents malades environ, atteints de tuberculose pulmonaire et non hospitalisés, continuent à recevoir double ration. La société de bienfaisance CARE, qui faisait distribuer par les centres de l'Office une ration journalière de lait à quelque 17.000 habitants non réfugiés de Gaza, a suspendu cette activité pendant la plus grande partie de la période étudiée, mais l'a reprise en avril 1958.

24. En Syrie, en Jordanie et à Gaza, les distributions de lait dans les écoles se sont poursuivies de façon satisfaisante, la proportion de poudre de lait dans l'eau étant passée de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{3}$, changement qui a été accueilli avec joie par les élèves. Au Liban, en revanche, on n'a obtenu que de médiocres résultats dans ce domaine.

25. L'OMS a étudié très en détail et longuement le rapport établi à la suite de l'enquête de 1955-1956 sur la nutrition et les régimes alimentaires dans la population réfugiée, et l'a jugé peu concluant. La nécessité est apparue de réunir de nouvelles données, à intervalles réguliers, et l'on s'est efforcé de mettre au point des méthodes à cet effet. Bien qu'une étude ait été amorcée à titre expérimental en Jordanie, en 1957, les innombrables difficultés techniques qui s'attachent aux enquêtes cliniques périodiques de cette nature en ont ralenti l'exécution, et l'entreprise reste encore à l'état de projet.

26. En novembre 1957, le chef de la section de la nutrition de l'OMS a fait dans la région d'activité de l'UNRWA un séjour de quatre semaines au cours duquel il a visité des camps, des dispensaires, des hôpitaux, des centres de distribution de lait et d'alimentation d'appoint, et a cherché à évaluer le niveau général de l'alimentation parmi les nombreux enfants des écoles qu'il a examinés. Il s'est également entretenu avec les pédiatres attachés aux divers hôpitaux qui reçoivent des enfants réfugiés. Dans l'ensemble, il n'a constaté aucune modification défavorable de l'état de nutrition des réfugiés depuis sa dernière visite effectuée deux ans auparavant, et a même noté des progrès à certains égards.

5. LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

27. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des maladies contagieuses enregistrées parmi les réfugiés durant l'exercice 1957-1958.

Tableau 4

	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
Peste.....	0	0	0	0	0
Choléra.....	0	0	0	0	0
Fièvre jaune.....	0	0	0	0	0
Variole.....	0	0	0	0	0
Typhus (exanthématique).....	0	0	0	0	0
Typhus (endémique).....	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente.....	0	0	8	0	8
Diphtérie.....	7	8	70	1	86
Rougeole.....	1.124	421	2.008	10.395	13.948
Coqueluche.....	1.100	606	1.835	33	3.574
Varicelle.....	277	413	3.160	7.619	11.469

Tableau 4 (suite)

	<i>Liban</i>	<i>Syrie</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Gaza</i>	<i>Total</i>
Oreillons.....	409	373	1.021	1	1.804
Méningite (cérébro-spinale).....	7	5	8	5	25
Poliomyélite.....	7	6	43	0	56
Affections entériques.....	152	144	157	150	603
Dysenterie ^a	181.70	15.529	14.100	22.579	70.378
Paludisme ^a	66	291	1.843	18	2.218
Bilharziose.....	0	0	0	94	94
Ankylostomiase.....	49	0	0	1.509	1.558
Trachome ^a	7.146	1.217	82.143	15.948	106.454
Conjonctivite ^a	21.437	10.795	102.352	18.727	153.311

^a Les chiffres portés dans le tableau représentent le nombre des consultations et non celui des malades.

28. Il n'y a eu cette année aucun cas requérant la mise en quarantaine et on n'a relevé que huit cas de fièvre récurrente, contre 40 au cours de l'exercice précédent. On pense d'ailleurs, pour des raisons d'ordre épidémiologique, que les malades en question, tous résidant en Jordanie, avaient été contaminés par la tique. La dysenterie et les maladies des yeux demeurent les affections les plus répandues, surtout durant l'été. Il est encourageant de noter la diminution du nombre des cas de fièvre entérique, due sans aucun doute à la bonne qualité de l'eau fournie aux réfugiés, à d'efficaces campagnes d'immunisation et aux progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement de l'hygiène.

29. En juillet, août et septembre 1957, l'épidémie de grippe asiatique s'est étendue à toute la région d'activité de l'Office. En octobre, une deuxième vague a touché le Liban et la Jordanie : les cas ont été moins nombreux mais plus graves. Aucun décès n'a été enregistré parmi les réfugiés.

30. On a relevé une certaine augmentation de l'incidence de la poliomyélite. Dans les quatre pays d'accueil, 56 cas ont été signalés durant la période à l'étude contre 20 l'année précédente. Après avoir soigneusement examiné les facteurs épidémiologiques, l'Office a décidé

de ne pas entreprendre le programme de vaccination, mais il suit avec attention l'évolution de la situation. En Jordanie, certains de ses dispensaires ont cependant procédé à quelques vaccinations; le produit leur était distribué par le Ministère de la santé.

31. Une campagne contre l'ankylostomiase a été lancée dans les localités du district de Gaza où sévit cette maladie. On a procédé parmi les enfants des écoles à une enquête générale suivie par le traitement en série des cas positifs, et l'on espère réduire ainsi l'incidence de la maladie parmi la population.

32. Gaza a été le siège d'une épidémie de rougeole qui s'est répandue dans toute la population tant réfugiée qu'autochtone. L'Office a pris les précautions d'usage.

33. Une épidémie de diphtérie parmi la population autochtone de Jordanie a également atteint les réfugiés, mais elle a pu être enrayée grâce à des mesures énergiques de vaccination.

34. *Immunisation.* — Tous les dispensaires de l'Office ont entrepris des campagnes d'immunisation contre les maladies contagieuses, et ses services ont procédé comme de coutume à une série d'immunisations qui, cette année, se répartissent comme suit :

	<i>Liban</i>	<i>Syrie</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Gaza</i>	<i>Total</i>
TAB.....	5.213	67.615	48.754	38.881	160.463
Variole.....	4.470	2.233	1.979	103.686	112.368
Diphtérie.....	6.306	2.637	35.586	4.077	48.606
Coqueluche.....	1.027	1.431	9.195	5.076	16.729

35. *Lutte contre la tuberculose.* — Les efforts ont continué à porter sur le traitement à domicile, combiné avec l'utilisation des nouveaux agents chimiothérapeutiques; les résultats sont si satisfaisants que les listes d'attente des hôpitaux ont pratiquement disparu dans tous les pays d'accueil; il a même été possible de fermer le pavillon de 26 lits pour tuberculeux à l'hôpital Augusta Victoria à Jérusalem, le nombre des lits disponibles ailleurs étant suffisant pour répondre aux demandes d'admission désormais moins nombreuses. L'Office continue à distribuer une double ration de base aux malades atteints de tuberculose pulmonaire qui sont traités à domicile.

36. En Jordanie, un nouveau centre antituberculeux organisé conjointement par le gouvernement et l'OMS à Amman a été ouvert en novembre; en vertu d'un accord conclu avec le Ministère de la santé publique, on

y traite tous les réfugiés tuberculeux résidant en Jordanie orientale. Le Gouvernement suisse a fait don d'un appareil à microfilm au service de radiographie de l'hôpital de l'Office pour tuberculeux à Naplouse, où l'on procède à l'heure actuelle à un examen radiographique des écoliers de la région. De même, à Gaza, on fait passer aux enfants des écoles un test à la tuberculine, et on les vaccine au BCG. Ceux dont la cuti-réaction est positive sont adressés à l'équipe de radiographie en série de la FUNU.

37. Tous les réfugiés immatriculés auprès de l'Office sont admis à bénéficier des installations de chirurgie thoracique du sanatorium de Bhannès, au Liban.

38. *Lutte contre le paludisme.* — On a récapitulé au tableau ci-dessous les mesures antipaludiques prises par l'Office durant l'année :

Tableau 5

CAMPAGNES DE PULVÉRISATION À EFFET RÉMANENT

Pays	Camps traités	Villages traités	Superficies traitées (en m ²)	Population protégée
Syrie.....	2	1	41.121	1.130
Jordanie.....	1	59	1.744.185	51.250
<i>Campagne larvicide (Jordanie)</i>				
Superficie approximative en mètres carrés des étendues d'eau recouvertes de pétrole d'avril à novembre 1957 inclus.....				51.483.500
Quantité d'huile solaire-térébenthine-DDT employée (en litres) à 2,5% de DDT et 2% de térébenthine.....				128.594
<i>Drainage (Jordanie)</i>				
Longueur des canaux en mètres.....				17.891
Volume, en mètres cubes, des canaux creusés.....				18.880
Superficie asséchée (en mètres carrés).....				782.650

39. En Jordanie, on met actuellement sur pied un plan d'éradication du paludisme à l'échelle nationale, dans le cadre duquel l'Office poursuivra désormais l'exécution de son programme antipaludique.

40. Depuis 1953, l'Office lutte contre le paludisme dans les vallées du Yarmouk et du Jourdain qui sont les régions les plus infestées du pays, et cette campagne s'est poursuivie durant l'année, non seulement dans les vallées mêmes, mais également dans les zones montagneuses avoisinantes. C'est ainsi que l'on procède régulièrement, durant la saison de reproduction des moustiques, à la destruction hebdomadaire des larves sur toutes les superficies pouvant receler des anophèles. Pour prévenir les infiltrations de moustiques vecteurs, on a effectué des pulvérisations à effet rémanent dans certains des villages sis à la limite des zones contrôlées ainsi que sur la frontière. Au cours de ces opérations, on s'est heurté à certaines difficultés dans les régions limitrophes des frontières syrienne et israélienne.

41. Une étude épidémiologique dans les zones contrôlées en Jordanie a révélé sur 526 jeunes enfants examinés, quatre cas seulement de frottis positif, encore s'agissait-il de sujets contaminés hors des zones en question. De même, sur 2.803 écoliers de la région sous

surveillance, on n'a relevé qu'un taux d'infection parasitaire de 0,9 pour 100. Toute nouvelle réduction de ce pourcentage est impossible, attendu les déplacements individuels entre cette région et l'extérieur.

42. Au Liban et en Syrie, les activités antipaludiques de l'Office se poursuivent à présent dans le cadre des plans nationaux d'éradication du paludisme, et c'est sous la direction de fonctionnaires chargés de l'exécution de ces plans, ainsi que de l'expert de l'Office, que travaillent les équipes de pulvérisation dans les camps de réfugiés.

43. A la Conférence technique de l'OMS sur l'éradication du paludisme dans la région de la Méditerranée orientale, réunie à Bagdad en 1957, l'Office a délégué son épidémiologiste qui a présenté trois communications sur la campagne antipaludique dans les vallées de Yarmouk et du Jourdain.

44. On peut tirer des registres des dispensaires de l'Office les données relatives à l'incidence du paludisme durant la saison de juillet à décembre; le tableau ci-dessous fait apparaître son évolution au cours des dernières années. On verra que le paludisme, malgré une légère progression dans les régions non contrôlées de la Jordanie, marque un net recul dans l'ensemble des quatre pays d'accueil.

Tableau 6

Pays	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Liban</i>						
1953-1954.....	1,2	1,5	1,1	1,5	0,8	0,5
1954-1955.....	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
1955-1956.....	0,18	0,18	0,18	0,19	0,16	0,07
1956-1957.....	0,14	0,22	0,11	0,22	0,13	0,11
1957-1958.....	0,2	0,4	0,007	0,13	0,17	0,15
<i>Syrie</i>						
1953-1954.....	0,4	3,4	2,6	3,4	1,9	1,0
1954-1955.....	1,3	1,9	1,5	2,5	1,4	0,5
1955-1956.....	0,54	0,68	0,8	1,0	0,5	0,18
1956-1957.....	0,27	0,34	0,4	0,5	0,3	0,25
1957-1958.....	0,6	0,1	0,23	0,41	0,22	0,09
<i>Jordanie orientale</i>						
1953-1954.....	8,5	8,3	7,5	8,3	6,0	5,1
1954-1955.....	3,0	3,0	3,9	4,1	3,5	2,2
1955-1956.....	1,96	1,8	1,7	1,9	2,3	1,5
1956-1957.....	1,2	0,97	1,0	0,96	0,75	0,38
1957-1958.....	0,17	0,35	0,49	0,68	0,62	0,66

Tableau 6 (suite)

Pays	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Jordanie occidentale</i>						
1953-1954.....	2,1	2,4	2,7	2,4	2,2	1,0
1954-1955.....	2,2	1,5	1,4	1,8	1,7	1,6
1955-1956.....	1,24	1,2	0,86	1,1	1,1	0,8
1956-1957.....	1,1	0,86	0,81	0,8	0,5	0,59
1957-1958.....	0,17	0,38	0,93	0,8	0,55	0,3
<i>Gaza</i>						
1953-1954.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1954-1955.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1955-1956.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1956-1957.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1957-1958.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

6. ASSAINISSEMENT DU MILIEU

45. *Approvisionnement en eau.* — D'une manière générale, la situation dans les camps ne s'est guère modifiée durant l'année. En Jordanie, le camp d'Amari, approvisionné jusqu'alors par camions-citernes, a été relié au réseau de distribution municipal de Jérusalem-Ramallah. A Gaza, l'Office, sitôt achevée la construction des nouveaux puits qu'il a mis en chantier, cessera d'utiliser les puits qu'il a loués à des particuliers pour ses camps de Boureij et de Nousseirat. Dans le sud de la Province syrienne et dans de nombreuses régions de la Jordanie, plusieurs camps vont sans doute manquer d'eau, les précipitations hivernales ayant été insuffisantes en 1957-1958, mais on devrait pouvoir remédier à cette pénurie en utilisant des camions-citernes.

46. *Evacuation des excréments et des ordures.* — L'Office a fait construire nombre de nouvelles latrines à fosse septique dans les camps de Jordanie, mais n'a pas encore atteint le pourcentage désiré, à savoir trois fosses pour cent habitants des camps. Un programme a été entrepris en Jordanie en vue d'encourager officiellement les familles réfugiées vivant dans les camps à construire leurs latrines privées : l'Office leur procure une dalle, un double-siphon et deux sacs de ciment et ce sont les intéressés qui fournissent la main-d'œuvre et les autres matériaux nécessaires. L'élimination des ordures, que l'Office jusqu'alors faisait incinérer ou enfouir par ses services, est maintenant assurée le plus souvent moyennant rétribution par des entrepreneurs de la région ou par la municipalité.

47. *Lutte contre les insectes : destruction des mouches.* — L'action des insecticides tels que le mélange de diazinol et de DDT ne s'est pas révélée très efficace contre les mouches, dont la résistance à la plupart de ces produits pose un sérieux problème, si bien qu'il faut compter surtout, une fois de plus, sur les mesures d'assainissement du milieu et sur l'enseignement de l'hygiène parmi les réfugiés. On envisage de mettre à l'épreuve de nouveaux "cocktails" insecticides, appâts et cordons imprégnés, tout en poursuivant la pulvérisation spatiale dans les centres d'alimentation.

48. *Contre les poux,* on utilise régulièrement et avec succès du lindane à 1 pour 100 de HCB. Aucun cas de maladie transmise par le pou n'a été signalé dans la région d'activité de l'Office au cours de la période à l'étude, ni d'ailleurs depuis cinq ans.

49. Les résultats de la campagne contre les punaises et les puces ne sont pas aussi heureux. On fait largement usage d'une poudre de gammaxane en suspension, soit

isolément, soit en combinaison avec du DDT, et l'on utilise aussi le diazinol et le chlordane, surtout contre les puces. On étudie actuellement, sur la recommandation de l'OMS, les possibilités d'application de nouveaux mélanges d'insecticides.

7. SERVICES INFIRMIERS

50. Dans le cadre du programme de santé publique de l'Office, le rôle des services infirmiers demeure primordial tant en ce qui concerne les mesures préventives — hygiène maternelle et infantile, hygiène scolaire, lutte de l'hygiène et immunisations prophylactiques — que les mesures curatives — soins dans les dispensaires et les hôpitaux. En outre, les services de santé participent à la formation générale des élèves-infirmières et organisent pour leur personnel des stages de perfectionnement en cours d'emploi. Le tableau 2 ci-dessus donne une idée de ces activités qui incombent en grande partie au personnel infirmier.

51. Ces services préventifs et curatifs emploient 102 infirmières et 326 aides-infirmières, non compris le personnel infirmier des différents hôpitaux et dispensaires subventionnés par l'Office. En vue d'améliorer la qualité des services infirmiers, notamment dans le domaine préventif, on a accordé des bourses de perfectionnement d'un an à l'Ecole de santé publique de l'Université américaine de Beyrouth à quatre infirmières de l'Office qui, ayant terminé leur stage avec succès, ont regagné leur poste où leur service bénéficie des connaissances nouvelles, tant théoriques que pratiques, qu'elles ont acquises.

8. ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE

52. Ce programme, mis sur pied avec l'aide de l'OMS, est en cours depuis trois ans et il est encourageant de noter que certains gouvernements et d'importantes entreprises commerciales ont recours aux mêmes méthodes pour prévenir la maladie. Le personnel enseignant sanitaire qui participe au programme inculque des principes d'hygiène aux parents et aux enfants, aux instituteurs et aux élèves, aux animateurs des communautés, au personnel de l'Office (y compris le personnel des services d'assainissement), dans les écoles, les dispensaires, les centres d'alimentation d'appoint, au domicile des intéressés et dans les lieux publics, pour répandre dans la communauté les règles d'hygiène. Il est difficile d'évaluer les résultats obtenus par ce programme, qui n'existe que depuis trois ans, mais on a constaté que le nombre de cas de fièvre entérique a diminué en Jordanie, que les personnes fréquentant les centres d'alimentation d'appoint sont plus propres et

que les camps sont mieux tenus, et il est permis de penser que cette amélioration est due à l'enseignement de l'hygiène.

53. Il convient de mentionner spécialement ici les deux films qui ont été réalisés par l'Office. L'un, consacré à la campagne de destruction des mouches, a été tourné à Jéricho pendant la semaine de la propreté qui y a été organisée en juin. L'autre montre comment préparer certains aliments produits sur place et spécialement destinés aux nourrissons et il a été projeté dans de nombreux endroits de Jordanie, en mai et juin 1958. On y insiste sur la valeur nutritive de ces aliments, encourageant ainsi les mères qui assistent à ces projections à nourrir leurs nourrissons en conséquence.

54. Au cours de la période à l'étude, le personnel enseignant sanitaire a notamment, pendant le printemps et l'été, participé à des campagnes de destruction des mouches et de vaccination antituberculeuse, travaillé à

la prévention de la diarrhée infectieuse d'été et à la lutte contre cette maladie, organisé une exposition sur la protection des aliments, montré des films d'hygiène, et mis en train des cours d'hygiène à l'intention des instituteurs. Pendant l'automne et l'hiver, le personnel enseignant sanitaire a organisé des comités d'hygiène scolaire ainsi qu'une exposition sur le thème de la nutrition, et il a participé à une campagne de lutte contre l'ankylostomiase. En outre, il a prêté son concours aux autres services sanitaires pendant l'épidémie de grippe asiatique que s'est déclenchée au milieu de 1957, et pendant l'épidémie de rougeole qui a sévi au commencement de 1958 à Gaza.

9. FORMATION MÉDICALE ET PARAMÉDICALE

55. Comme on le verra dans le tableau ci-dessous, l'Office a poursuivi la formation de son personnel médical et paramédical.

Tableau 7

	Lieux	Durée des études	Nombre des diplômés
<i>Stages accomplis durant l'année (année scolaire 1956-1957)</i>			
Diplôme de santé et d'hygiène publique (médecins).....	Université américaine, Beyrouth	1 an	2
Certificat de santé d'hygiène publique (infirmières).....	Université américaine, Beyrouth	1 an	4
Certification d'assainissement du milieu	Université américaine, Beyrouth	1 an	3
Certificat d'enseignement de l'hygiène	Université américaine, Beyrouth	1 an	1
Médecine.....	Université américaine, Beyrouth	5 ans	2
Médecine.....	Université du Caire	5 ans	3
Médecine.....	Université Ein Shams, Le Caire	5 ans	3
Art dentaire.....	Université du Caire	4 ans	1
Obstétrique (sages-femmes).....	Maternité française, Beyrouth	1 an	1
Formation d'infirmières.....	Ecole d'infirmières de l'hôpital Augusta Victoria, Jérusalem	3 ans	18
Formation d'infirmières.....	Ecoles du Royaume-Uni	3 ans	4
<i>Stages en cours</i>			
Médecine.....	Universités égyptiennes	5 ans	66
	Université américaine, Beyrouth	5 ans	13
	Faculté française, Beyrouth	5 ans	2
	Université syrienne	5 ans	12
	Université irakienne	5 ans	6
Art dentaire.....	Universités égyptiennes	4 ans	6
	Université irakienne	4 ans	1
	Université syrienne	4 ans	2
	Faculté française, Beyrouth	4 ans	1
Art vétérinaire.....	Universités égyptiennes	4 ans	5
Pharmacie.....	Université syrienne	4 ans	1
	Universités égyptiennes	4 ans	5
	Université américaine, Beyrouth	4 ans	2
Formation générale des infirmières.....	Université américaine, Beyrouth	3 ans	1
	Hôpital Makassed, Beyrouth	3 ans	1
	Hôpital Augusta Victoria, Jérusalem	3 ans	37
	Hôpital baptiste, Gaza	3 ans	9
	Ecoles du Royaume-Uni	3 ans	19

56. Outre les stages mentionnées ci-dessus, un médecin de l'Office a effectué un stage de dermatologie et de vénéréologie (cinq jours) à l'Université américaine de Beyrouth. La réunion annuelle de la Société libano-française de médecine a eu lieu à Beyrouth en novembre 1957 et un certain nombre de médecins de l'Office, venus du Liban et de Syrie, y ont assisté.

L'Office a participé aux frais d'organisation du huitième symposium médical du Moyen-Orient que s'est réuni en mai 1958. Quelque 55 médecins faisant partie du personnel de l'Office ou d'hôpitaux subventionnés par lui y ont assisté; une partie de ce symposium a porté sur les soins infirmiers, avec le concours du personnel infirmier de l'Office.

57. En Jordanie, le consultant médical de l'Office a consacré une série de conférences, accompagnées de démonstrations cliniques, relatives aux carences du régime alimentaire constatées chez les réfugiés; cet enseignement, destiné à différents groupes de médecins des camps, s'est révélé des plus précieux, qu'il s'agisse des diagnostics cliniques ou du choix des bénéficiaires d'une alimentation d'appoint. On a déjà mentionné, au paragraphe 20 de la présente annexe, le cours de formation d'hygiène maternelle et infantile auquel assiste actuellement le personnel en cours d'emploi.

58. Comme les années précédentes, les services de l'hôpital ophtalmologique Saint-Jean de Jérusalem ont accepté de recevoir pendant les trois mois d'été trois infirmiers de l'Office, qui suivront un cours d'entretien sur les soins oculaires. Une grande partie du personnel de l'Office a déjà bénéficié de cette formation, ce qui a permis d'améliorer considérablement les méthodes employées dans les dispensaires ophtalmologiques.

59. L'école d'infirmières de Jérusalem se prépare de nouveau à recevoir un groupe d'étudiantes de première année. La possibilité de recruter un plus grand nombre de jeunes filles ayant fait des études secondaires et l'intérêt croissant que suscite la profession d'infirmière dans les milieux cultivés ont permis d'exiger des candidates à cette école qu'elles justifient de neuf ans de scolarité, au lieu de huit précédemment. L'école organisée conjointement par le gouvernement et la mission technique américaine exige le même niveau. On a créé un comité d'infirmières chargé d'uniformiser les programmes et de reviser le plan d'études de cette école et de l'école d'infirmières de l'hôpital Augusta Victoria de Jérusalem.

10. FOURNITURES MÉDICALES

60. D'une façon générale, le système d'approvisionnement de l'Office en fournitures médicales s'est révélé

satisfaisant durant toute l'année. Par l'intermédiaire du FISET, l'Office a acheté la majeure partie des fournitures à des prix de concurrence sur le marché mondial. Il n'a acheté sur place que relativement peu d'articles, soit pour des cas d'urgence, soit en petites quantités. La distribution des fournitures dans les différents secteurs ou dans les divers hôpitaux et dispensaires qui en dépendent s'est effectuée sans difficulté notable.

11. RAPPORTS ET STATISTIQUES

61. Sur les conseils d'un expert de l'OMS en matière de statistiques sanitaires, l'Office rassemble des données en vue de dresser un tableau d'ensemble des maladies qui sévissent parmi les réfugiés. Deux enquêtes par sondage ont été conduites dans les dispensaires de l'Office en août 1957 et en janvier 1958 et les données qui ont été ainsi rassemblées sont actuellement analysées et interprétées. De même, une étude statistique portant sur les admissions, les cas diagnostiqués et les cas traités dans les hôpitaux est en cours. On pense que les services auront ainsi une connaissance plus approfondie et plus exacte de l'incidence des maladies, et qu'ils seront mieux à même de répondre aux besoins de la population qu'ils desservent.

12. GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

62. Il convient une fois encore de rendre chaleureusement hommage aux gouvernements, aux universités et aux organisations bénévoles pour leur généreuse et précieuse contribution au programme de santé. Cette assistance s'est manifestée sous différentes formes : personnel, lits subventionnés dans les hôpitaux, services dans les dispensaires, les centres de consultations mobiles et les centres d'hygiène maternelle et infantile, participation à des campagnes d'immunisation, fournitures médicales, layettes, matériel de radiologie et alimentation d'appoint. Cette aide a beaucoup aidé l'Office à exécuter un programme sanitaire vaste et complexe.

ANNEXE C

SERVICES SOCIAUX

1. LE RÉFUGIÉ DANS LE CADRE DE SA COMMUNAUTÉ

a) Généralités

1. L'inactivité à laquelle se trouve trop souvent réduit le réfugié est l'un des aspects tragiques de son existence. C'est le cas de nombreux Palestiniens, surtout à Gaza, où 300.000 personnes se trouvent entassées sur une étroite bande de terre aride et pratiquement dépourvue de ressources naturelles, ainsi que dans la Jordanie surpeuplée. Il est extrêmement déprimant, même si l'on n'en a pas conscience, de demeurer pendant 10 ans sans occupation régulière. L'Office, dans ses efforts pour remédier aux conséquences de cette inaction forcée, reçoit une aide précieuse de la part des organisations bénévoles et autres groupes charitables du monde entier.

2. S'attaquant à certains aspects de ce problème, l'Office fait appel à la bonne volonté des réfugiés eux-mêmes, encourageant la création de coopératives, continuant à organiser des cours professionnels dans divers domaines, étendant son programme d'assistance directe aux personnes qui cherchent un emploi. En outre, comme par le passé, il aide les réfugiés désireux d'émigrer dans

d'autres pays arabes ou outre-mer. Enfin, les services sociaux sont chargés de distribuer les vêtements usagés, si nécessaires, qui sont offerts aux réfugiés par les organisations bénévoles.

b) Efforts d'entraide

3. Dans les camps, les travailleurs sociaux encouragent les réfugiés particulièrement qualifiés à mettre leur talent, à titre bénévole, au service de la communauté, afin d'y développer l'esprit d'entraide et de solidarité. Une occasion s'est présentée pour les réfugiés de répondre à cet appel, quand l'Office s'est vu contraint, faute de fonds, d'abandonner ses cours pour analphabètes : des instituteurs se sont chargés, sans aucune rémunération, de reprendre les classes. Ailleurs, ce sont les élèves eux-mêmes qui ont assuré à leur maître de modestes appointements. Des jardins d'enfants ont été créés dans de nombreux camps sans autre aide de l'Office que la permission d'occuper les salles disponibles dans ses locaux; là encore des instituteurs ont offert leurs services tandis que les parents se cotisaient périodiquement pour acheter le matériel nécessaire. Dans la plupart des

centres récréatifs pour hommes, les bibliothécaires sont des volontaires, comme d'ailleurs les membres des comités sportifs. Ce sont là certes des exemples encourageants; cependant, l'idée de fournir leurs services gratuitement à la collectivité est loin d'être acceptée par tous les réfugiés.

c) *Initiative des réfugiés pour compléter les installations dans les camps*

4. Pour encourager les initiatives désintéressées parmi les réfugiés, l'Office les aide à exécuter certains projets. C'est ainsi qu'il fournit à ceux d'entre eux qui désirent faire un effort pour améliorer leurs propres conditions d'existence ou celles des habitants du camp tout entier, soit une aide en espèces, soit des matériaux de construction. Certains, par exemple, ont construit des mosquées, l'Office ne leur fournissant que les matériaux de toiture; d'autres se sont offerts à construire dans le plus grand camp de Jordanie un marché aux légumes; leur proposition est actuellement à l'étude.

d) *Coopératives*

5. La possibilité de créer des coopératives parmi les réfugiés a été attentivement étudiée au cours de ces douze derniers mois. Les ressources étant à peu près nulles et les débouchés très réduits, les entreprises de ce genre ne sont guère susceptibles de fournir aux participants les moyens de subvenir à leurs propres besoins; ceux-ci pourraient cependant en tirer un modeste revenu qui viendrait s'ajouter aux secours essentiels reçus de l'Office, et surtout ils trouveraient ainsi l'occasion de s'occuper utilement.

6. Là encore, le fait que les réfugiés de Palestine ne conçoivent pas l'intérêt des coopératives et n'en ont aucune expérience constitue le plus sérieux obstacle auquel se heurte l'Office. Les travailleurs sociaux consacrent beaucoup de leur temps à leur expliquer les principes élémentaires du système des coopératives, les avantages que les membres peuvent en retirer et les responsabilités qui leur incombent. Ce programme, soigneusement élaboré en Jordanie et à Gaza, a déjà donné des résultats encourageants. Sept coopératives ont été créées avec l'aide de l'Office: deux pour l'élevage de la volaille et du bétail, deux pour les travaux de menuiserie, une pour les travaux d'artisanat, une pour la fabrication du savon, et enfin une coopérative agricole. Les formalités d'enregistrement auprès des départements ministériels compétents sont en cours. La contribution financière de l'Office varie, selon les cas, de 280 à 1.400 dollars au maximum; il s'y ajoute parfois des fournitures de matériaux. Le programme n'a pas encore reçu l'approbation des autorités syriennes, et au Liban il n'a suscité que peu d'intérêt parmi les réfugiés, qui trouvent facilement des emplois temporaires.

e) *Artisanat*

7. Cette année encore, l'Office a aidé les femmes réfugiées qui font des travaux de broderie de style arabe traditionnel en écoulant leurs articles à Beyrouth et au Caire. Cependant, en Jordanie, au Liban et en Syrie, les réfugiés ne s'intéressent guère à ce genre d'activités et la production est de ce fait extrêmement réduite; les efforts de l'UNRWA n'étaient donc plus justifiés, et tous les centres ont été fermés dans ces trois pays. A Gaza en revanche, 700 femmes sont employées en permanence à des travaux de broderie et au cours des douze derniers mois les ventes ont atteint un nouveau record: 64.000 dollars. Des plans actuellement à l'étude pré-

voient la prise en charge des centres par d'autres organisations ou par des entreprises commerciales privées.

f) *Cours pour adultes*

8. L'Office a supprimé plusieurs cours pour adultes dont les élèves n'étaient pas assez nombreux. Cinq classes de menuiserie et trente-trois classes de couture ont été maintenues. Ces dernières ont beaucoup de succès et c'est là une des rares occasions qu'ont les femmes réfugiées de travailler en groupe et, par surcroît, d'apprendre un métier qui leur permette de gagner un peu d'argent. Les analphabètes y reçoivent également quelques leçons de lecture et d'écriture. En juin et juillet, quelque 800 femmes des quatre pays d'accueil ont passé avec succès les épreuves marquant la fin des premiers cours qui, désormais, s'étendront sur une période de six mois avec un programme plus chargé, et coûteront à l'Office 31,5 dollars par élève. Quant aux cours de menuiserie, tous donnés à Gaza, ils sont suivis actuellement par quelque 90 élèves; cet enseignement est très apprécié lui aussi, et plusieurs stagiaires ont pu obtenir par la suite des emplois sur place ou à l'étranger.

2. ASSISTANCE SOCIALE INDIVIDUELLE

a) *Cas de personnes particulièrement nécessiteuses*

9. L'assistance aux personnes qui se trouvent dans une situation particulièrement pénible est l'une des principales activités des services sociaux de l'Office. Le niveau des dépenses cette année a été légèrement réduit par rapport à l'année précédente: moins de 50.000 dollars — y compris la valeur des dons en nature tels que couvertures et pétrole lampant — pour les réfugiés bénéficiant de cette assistance spéciale. De leur côté, les organisations bénévoles ont beaucoup aidé à secourir les réfugiés nécessiteux dans tous les pays d'accueil.

b) *Assistance aux personnes physiquement diminuées*

10. Au cours de l'année à l'étude, l'Office a pu placer 74 enfants aveugles et sourds-muets dans divers établissements de la région où ils reçoivent un enseignement et une formation professionnelle qui leur permettront de jouer un rôle utile dans la société. Malheureusement, les institutions de rééducation ne peuvent, faute de place, accueillir les nombreux réfugiés adultes souffrant de ces infirmités. L'Office a fait appel, mais sans succès jusqu'à présent, à diverses organisations en vue d'obtenir leur aide pour la rééducation de quelque 47 enfants frappés de graves infirmités.

c) *Petites subventions au titre de la réintégration*

11. Souvent des réfugiés s'adressent au personnel des services sociaux en vue d'obtenir à titre individuel une modeste aide financière qui leur permettrait de monter une petite entreprise. Des crédits sont donc prévus au budget de l'Office pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 50 dollars par personne aux réfugiés qui désirent se mettre au travail et dont les projets peuvent être considérés comme rentables. Parmi les bénéficiaires de cette assistance, citons des menuisiers, un fabricant de cordes, un vendeur de cigarettes, des marchands de légumes, un ferblantier ambulancier, des coiffeurs pour hommes et des cordonniers.

d) *Autres formes d'assistance individuelle*

12. Un certain nombre de familles se trouvent encore dispersées par suite du conflit de 1948, et l'Office

s'efforce d'aider leurs membres à se retrouver et, dans la mesure du possible, à se rejoindre. Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale de Genève, il a pu faire procéder à des enquêtes sur les réfugiés portés disparus depuis 1948; suite a été donnée à 150 demandes de cet ordre durant ces derniers mois. Au cours de l'année, cependant, 41 familles seulement ont pu être réunies, car les déplacements des réfugiés font l'objet de maintes réglementations restrictives, et dans 70 autres cas, il n'a pas encore été possible d'obtenir l'autorisation des pouvoirs publics.

3. AIDE DES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

a) Généralités

13. Dans les rapports des années précédentes, on a rendu hommage aux organisations bénévoles pour leur œuvre magnifique d'assistance aux réfugiés. Ces efforts ne se sont pas ralentis cette année; citons les dons de vêtements usagés, de couvertures, d'articles vestimentaires à des personnes particulièrement nécessiteuses, et les contributions de toute nature, en nature ou en espèces, fournies soit à l'Office, soit directement à des réfugiés, soit encore à des institutions régionales. Certaines organisations continuent de gérer et d'administrer des écoles et des hôpitaux. En bref, les organisations ont secouru les réfugiés dans des domaines où, faute de fonds suffisants, l'Office n'aurait pas pu répondre aux besoins.

b) Programme d'habillement des adultes

14. Le programme d'habillement des adultes, qui dépend entièrement des collectes de vêtements usagés dont se chargent les organisations bénévoles dans le monde entier, ne permet qu'une distribution annuelle à chaque famille réfugiée. L'Office s'est vu contraint de fixer cette année à 200.000 dollars au maximum la somme destinée à couvrir les frais de transport maritime de ces lots de vêtements. On trouvera ci-dessous la liste des dons des organisations bénévoles et les chiffres correspondants pour l'année précédente.

	1956-1957 kg	1957-1958 kg
Vêtements.....	1.761.681	1.409.759
Chaussures.....	142.396	94.965
Couvertures.....	34.533	29.855
Produits alimentaires.....	781.167	326.388
Fournitures médicales.....	75.296	18.800
Divers.....	21.577	45.117

Alliance des unions chrétiennes de jeunes filles
Alliance des unions chrétiennes de jeunes gens
American Friends Service Committee
Arab Evangelical Episcopal Community
Canadian Lutheran World Relief
Catholic Relief Services (NCWC)
Church World Service (Etats-Unis)
Church Missionary Society (CMS)
Comité chrétien mixte pour le travail des réfugiés au Liban

Comité pour les secours d'outre-mer de la United Church of Canada
Cooperative for American Remittances to Everywhere (CARE)
Croix-Rouge britannique
Croix-Rouge canadienne
Croix-Rouge néerlandaise
Eglise grecque orthodoxe de Beyrouth
Evêque anglican de Jérusalem (Fonds pour les réfugiés)
Fédération luthérienne mondiale
Groupement auxiliaire féminin de l'Office

Aucune expédition n'a été effectuée à destination de Beyrouth en mai et juin de cette année, les activités du port ayant pratiquement cessé durant cette période de crise, d'où la réduction des quantités expédiées en 1957-1958 par rapport à 1956-1957.

c) Programme d'habillement des enfants

15. Comme on l'indiquait dans le rapport de l'année précédente, l'Office a dû mettre un terme à son programme d'habillement des enfants. On a utilisé le reste des stocks de tissus, achetés au titre dudit programme, à la confection d'articles vestimentaires qui ont été distribués à quelque 234.000 enfants. En outre, les dons en espèces de la FUNU, du Near East Christian Council Committee et du Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA ont permis d'acheter du tissu, dans lequel on a coupé des vêtements qu'on a distribués ensuite à 15.000 écoliers de Gaza. Des dispositions ont été prises aux termes desquelles l'Agence CARE (Cooperative for American Remittances to Everywhere) dans le cadre de ses activités en Egypte fournira le tissu nécessaire à l'habillement de tous les enfants nécessiteux de 1 à 15 ans résidant à Gaza, qu'ils soient réfugiés ou non. Des négociations avec l'Agence CARE sont en cours, en vue de la mise en train de programmes analogues dans les autres pays d'accueil.

d) Autres activités

16. Des organisations bénévoles et autres associations ont convenu cette année de prendre en charge certaines entreprises organisées par les services sociaux et qui, de par leur nature même, ne sauraient rentrer dans leurs frais; c'est ainsi que des organisations ont déjà pris sous leur entière responsabilité certains centres de couture, ou ont fourni les fonds nécessaires à couvrir leurs frais pendant un an, l'Office, dans ce dernier cas, continuant à en assurer la direction.

e) Remerciements aux organisations bénévoles

17. On trouvera ci-après la liste des organisations bénévoles internationales ayant joué un rôle important dans l'œuvre d'assistance aux réfugiés. En raison de la brièveté du présent rapport, on n'a pu y faire figurer les nombreuses sociétés régionales dont le concours a été également si précieux. L'Office tient à rendre hommage à toutes ces institutions charitables pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer en faveur des réfugiés, et, au nom de ceux-ci, leur exprime sa profonde reconnaissance.

Industriels grecs de la Chambre de commerce d'Athènes
Jamiat Al Islam
Ligue des sociétés de la Croix-Rouge
Mennonite Central Committee
Middle East Relief Association
Mission pontificale pour la Palestine
Near East Christian Council Committee
Near East Foundation
New England Council of Lions Clubs

New Zealand Council of Organizations for Relief Services Overseas Inc. (CORSO)
Oxford Committee for Famine Relief
Patriarcat grec orthodoxe de Jérusalem
Save the Children Fund
Secours luthérien mondial
Southern Baptist Mission
Unitarian Service Committee of Canada
Women's Voluntary Society (britannique)
World Relief Commission of the National Association of Evangelicals

PROGRAMME D'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

1. GÉNÉRALITÉS

1. Dans son rapport de l'année dernière, le Directeur, après avoir signalé que le fonds de réserve consacré à la réintégration était pratiquement épuisé, déclarait: "Il est donc indispensable que le budget de la réintégration soit financé, lui aussi, dans sa totalité par des versements des contribuables en cours d'exercice et que ces versements soient effectués à temps¹." Or, au début de 1958, on pouvait même se demander si l'Office recevrait des fonds en suffisance pour couvrir les frais de son programme d'enseignement tels qu'ils figuraient au budget et il a fallu réduire au strict minimum tous les autres programmes d'indépendance économique. Il a été impossible de reprendre ceux dont l'exécution avait été interrompue, notamment les subventions individuelles. Sur le plan de la réintégration, l'Office s'est donc borné cette année à mener à bien quelques petites entreprises qu'il avait mises en train durant les exercices précédents.

2. GAZA

2. A Gaza, le seul programme poursuivi durant la période à l'étude est celui des travaux de boisement, visant à empêcher l'ensablement par les dunes des terres arables et à fixer des sols que l'on pourra mettre en valeur par la suite. Depuis l'inauguration de ce programme en mars 1954, l'Office a fait pousser dans des pépinières et transplanté dans certaines zones bien choisies quelque 3.500.000 jeunes arbres. Un million de nouveaux plants sont prêts à être repiqués au printemps 1959. L'Office aura ainsi planté 4.500.000 arbres, et atteint le but qu'il s'était fixé.

3. JORDANIE

a) Colonies agricoles

3. L'Office ayant pu trouver de l'eau il y a quelques années à Marj-Naaja, dans la vallée du Jourdain, a mis en irrigation une superficie de 865 deunums et y a fondé une petite colonie de 30 familles. Comme l'indiquait le rapport de l'an dernier, on espérait que ces colons seraient en mesure, dès la fin de 1957, de subvenir à leurs propres besoins; or, tel n'a pas été le cas, et l'Office a été saisi cette année de nouvelles demandes d'assistance de la part des intéressés, qui lui ont réclamé, entre autres, des pompes et des moteurs de secours, de nouveaux locaux scolaires et le bétonnage de quelques canaux secondaires. Les négociations en vue de faire de la colonie une coopérative ont été laborieuses mais, au début de mai, la nouvelle société a pu enfin être déclarée auprès des services compétents. Le gouvernement a prié l'Office de continuer à s'occuper de l'entreprise, tout au moins jusqu'à la livraison du matériel de pompage supplémentaire.

4. Quatre-vingt-quatre familles réfugiées se trouvent maintenant installées dans la colonie de Jisr-el-Majamé. Sur leur demande, l'Office a accepté d'augmenter la superficie irriguée au nord-est de 600 deunums; de plus, il construit actuellement une station de pompage sur le Yarmouk et de nouveaux canaux en béton. Une coopérative analogue à celle de Marj-Naaja sera créée à Jisr-el-Majamé.

¹ A/3686, annexe G, par. 70.

5. L'Office est finalement parvenu à un accord avec le gouvernement quant à la question des habitations et de l'avenir de la colonie d'El-Hebeilé. Un fonctionnaire du Service des coopératives de l'Etat jordanien a inspecté la colonie en vue de la création d'une coopérative qui, entre autres, serait chargée de répartir les terres entre les membres. En dehors de l'entretien très peu coûteux des habitations, l'Office n'a pas l'intention de consacrer de nouveaux fonds à cette entreprise. Il continue toutefois à distribuer des rations aux colons.

b) Banque jordanienne pour le développement économique

6. Le Gouvernement jordanien a augmenté de 6.250 dinars jordaniens (17.500 dollars) sa participation à la Banque, ce qui porte à 1.186.500 dollars le capital versé.

7. Au 31 mars 1958, date de la fin de l'exercice financier de la Banque, le nombre de prêts non encore remboursés, d'un montant global de 1.004.214 dollars, était de 223, dont 203 (712.359 dollars) à l'agriculture et 20 (291.855 dollars) à des entreprises industrielles. Depuis le début de ses opérations en novembre 1951, la Banque a consenti au total 245 prêts à l'agriculture et 27 à l'industrie, pour un montant global de 1.408.000 dollars.

8. La plupart des opérations de la Banque durant l'année ont porté, comme précédemment, sur le développement agricole — aménagement de terrasses, clôtures en pierre, construction de fermes et de petits canaux d'irrigation, forage de puits artésiens, plantation d'oliviers et d'arbres fruitiers en cultures intercalaires.

9. Dans le domaine industriel, la Banque a prorogé un prêt destiné à la construction d'une brasserie, la première qui sera créée en Jordanie. Elle a également aidé l'orfèvrerie, qui occupe une place non négligeable dans le secteur industriel du pays, en avançant les fonds nécessaires à l'achat d'un outillage moderne.

10. A la fin de mars 1958, on comptait au moins 2.000 réfugiés employés dans des entreprises financées par la Banque.

11. L'exercice financier se terminant le 31 mars 1958 s'est soldé pour la Banque par un bénéfice net de 43.697 dollars, contre 43.355 l'année précédente.

12. Du 1er juillet 1957 au 31 mars 1958, les remboursements des prêts, principal et intérêts, n'ont atteint que 41,17 pour 100, contre 72,42 pour 100 en 1956-1957. Cette forte réduction du pourcentage des remboursements est due surtout, pense-t-on, à l'incertitude de la situation dans le Moyen-Orient.

4. SERVICES DE PLACEMENT

a) Recherche d'emplois

13. Les services de placement de l'Office, qui sont maintenant bien organisés, sont chargés d'aider les réfugiés possédant les titres et l'expérience nécessaires à trouver des emplois. Ils entreprennent à cet effet des démarches dans les principales agglomérations de la région du golfe Persique où les débouchés sont nombreux. Dans le courant de l'année, l'Office a reçu 1.400 avis de vacance environ et les a communiqués immédiatement

à tous les réfugiés. Malheureusement, les troubles politiques dans plusieurs pays d'accueil font obstacle au développement rationnel de ce programme. L'octroi de permis d'entrée et de sortie d'un pays à l'autre est soumis à des conditions si sévères qu'il est souvent impossible d'y satisfaire. De décembre 1957 à mai 1958, les autorités égyptiennes ont donné l'ordre de faire passer par leurs services toutes les demandes d'emploi émanant des réfugiés résidant à Gaza. En dépit de difficultés sans nombre, on est parvenu à obtenir des emplois rémunérés au mois pour 500 réfugiés environ, dont la plupart ont été placés dans la région du golfe Persique, en Irak et en Libye. Pour la première fois, les services de placement de l'Office en Syrie ont pu aider des réfugiés à trouver du travail sur place, et les demandes à cet effet se font de plus en plus nombreuses. A Gaza également, le marché de l'emploi s'est un peu développé grâce aux travaux d'aménagement municipaux entrepris par les pouvoirs publics ainsi qu'à la présence de la FUNU.

b) Aide à l'émigration

14. Depuis quelques années, l'Office accorde son assistance aux réfugiés qui désirent émigrer du Liban et de la Jordanie; c'est ainsi qu'il a aidé 571 d'entre eux à partir cette année, la plupart vers les pays d'Amérique du Sud.

15. On trouvera dans le tableau ci-dessous la répartition de ces départs, par pays de destination, durant l'année à l'étude:

Arabie Saoudite	9
Argentine	1
Bolivie	11
Bésil	137
Canada	11
Chili	9
Colombie	1
Egypte	16
Etats-Unis d'Amérique	80
Honduras	8
Iran	54
Katar	24
Koweït	34
République fédérale d'Allemagne	4
Sierra-Leone	1
Venezuela	170
Yémen	1
TOTAL	571

5. FONDEMENTS ÉCONOMIQUES

16. La Division économique de l'Office a poursuivi la série de ses enquêtes, les unes de caractère général et les autres portant sur des problèmes particuliers. Quatre grandes études ont été entreprises:

a) Projets relatifs au développement de l'économie syrienne: dans cette étude, qui fait l'objet du *Bulletin de*

développement économique, No 15, on trouvera la description et l'analyse des plans de développement de la province syrienne de la RAU dans les domaines de l'agriculture et de l'irrigation, de l'industrie et de l'énergie, des transports, des communications, etc. L'Office a bénéficié du concours des services ministériels compétents auxquels il tient à adresser ici l'expression de sa gratitude.

b) Budgets familiaux dans le monde arabe: cette étude, qui fera l'objet du *Bulletin de développement économique*, No 16, n'est pas encore terminée, mais on a déjà réuni les principales données statistiques. On se propose d'exposer et d'analyser en détail la structure et la répartition des dépenses selon le niveau des revenus en Syrie, en Egypte, en Jordanie et en Irak. On cherche également à déterminer la corrélation pour chaque catégorie de revenus entre ceux-ci et les dépenses. On aura de la sorte un tableau d'ensemble exposant, d'une part la répartition des revenus et l'importance relative de chaque groupe économique, et d'autre part les affectations de dépenses aux différentes catégories de produits et de services.

c) Répercussion des dépenses de l'Office sur les économies nationales dans les pays d'accueil: dans le rapport qu'elle a préparé à ce sujet, la Division économique s'est efforcée de dégager les avantages économiques résultant directement pour les pays d'accueil des dépenses effectuées par l'Office entre le 1er juillet 1956 et le 30 juin 1957: traitements et salaires versés par l'Office et dépensés sur place, achats de produits de la région, paiements au titre des transports et autres prestations des entreprises et sociétés locales, et dons et subventions consentis par l'Office à des institutions. Relevons à ce propos que, durant cette période, les dépenses de l'Office dans les différents pays ou territoires de la région ont atteint les chiffres suivants:

	Dollars
Egypte	461.000
Gaza	2.601.000
Irak	69.000
Jordanie	8.810.000
Liban	4.858.000
Syrie	2.294.000
	<hr/>
	19.093.000

d) Etude du coût de la vie dans les pays d'accueil: cette étude fait ressortir les variations du coût de la vie en Jordanie, Syrie, Egypte, Liban et Gaza, de juillet 1955 à janvier 1958.

6. RÉSUMÉ

17. On trouvera ci-après un état récapitulatif des dépenses effectuées par l'Office entre le 1er janvier 1951 et le 30 juin 1958 au titre des programmes d'indépendance économique.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE
1er janvier 1951 — 30 juin 1958

Description	1er janvier 1951- 30 juin 1954	1er juillet 1954- 30 juin 1955	1er juillet 1955- 30 juin 1956	1er juillet 1956- 30 juin 1957	1er juillet 1957- 30 juin 1958	Totaux au 30 juin 1958
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Agriculture et mise en valeur des terres	569.935	210.829	449.605	657.922	177.379	2.065.670
Entreprises commerciales, financières et industrielles	1.029.400	72.117	226.938	(186.281)	5.648	1.147.822
Enseignement primaire et secondaire	2.490.654	3.014.899	4.137.545	4.551.869	4.700.624	18.895.591
Dépenses et pertes dues aux événements de Gaza	—	—	—	248.296	2.384	250.680
Prêts, subventions et assistance individuels .	298.577	76.437	468.208	1.580.588	169.404	2.593.214
Divers	25.539	—	—	—	—	25.539
Services de placement	81.537	46.604	354.974	381.779	222.323	1.087.217
Dépenses d'administration	1.427.411	460.293	497.238	245.120	207.812	2.837.874
Recherches, expérimentation et planification .	1.271.375	1.264.850	434.316	300.450	73.757	3.344.748
Part des charges communes	3.574.539	790.456	905.045	993.632	951.002	7.214.674
Programmes spéciaux	125.863	440.936	296.294	322.347	124.985	1.310.425
Installations spéciales dans les camps	—	—	100.073	97.524	21	197.618
Logements urbains, bâtiments et travaux publics	72.824	34.421	73.262	58.774	1.179	240.460
Formation professionnelle et enseignement supérieur	834.427	529.233	835.404	912.249	746.683	3.857.996
TOTAL	11.802.081	6.941.075	8.778.902	10.164.269	7.383.201	45.069.528

^a Il convient de noter que, pour les périodes antérieures au 1er juillet 1956, les montants inscrits aux différents chapitres ci-dessus ne correspondent pas toujours à ceux qui figurent dans les états financiers pour les même périodes. En effet :

- i) Certaines dépenses qui figurent dans les états financiers à la rubrique "Fonds de roulement" ont été reclassées ci-dessus par chapitre ;
 - ii) Certains projets et programmes spéciaux ont été reclassés.
- Les totaux annuels restent inchangés.

ANNEXE E

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

1. GÉNÉRALITÉS

1. Voici plus de cinq ans que l'Office a mis sur pied son présent système d'enseignement à l'intention des enfants réfugiés. Ses deux objectifs principaux sont les suivants : assurer à tous les jeunes réfugiés des deux sexes, pour qui demande en est faite, l'enseignement primaire (six années), et donner un enseignement secondaire à certains d'entre eux, dont le nombre est fixé depuis deux ans à 15 pour 100. L'Office avait envisagé pendant quelque temps d'élever ce pourcentage afin de l'alligner sur celui qui prévaut généralement dans les pays d'accueil, mais il s'en est trouvé empêché, faute de fonds, et c'est ainsi qu'un nombre croissant d'élèves, parvenus au terme de leurs études primaires, ne peuvent être admis dans les classes secondaires. Les élèves des classes primaires fréquentent le plus souvent les écoles de l'UNRWA-UNESCO, mais aussi des établissements publics et privés ; ceux des classes secondaires sont à peu près également répartis entre les uns et les autres. L'Office verse aux élèves qui fréquentent des écoles autres que les siennes une subvention qui ne couvre d'ailleurs qu'une partie de leurs frais de scolarité. En outre, les gouvernements reçoivent dans leurs établissements secondaires nombre de jeunes réfugiés auxquels l'Office ne peut assurer aucune aide financière.

2. Au cours de la période à l'étude, l'effectif total des enfants réfugiés qui ont bénéficié du programme d'enseignement primaire et secondaire de l'Office a atteint 173.051 (contre 168.062 en 1956-1957) ; 117.936 d'entre eux (contre 114.705 en 1956-1957) fréquentaient l'une ou l'autre des 381 écoles primaires et secondaires de

l'Office (372 écoles en 1956-1957), et 55.115 (contre 53.357 en 1956-1957) les écoles publiques et privées subventionnées par lui. Environ 363 élèves (contre 250 en 1956-1957) ont suivi les cours des deux écoles de formation professionnelle de l'Office, et 356 (contre 369 en 1956-1957) un enseignement universitaire aux frais de l'UNRWA. Le corps enseignant de l'Office comprenait durant l'exercice 3.321 maîtres, contre 3.137 en 1956-1957.

3. Comme on l'indiquait plus haut, les difficultés financières ont imposé certaines limitations aux services d'enseignement. Il a fallu renoncer, faute de fonds, au développement pourtant si urgent de la formation pédagogique et professionnelle, et un plus grand nombre d'élèves qu'il ne serait souhaitable se trouvent donc obligés de s'orienter vers des études secondaires de type classique.

4. Le niveau professionnel du corps enseignant se relève peu à peu à mesure qu'augmente le nombre des maîtres choisis parmi les candidats ayant été jusqu'au bout de leurs études secondaires. (D'ailleurs beaucoup d'entre eux, après quelques années de formation en cours d'emploi, quittent l'Office pour d'autres postes.) Cependant, seule la réouverture des écoles normales permettra d'améliorer vraiment la qualité de l'enseignement.

5. Les écolières sont de plus en plus nombreuses dans les établissements de l'Office ainsi qu'on pourra le constater dans le tableau 1 ci-dessous qui donne leurs effectifs pour chaque année depuis 1951 dans les différentes régions.

Tableau 1

NOMBRE DE FILLES INSCRITES DANS LES ÉCOLES DE L'OFFICE

	Juin 1951	Juin 1952	Juin 1953	Juin 1954	Juin 1955	Juin 1956	Juin 1957	Juin 1958
Gaza.....	5.357	5.410	6.189	8.652	10.507	12.729	14.205	15.625
Jordanie.....	4.349	4.526	10.035	14.249	15.589	16.790	16.464	16.565
Liban.....	1.029	2.076	3.169	4.154	4.337	4.558	4.682	5.163
Syrie.....	941	727	2.074	3.585	3.693	3.863	4.281	4.505
TOTAL	11.676	12.739	21.467	30.640	34.126	37.940	39.632	41.858

6. A Gaza et en Jordanie, les programmes de travaux manuels se développent de façon satisfaisante. Les expositions annuelles de travaux d'élèves ont révélé les progrès accomplis dans ce domaine et que l'on peut attribuer en grande partie aux cours de rappel organisés pour les moniteurs durant l'été de 1957.

2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

7. On a enregistré une fois de plus, comme les trois années précédentes, une diminution du nombre des inscriptions dans les classes de première année d'études primaires : 19.212, contre 19.712 l'année précédente, 21.120 en 1955-1956, 27.718 en 1954-1955 et 31.000 en 1953-1954. Cette baisse, faible mais régulière, s'explique surtout du fait que le nombre des enfants qui ne sont admis que tardivement à l'enseignement primaire, diminue chaque année, au fur et à mesure que l'Office ouvre de nouvelles écoles. Les nouveaux effectifs comprennent de plus en plus d'enfants atteignant l'âge scolaire (six ans) et de moins en moins d'enfants plus âgés.

8. En mai 1958, l'effectif total des élèves fréquentant les écoles primaires UNRWA-UNESCO était de 102.031 (62.380 garçons et 39.651 filles), contre 101.504 (63.439 garçons et 38.065 filles) en mai 1957, soit un chiffre légèrement supérieur — de 527 — à celui de l'année dernière. Remarquons que cet écart est dû à l'augmentation (1.586) du nombre des filles qui a plus que compensé la diminution (1.059) de celui des garçons. En d'autres termes, les nouveaux effectifs comprennent encore des fillettes de plus de six ans qui jusqu'ici n'allaient pas en classe, alors que tel n'est généralement

plus le cas pour les garçons. En outre, les fillettes tendent à demeurer plus longtemps à l'école qu'auparavant.

9. Le montant des subventions aux élèves réfugiés fréquentant les établissements primaires publics et privés, ainsi que des frais de leurs manuels scolaires, a marqué une légère augmentation.

10. L'effectif des enfants réfugiés bénéficiant en 1957-58 d'une instruction primaire aux frais de l'Office a été de 144.549, chiffre légèrement supérieur à celui de l'année précédente (143.849).

3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

11. La constante augmentation du nombre des candidats à l'enseignement secondaire demeure pour l'Office un problème des plus urgents, d'autant que, faute de moyens financiers, il a fallu maintenir en 1957-1958 à 15 pour 100 en moyenne le pourcentage des élèves des écoles primaires admis dans les classes secondaires. L'Office a dû se contenter de porter à ce chiffre le pourcentage en Jordanie, qui n'était jusqu'alors que de 12,4 pour 100. A Gaza, il a fixé à une somme forfaitaire de 68.000 dollars le montant de ses subventions scolaires, indépendamment du nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles secondaires publiques. Il a pu récemment cependant verser en totalité les subventions de 40 dollars par élève.

12. Le tableau 2 donne les effectifs des écoles secondaires par catégorie d'établissement et par région. Les chiffres correspondants pour 1956-1957 sont indiqués entre parenthèses.

Tableau 2

EFFECTIFS DES ÉCOLES SECONDAIRES

	Ecoles de l'Office	Ecoles publiques	Ecoles privées	Totaux
Gaza.....	7.495(6.410)	3.400(1.595)	— (—)	10.895(8.005)
Jordanie.....	5.852(4.608)	4.500(4.295)	314(533)	10.666(9.436)
Liban.....	996(1.003)	81(85)	2.219(2.177)	3.296(3.265)
Syrie.....	1.562(1.180)	1.236(1.187)	847(1.140)	3.645(3.507)
TOTAL	15.905(13.201)	9.217(7.162)	3.380(3.850)	28.502(24.213)

4. BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

13. Des bourses ont été attribuées dans les universités du Moyen-Orient pour les disciplines suivantes : agriculture, lettres, commerce, art dentaire, enseignement, génie civil, médecine, pharmacie, sciences, art vétérinaire, tawgihi (année d'enseignement pré-universitaire pour les étudiants jordaniens). Comme l'an dernier, on a veillé à ne choisir parmi les candidats que ceux

qui présentaient les meilleures aptitudes. Cet effort porte ses fruits, ainsi qu'en témoignent le niveau encourageant des études et le nombre de jeunes gens ayant obtenu leur diplôme avec mention en juin 1958.

14. Les 356 bourses accordées durant l'année scolaire 1957-1958 ont été réparties comme suit entre les quatre régions (les chiffres entre parenthèses se rapportent à l'année 1956-1957).

Tableau 3

NOMBRE DE BOURSES ACCORDÉES

Gaza	Jordanie	Liban	Syrie	Totaux
96 (97)	150 (156)	63 (73)	47 (43)	356 (369)

15. En 1957-1958, à la suite de l'accord conclu par l'Office l'année précédente avec le Ministère irakien de l'éducation, 20 étudiants réfugiés ont suivi les cours des diverses facultés de Bagdad. Ils ont été exonérés des droits de scolarité, et l'Office a pourvu à leurs frais de nourriture, de logement, de transport et d'achat de livres.

16. Outre les 356 bourses de l'Office, six des bénéficiaires inscrits dans les universités égyptiennes, ayant obtenu des résultats particulièrement brillants, ont "gagné" une bourse en 1956-1957; remise leur a été faite en effet des droits de scolarité pour l'année suivante — dont le montant s'est trouvé ainsi disponible pour d'autres étudiants et l'Office les a toutes attribuées à des candidats inscrits sur la liste d'attente de Gaza. Le nombre des bourses a été porté ainsi à 102 pour Gaza et à 362 pour toutes les régions.

5. FORMATION PROFESSIONNELLE

17. Les efforts ont surtout porté cette année sur l'aménagement des installations de l'école professionnelle de Kalandia près de Jérusalem, l'achèvement du dortoir et autres locaux d'internat à l'école professionnelle de Gaza, et l'organisation d'un cours de soudure à l'arc à Tripoli (Liban). On a déjà pu ainsi admettre à l'enseignement professionnel un plus grand nombre de réfugiés, et les effectifs doivent encore augmenter d'ici la fin de septembre 1958. Les progrès accomplis restent bien au-dessous de ceux que le budget de 1957 permettait d'espérer, alors que l'on envisageait, sous réserve de disposer des fonds nécessaires, la création de quatre établissements, tous des internats : au Liban, deux écoles de formation professionnelle de 200 élèves chacune et une école d'agriculture de 120 élèves, et en Jordanie une autre école de formation professionnelle de 400 élèves. L'Office n'a pas eu les moyens de mettre ces projets à exécution.

18. Il faut insister ici une fois de plus sur un fait que l'on signalait dans les rapports précédents : en raison de la demande croissante de personnel spécialisé dans le Moyen-Orient, et surtout dans les régions pétrolières d'Irak et des États du golfe Persique, les jeunes réfugiés sont de plus en plus nombreux à exprimer le désir d'apprendre un métier et de devenir économiquement indépendants; aussi, le nombre des demandes d'admission aux écoles professionnelles de l'Office dépasse de beaucoup celui des places disponibles.

19. L'Office a inauguré à l'école professionnelle de Kalandia des cours de soudure, d'arpentage et de métirage, et admis de nouveaux élèves à ceux de dessin et d'ajustage. On donne maintenant aux futurs poseurs de lignes des cours spéciaux d'assemblage de câbles. Des dispositions ont été arrêtées en vue d'organiser, pour 48 élèves, des cours de commerce et d'administration et, pour 16 autres, des cours d'ajustage (moteurs Diesel).

20. Les bâtiments d'internat de l'école professionnelle de Gaza ont été ouverts en avril 1958.

21. L'Office est instamment prié par des entreprises de construction de pipe-lines et de réservoirs de pétrole au Moyen-Orient et en Afrique du Nord de leur fournir

des ouvriers spécialisés, et il a donc organisé en janvier 1958 une série de cours accélérés de soudure à l'arc d'une durée de 10 semaines, dans des locaux loués à Tripoli (Liban); les classes alternées comprennent chacune 24 stagiaires qui, une fois leur diplôme obtenu, seront assurés de trouver des emplois bien rémunérés. Les progrès ont été excellents jusqu'en mai, date à laquelle il a fallu suspendre les cours en raison des troubles politiques.

22. A l'école d'agriculture de Gaza, le bétail et le matériel avaient disparu en totalité pendant l'occupation israélienne et, fin septembre 1957, l'Office se trouvant aux prises avec de graves difficultés financières, il a donc décidé de ne pas rouvrir l'établissement. En revanche, l'Office s'est engagé à subventionner un cours organisé par les autorités égyptiennes à l'intention des élèves de l'école.

23. Dans les écoles professionnelles de Kalandia et de Gaza, les stagiaires peuvent choisir entre 14 métiers; le tableau suivant montre leur répartition à la fin de l'année scolaire (les chiffres relatifs à 1956-1957 sont indiqués entre parenthèses).

Tableau 4

NOMBRE D'ÉLÈVES

<i>Bâtiment</i>		
Maçons	15 (5)	— (—)
Charpentiers	16 (—)	32 (32)
Plombiers	10 (12)	— (—)
Dessinateurs	21 (6)	— (—)
Arpenteurs	17	—
Métreurs	20	—
<i>Electricité</i>		
Electriciens	16 (12)	16 (16)
Radio-mécaniciens	16 (15)	15 (15)
Poseurs et assembleurs de lignes ...	16 (—)	— (—)
<i>Mécanique et travaux sur métaux</i>		
Mécaniciens (automobiles)	15 (16)	31 (31)
Forgerons-tôliers	11 (—)	24 (13)
Ajusteurs-mécaniciens	24 (17)	29 (29)
Soudeurs	12 (14)	— (11)
Fondeurs	— (—)	7 (7)
TOTAL	209 (97)	154 (154)

On notera que les effectifs des deux écoles sont passés de 251 à 363; ils devraient atteindre environ 450 en octobre 1958.

24. Outre la formation assurée dans les écoles de l'Office, des cours, à plein temps et à temps partiel — de commerce et secrétariat surtout — ont été organisés dans plusieurs établissements publics et privés.

6. EDUCATION DE BASE

25. Le programme d'éducation de base a été abandonné en septembre 1957. Certains cours — de couture pour les femmes et de menuiserie pour les hommes, par exemple — sont assurés maintenant par les services sociaux de l'Office (voir annexe C, par. 8).

7. FORMATION DES MAÎTRES

26. Les deux écoles normales de Jordanie ayant été fermées en mai 1957, l'Office a dû recourir, pour assurer la formation pédagogique de ses instituteurs, à des ex-

pédants. Au programme des cours de rappel donnés en été, des sujets spéciaux ont été ajoutés à l'intention des maîtres les plus expérimentés. C'est surtout à Gaza et en Jordanie que la formation en cours d'emploi s'est intensifiée. En outre, tant en Jordanie qu'au Liban, le spécialiste de l'enseignement de l'anglais détaché par l'UNESCO a pu organiser avec succès, pendant toute l'année scolaire, des cycles d'études.

8. INSTALLATIONS SCOLAIRES

27. L'Office avait dû renoncer en principe, faute de fonds, à toute construction scolaire en 1957-1958, mais il a pu assouplir quelque peu ces restrictions en mai 1958, et autoriser l'exécution d'un programme "miniature" visant à supprimer les classes sous la tente et à limiter l'extension, autrement inévitable, du système des classes alternées. En dehors de ces modestes travaux — il s'agit seulement de construire une vingtaine de salles de classe dans chacun des pays d'accueil — on travaille actuellement à l'agrandissement de trois centres d'artisanat dans la vallée du Jourdain. Le type des bâtiments en "T" sera transformé en un type en "H", par l'adjonction à chacun d'eux d'un atelier de menuiserie et d'un atelier de travaux sur métaux. Ainsi les effectifs de chaque centre seront doublés, pour une dépense très inférieure aux frais initiaux de construction. L'Office envisage d'entreprendre d'autres travaux encore d'agrandissement.

9. PERSONNEL ET SERVICES DE L'UNESCO

28. Un des spécialistes détachés par l'UNESCO auprès de l'UNRWA, le conseiller à l'éducation de base (voir ci-dessus, par. 25), est reparti pour Paris. Non seulement l'UNESCO met à la disposition de l'Office les cadres supérieurs de la Division de l'enseignement et de la formation professionnelle, mais encore cette organisation a versé des fonds pour l'exécution du programme de tests d'enseignement organisé par un de ses propres spécialistes dans les écoles de l'UNRWA.

10. GROUPE DE TRAVAIL DE L'UNESCO

29. Le groupe de travail de l'UNESCO, dont les libres échanges de vues sont généralement très fruc-

tueux, comprend les représentants officiels des Ministères de l'éducation des pays d'accueil, de la Division culturelle de la Ligue des États arabes, du Département de l'éducation de l'UNESCO et de la Division de l'enseignement et de la formation professionnelle de l'Office. Il se réunit en principe tous les deux ans. Or, sa dernière session avait eu lieu à Beyrouth en décembre 1955, et il était grand temps de le convoquer à nouveau. C'est finalement à Jérusalem qu'il s'est assemblé cette année, les 5, 6 et 7 mai. Certains gouvernements s'y étaient fait largement représenter — la RAU et la Jordanie notamment — et les discussions, menées par des spécialistes hautement qualifiés, ont pu se dérouler dans un esprit de réalisation pratique.

30. Au cours de ces entretiens, des représentants de pays d'accueil ont attiré l'attention sur un certain nombre de questions. En tout premier lieu, ils ont demandé que, sur le plan du financement, l'Organisation des Nations Unies fasse une place à part au programme de l'enseignement et de la formation professionnelle, qui ainsi ne dépendrait plus de la bonne ou mauvaise fortune du budget de la réintégration. Ils ont demandé en outre que soit établi un plan d'extension de ce programme, en vue de l'aligner sur ceux qui sont en vigueur dans les pays d'accueil. L'Office encourrait de ce fait un supplément de dépenses de quelque 3 millions de dollars par an, chiffre que nous citons afin de montrer combien les services d'enseignement de l'UNRWA, aux yeux des représentants des pays d'accueil, sont loin de répondre aux besoins essentiels. D'autre part, ces représentants ont demandé qu'il soit rendu hommage comme il convient, dans le présent rapport, aux pays d'accueil pour leur participation financière à l'enseignement dispensé aux réfugiés. Ils ont signalé à ce sujet que, dans la plupart de ces pays, les subventions de l'Office s'élèvent à 7 dollars pour les élèves de l'enseignement primaire et à 40 dollars pour ceux de l'enseignement secondaire, alors qu'en fait les frais se situent aux environs de 20 dollars dans le premier cas et de 80 dollars dans le second. Or, non seulement ces pays prennent à leur charge cette différence, mais encore admettent-ils gratuitement dans leurs écoles un nombre presque aussi grand d'élèves réfugiés, de sorte que leurs contributions invisibles se chiffrent par centaines de milliers de dollars.

EFFECTIF DES ÉLÈVES PAR CLASSE DANS LES ÉCOLES DE L'UNRWA-UNESCO À LA FIN DU MOIS DE MAI 1958
Classes primaires

Régions	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année		5ème année		6ème année		Totaux	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Gaza.....	2.929	2.896	2.816	2.802	2.816	2.675	3.845	2.526	4.398	2.183	3.932	1.345	20.736	14.427
Jordanie.....	4.027	3.763	3.566	2.683	4.034	3.033	5.036	3.021	5.196	2.512	3.715	1.014	25.574	16.026
Liban.....	1.879	1.406	1.461	1.037	1.902	1.136	1.603	783	1.245	468	775	241	8.865	5.071
Syrie.....	1.326	986	1.221	875	1.022	707	1.276	712	1.700	644	660	203	7.205	4.127
TOTAL	10.161	9.051	9.064	7.397	9.774	7.551	11.760	7.042	12.539	5.807	9.082	2.803	62.380	39.651
TOTAL GÉNÉRAL	19.212	16.461	17.325	18.802	18.346	11.885	102.031							

Classes secondaires

Régions	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année		5ème année		Totaux	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Gaza.....	3.036	723	3.261	475	—	—	—	—	—	—	6.297	1.198
Jordanie.....	2.367	360	1.682	179	769	—	352	—	143	—	5.313	539
Liban.....	543	65	361	27	—	—	—	—	—	—	904	92
Syrie.....	538	140	295	131	351	107	—	—	—	—	1.184	378
TOTAL	6.484	1.288	5.599	812	1.120	107	352	—	143	—	13.698	2.207
TOTAL GÉNÉRAL	7.772	6.411	1.227	352	143	15.905						

RÉPARTITION DES ENFANTS RÉFUGIÉS DE PALESTINE FRÉQUENTANT L'ÉCOLE EN MAI 1958

Régions	Nombre des écoles de l'UNRWA-UNESCO		Classes primaires		Classes secondaires		Nombre total des élèves subventionnés des classes primaires et secondaires		Effectif total des réfugiés fréquentant l'école
	Garçons	Filles	Totaux		Totaux		Écoles publiques	Écoles privées	
			Garçons	Filles	Garçons	Filles			
Gaza.....	77	14.427	35.163	6.297	1.198	3.400	—	46.058	
Jordanie.....	185	16.026	41.600	5.313	539	26.500	7.002	80.954	
Liban.....	50	5.071	13.936	904	92	1.014	8.921	24.867	
Syrie.....	69	4.127	11.332	1.184	378	1.562	1.687	21.172	
TOTAL	381	39.651	102.031	13.698	2.207	15.905	17.610	173.051	

ANNEXE F

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

1. L'exercice financier de l'Office coïncide maintenant avec l'année civile. Les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 1957 ont été publiés au début de 1958¹, et ceux afférents à l'exercice en cours paraîtront au début de 1959.

2. La présente annexe donne un premier aperçu des opérations financières de l'Office durant l'exercice actuel, c'est-à-dire les 12 mois qui prendront fin le 31 décembre 1958. Pour le premier semestre, traité aux paragraphes 3 à 10 inclus, on a pu se baser sur les recettes et dépenses effectives, dont on connaissait déjà le montant, mais pour le deuxième semestre, étudié aux paragraphes 11, 12 et 13, il a fallu recourir nécessairement à des estimations.

3. *Prévisions budgétaires et dépenses — premier semestre 1958.* — Lors de sa douzième session, l'Assemblée générale, après avoir examiné le budget de l'Office pour 1958, a chargé celui-ci de poursuivre l'exécution de ses programmes de secours et de réintégration, compte tenu des résultats de l'appel adressé aux gouvernements en vue d'obtenir des fonds à cet effet. En d'autres termes, l'Assemblée approuvait les activités que l'Office se proposait de maintenir ou d'entreprendre ainsi que les normes des services qu'il désirait assurer aux réfugiés, sous réserve cependant du montant des contributions à venir. Les dépenses prévues au budget s'élevaient au total à 40.660.000 dollars, dont 25.660.000 dollars pour les secours et 15.000.000 de dollars pour la réintégration. Dans ce dernier domaine par ailleurs, les activités étaient réparties, selon leur ordre d'urgence, en deux catégories : en premier lieu, les services existants — l'enseignement par exemple — dont le coût global était évalué à 7.200.000 dollars ; en second lieu, les entreprises inaugurées précédemment, auxquelles il avait fallu surseoir ou mettre fin faute de fonds — tel le programme de subventions individuelles — et que l'Office comptait reprendre mais seulement au cas où lui seraient versées des sommes suffisantes, en supplément des contributions indispensables pour continuer à assurer les secours ainsi que l'exécution des entreprises de réintégration de la première catégorie.

4. En pratique, le budget se trouvait donc subdivisé en deux chapitres principaux : les programmes en cours (secours et entreprises de réintégration de la première catégorie) dont le coût total était estimé à 32.900.000 dollars, et les programmes interrompus mais à reprendre dans la mesure des possibilités, dont on évaluait le coût à 7.800.000 dollars. Pour plus de commodité, ces deux parties du budget peuvent être appelées respectivement chapitre premier et chapitre II, ainsi qu'on les a désignées ici en présentant le budget de 1959. En dehors des 1.500.000 dollars reportés de l'exercice 1958 (voir plus loin par. 15), on ne saurait engager les dépenses au titre du chapitre II sans être assuré au préalable d'obtenir les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses du chapitre premier. Celles-ci se sont élevées durant le premier semestre 1958 à 14.300.000 dollars, dont 11.000.000 de dollars pour les secours. On constatera que le rythme des dépenses a été quelque peu inférieur aux prévisions budgétaires, en raison surtout d'une chute

imprévue des prix des produits de base. Il est peu probable cependant, pour les raisons exposées au paragraphe 13 ci-après, que cet écart persiste durant la dernière partie de l'année.

5. *Recettes — premier semestre 1958.* — On trouvera au tableau 1 ci-dessous un état récapitulatif des sommes recouvrées durant le premier semestre 1958 :

Tableau 1

RECETTES

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Total	Secours	Réintégration
<i>Contributions gouvernementales</i>			
Au titre des exercices précédents	1.421	428	993
Au titre de l'exercice en cours	16.439	13.685	2.754
	17.860	14.113	3.747
Recettes diverses	287	240	47
TOTAL (six mois)	18.147	14.353	3.794

6. Le tableau 5, à la fin de la présente Annexe, donne le détail des contributions gouvernementales pour le premier semestre 1958. Jusqu'ici, 25^e gouvernements seulement (y compris ceux des pays d'accueil), dont 23^e Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont contribué au budget de l'Office, mais plusieurs autres pays ont contracté des engagements (l'année dernière, l'Office a reçu une aide financière de 41 gouvernements, dont 34 Membres de l'Organisation des Nations Unies).

7. *Excédent des dépenses sur les recettes — premier semestre 1958.* — L'ensemble des recettes a dépassé de 3.800.000 dollars l'ensemble des dépenses : 3.300.000 dollars au titre des secours et 500.000 dollars au titre de la réintégration. Cependant, cette différence sera proportionnellement moindre pour l'ensemble de l'exercice 1958, en raison des facteurs mentionnés aux paragraphes 14 et 15 ci-dessous.

8. *Actif et passif — premier semestre 1958.* — Au 30 juin 1958, l'Office avait un actif de 26.019.575 dollars (dont 18.951.956 dollars d'avoirs en caisse, en banque ou chez d'autres agents, et 5.834.951 dollars en stocks, somme à laquelle il fallait ajouter 1.066.886 dollars de créances ; quant au passif, il s'élevait à 3.217.668 dollars et consistait principalement en engagements contractuels à l'égard du personnel, indemnités de licenciement par exemple. L'actif net (fonds de roulement) s'élevait donc à 22.801.907 dollars).

9. Les modifications de l'actif et du passif depuis la clôture de l'exercice précédent, qui découlent des contributions reçues et des dépenses effectuées durant le premier semestre 1958, sont les suivantes :

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Supplément No. 6D (A/3836).

² En comptant pour une unité les provinces égyptienne et syrienne de la République arabe unie.

Tableau 2

EVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	30 juin 1958	31 décembre 1957	Majoration (réduction)
Total des avoirs	26,0	23,4	2,6
A déduire : passif	3,2	4,5	(1,3)
Montant net de l'actif ..	22,8	18,9	3,9

10. Sur le fonds de roulement, dont le montant global s'élevait à 22.800.000 dollars, 9.500.000 dollars se trouvaient investis dans les stocks ou destinés à couvrir des commandes de marchandises non encore livrées. Immobilisés pour assurer le renouvellement continu des approvisionnements, ces 9.500.000 dollars correspondent aux besoins de l'Office pour 4 à 6 mois, soit le strict minimum requis pour assurer l'efficacité des services. En conséquence, une fois déduites d'une part la valeur des marchandises commandées et non encore livrées, et d'autre part celle des éléments d'actif non liquides, qui s'élèvent à 500.000 dollars, le fonds de roulement disponible au 30 juin pour les activités courantes atteignait 12.800.000 dollars. Le tableau 3 indique la composition du fonds de roulement au 30 juin 1958 ainsi que sa répartition entre les services de secours et de réintégration.

Tableau 3

COMPOSITION DU FONDS DE ROULEMENT
AU 30 JUIN 1958
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Total	Secours	Réinté- gration
Fonds de roulement	22,8	18,7	4,1
A déduire : fraction non disponible pour les activités courantes			
Stocks, commandes de mar- chandises, etc.	9,5	9,1	0,4
Créances non recouvrables en espèces	0,5	0,5	—
TOTAL À DÉDUIRE	10,0	9,6	0,4
Fonds de roulement disponible pour les activités courantes au 30 juin 1958	12,8	9,1	3,7

11. *Prévisions financières pour le deuxième semestre 1958.* — Les contributions que recevra l'Office pour le second semestre 1958 dépendront pour beaucoup du montant des engagements que contracteront les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les 12 mois se terminant en juin 1959 ainsi que de l'importance des acomptes qu'ils seront disposés à verser au titre de ces engagements. En septembre, le Gouvernement du Royaume-Uni a versé une première tranche de 2.700.000 dollars, mais l'on ne connaissait encore officiellement, au moment de la rédaction du présent rapport, ni l'ordre de grandeur de l'engagement de contribution du Gouvernement des Etats-Unis pour l'ensemble de son exercice financier, ni le montant qu'il serait disposé à verser en acompte. Dans ces conditions, l'Office a dû fonder ses prévisions sur l'hypothèse que le Gouvernement des Etats-Unis verserait sensiblement la

même contribution que l'année précédente, évaluée pour un semestre à 11.500.000 dollars.

12. Outre les acomptes versés par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, l'Office compte recevoir au cours du deuxième semestre 1.900.000 dollars au titre d'engagements non encore honorés au 1er juillet. Tout bien considéré, on peut évaluer à 16.400.000 dollars les contributions à venir, quelle qu'en soit la provenance, dont 12.600.000 dollars pour les secours et 3.800.000 dollars pour la réintégration, soit au total une somme légèrement inférieure au montant des recettes de l'Office durant le premier semestre, au cours duquel il a reçu des contributions relativement importantes, qui ne seront pas renouvelées pour la deuxième partie de l'année. On trouvera au tableau 6 la liste des pays qui, à ce jour, ont augmenté leurs contributions. Comme par le passé, il est probable que deux pays à eux seuls — les Etats-Unis et le Royaume-Uni — fourniront 90 pour 100 environ du total des recettes.

13. En ce qui concerne les dépenses, on évalue à 16.700.000 dollars au moins, pour le deuxième semestre 1958, le coût des services prévus au chapitre premier du budget. On notera que ce chiffre est légèrement supérieur à celui des dépenses au titre des mêmes programmes durant le premier semestre, ce qui n'a rien d'exceptionnel. En effet, le budget de l'Office doit prévoir une augmentation progressive des dépenses pendant toute la durée de l'exercice financier pour un certain nombre de raisons, par exemple l'accroissement naturel de la population et le fait que le programme d'enseignement est plus coûteux vers la fin de l'année civile qui coïncide avec le début de l'année scolaire, par suite des achats de manuels et d'autres fournitures. Ajoutons que la plupart de travaux de construction de logements se terminent durant la deuxième partie de l'année. Il est tenu également compte dans les prévisions de l'augmentation récente du prix des denrées de base. Toutefois, aucune marge n'est prévue pour la forte hausse des coûts que pourrait entraîner la crise politique actuelle.

14. *Opérations financières : récapitulation (1er janvier-31 décembre 1958).* — D'après les deux séries de données analysées ci-dessus — dépenses et recettes effectives pour le premier semestre et montants estimatifs pour le deuxième semestre 1958 — on peut évaluer les dépenses à 31.000.000 de dollars au moins et les recettes à 34.500.000 dollars au plus pour l'ensemble de l'exercice; les recettes ne dépasseront donc que de 3.500.000 dollars au maximum les dépenses encourues au titre des services qui figuraient à l'origine dans les prévisions budgétaires.

15. Sur cet excédent, environ 2.000.000 de dollars proviennent des économies réalisées grâce à la baisse des prix des denrées de base dont les effets se sont fait sentir durant l'année, ainsi qu'à une évolution favorable des taux de change; et le solde, soit 1.500.000 dollars, est dû au fait que les contributions au titre des secours et des activités de réintégration prioritaires ont été légèrement supérieures à celles que l'on prévoyait pour 1958. En accord avec la Commission consultative, il a été décidé de consacrer ces fonds à combler certaines lacunes des programmes apparues à la suite des compressions budgétaires auxquelles l'Office a été contraint par la crise financière de 1957. On s'efforcera d'en utiliser la plus grande partie avant la fin de l'année et d'engager le solde. Il faudra attendre le début de l'année prochaine pour avoir une idée exacte de la situation, mais on peut indiquer d'ores et déjà que l'Office aura

dépensé ou engagé, durant l'année civile 1958, 33 millions de dollars environ au titre des secours et des activités de réintégration prioritaires. Au tableau 4, on a mis en regard les montants estimatifs des recettes et des dépenses en 1958, calculés sur la base de l'analyse ci-dessus. On trouvera indiquées à l'annexe G les affectations que l'Office se propose de donner au solde de 1.500.000 dollars.

Tableau 4

RECETTES ET DÉPENSES
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Total	Secours	Réinté- gration
1er janvier — décembre 1958:			
Montant estimatif des recettes ..	34,5	27,0	7,5
Montant estimatif des dépenses ..	33,0	24,9	8,1
Excédent des recettes sur les dé- penses	1,5	2,1	(0,6)

16. Un dernier point à ne pas négliger en ce qui concerne les recettes : leur montant global estimatif com-

prend une somme d'environ 1.500.000 dollars versée en 1958 au titre d'engagements contractés pour les exercices antérieurs. Si l'Office reçoit avant la fin de 1958, comme on le suppose, les contributions qui lui ont été annoncées mais non encore versées, on ne pourra plus compter dans l'avenir sur cette rentrée inattendue de 1.500.000 dollars. En d'autres termes, les recettes de l'année 1958 provenant d'engagements contractés au titre de cet exercice même et effectivement honorés s'élèveront à quelque 33 millions de dollars, soit à peu près le montant des fonds requis au budget de 1958 pour les activités courantes. L'excédent éventuel de 3.500.000 dollars proviendra en réalité de cette rentrée de sommes dues au titre d'exercices précédents ainsi que de la baisse inattendue (et que l'on ne pouvait donc prévoir dans le budget) du prix des produits de base, deux faits qui ne se reproduiront sans doute pas. Il n'y a donc pas lieu de verser dans l'optimisme et l'on ne saurait pour l'exercice 1959 envisager une réduction quelconque du montant actuel des contributions. On trouvera à l'annexe G une analyse plus détaillée des crédits nécessaires pour l'exercice 1959, tant dans le domaine des secours que dans celui de la réintégration.

Tableau 5

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSÉES À L'UNRWA PAR LES GOUVERNEMENTS
pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 1958
(En dollars des Etats-Unis)

Contributaires	Désignation	Contributions annoncées		Contributions versées		Solde à recevoir	
		Au titre d'exercices précédents	Au titre de l'exercice 1958	Au titre d'exercices précédents	Au titre de l'exercice 1958	Au titre d'exercices précédents	Au titre de l'exercice 1958
Arabie Saoudite.....	2.000 tonnes de carburant	112.459	—	64.636	—	47.823	—
Arabie Saoudite.....	2.000 tonnes de carburant et 100.000 dollars des E.U.	—	212.420	—	100.000	—	112.420
Australie.....	44.643 livres australiennes	—	100.000	—	100.000	—	—
Autriche.....	Dollars des Etats-Unis	—	1.400	—	—	—	1.400
Belgique.....	1 million de francs belges	—	20.000	—	20.000	—	—
Brésil.....	Dollars des Etats-Unis	25.000	—	—	—	25.000	—
Canada.....	62.500 dollars canadiens (solde d'engagement)	63.750	—	63.750	—	—	—
Canada.....	500.000 dollars canadiens et farine (1.500.000 dollars canadiens)	—	2.075.000	—	2.031.425	—	43.575
Danemark.....	350.000 couronnes danoises	—	43.440	—	43.440	—	—
Danemark.....	50.000 couronnes danoises ^a	—	7.240	—	—	—	7.240
Espagne.....	1 million de pesetas	—	23.810	—	—	—	23.810
Etats-Unis.....	Dollars des Etats-Unis ^a	500.000	2.500.000	500.000	1.693.915	—	806.085
Etats-Unis.....	Dollars des Etats-Unis	250.000	9.000.000	250.000	9.000.000	—	—
France.....	207 millions de francs français et bourses d'études ^a	492.857	5.142	492.857	5.142	—	—
France.....	93 millions de francs français	—	221.429	—	119.047	—	102.382
France.....	Loyers de terrains pour camps et entrepôts	—	23.040	—	11.520	—	11.520
Gaza.....	Loyers de dispensaires et de terrains	—	14.000	—	7.000	—	7.000
Grèce.....	45 tonnes de raisins secs	16.500	—	16.500	—	—	—
Grèce.....	130 tonnes de raisins secs	—	39.000	—	—	—	39.000
Inde.....	Services, fournitures et matériel médicaux	13.532	—	231	—	13.301	—
Iran.....	200.000 rials	2.680	—	—	—	2.680	—
Iran.....	200.000 rials	—	2.680	—	—	—	2.680
Israël.....	Transports, droits de quai et services portuaires	36.821	—	—	—	36.821	—
Italie.....	25 millions de lire italiennes	—	39.953	—	39.953	—	—
Jordanie.....	Eau et loyers	—	97.000	—	48.521	—	48.479
Liban.....	Remboursement des frais por- tuaires pour la période allant du 1er novembre 1949 au 30 juin 1951	107.820	—	—	—	107.820	—
Liban.....	Eau et loyer de terrains pour camps	—	8.000	—	3.907	—	4.093

Tableau 5 (suite)

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSÉES À L'UNRWA PAR LES GOUVERNEMENTS
pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 1958
(En dollars des Etats-Unis)

Contributeurs	Désignation	Contributions annoncées		Contributions versées		Solde à recevoir	
		Au titre d'exercices précédents	Au titre de l'exercice 1958	Au titre d'exercices précédents	Au titre de l'exercice 1958	Au titre d'exercices précédents	Au titre de l'exercice 1958
Libéria.....	Dollars des Etats-Unis	—	5.000	—	—	—	5.000
Libye.....	Dollars des Etats-Unis	—	14.000	—	—	—	14.000
Luxembourg.....	Dollars des Etats-Unis ^b	—	2.000	—	—	—	2.000
Maroc.....	2 millions de francs français	—	4.762	—	4.762	—	—
Pays-Bas.....	125.000 florins néerlandais	—	32.895	—	32.895	—	—
Nouvelle-Zélande.....	Lait en poudre	28.000	—	28.000	—	—	—
Norvège.....	300.000 couronnes norvégiennes	—	42.000	—	21.000	—	21.000
Norvège.....	50.000 couronnes norvégiennes ^a	—	7.000	—	—	—	7.000
Pakistan.....	100.000 roupies pakistanaïses	—	20.964	—	20.964	—	—
Principauté de Monaco	1 million de francs français	—	2.381	—	2.381	—	—
République arabe unie:							
Province égyptienne.	Transports, loyers et services portuaires	—	180.000	—	90.102	—	89.898
Province syrienne...	Loyers et transports	—	80.000	—	40.128	—	39.872
République fédérale d'Allemagne.....	800.000 marks ^b	—	190.476	—	—	—	190.476
Royaume-Uni.....	378.571 livres sterling ^a	—	1.060.000	—	1.060.000	—	—
Royaume-Uni.....	657.143 livres sterling	—	1.840.000	—	1.840.000	—	—
Soudan.....	1.500 livres soudanaises.....	—	4.200	—	4.200	—	—
Suède.....	300.000 couronnes suédoises	—	57.915	—	28.958	—	28.957
Suède.....	51.800 couronnes suédoises ^a	—	10.000	—	—	—	10.000
Suisse.....	Matériel d'hôpitaux	7.423	—	—	—	7.423	—
Suisse.....	300.000 francs suisses	—	70.093	—	70.093	—	—
Tunisie.....	Dollars des Etats-Unis	—	2.000	—	—	—	2.000
Turquie.....	Livres turques ou fournitures	5.357	—	5.357	—	—	—
Turquie.....	Livres turques	—	5.000	—	—	—	5.000
Uruguay.....	Dollars des Etats-Unis	5.000	—	—	—	5.000	—
Yougoslavie.....	Fournitures ^a	40.000	—	—	—	40.000	—
Yougoslavie.....	Fournitures ^a	—	40.000	—	—	—	40.000
	TOTAL	1.707.199	18.104.240	1.421.331	16.439.353	285.868	1.664.887

^a Affecté par la contributaire au programme de réintégration.

^b Sous réserve de ratification parlementaire.

^c La Yougoslavie a informé l'Office que ces fournitures avaient été expédiées avant le 1er juillet 1958.

Remarques

Le tableau précédent, extrait du rapport financier de l'Office pour le premier semestre 1958, et reproduit intégralement dans la présente annexe, permet une comparaison immédiate des recettes et des dépenses effectuées durant cette période, après laquelle les chiffres disponibles ne représentent que des estimations. Cependant, lors de la rédaction du présent rapport, on connaissait déjà le montant des contributions reçues jusqu'au 31 août 1958; en résumé, la situation était la suivante :

Le montant global des contributions reçues en juillet et août 1958 s'élève à 4.100.000 dollars, dont 2.700.000 versés par le Royaume-Uni au titre du second semestre 1958—2.200.000 dollars pour les secours et 500.000 dollars pour la réintégration. Le solde, de 1.368.000 dollars environ, comprend un versement

de 802.154 dollars effectué par les Etats-Unis au titre du programme de réintégration, ainsi que des contributions de moindre importance provenant de divers gouvernements, entre autres les services fournis par les pays d'accueil et évalués à leurs taux mensuels, ainsi que des marchandises ou services fournis par la France, l'Inde et la Yougoslavie, et des versements en espèces de la France (104.960 dollars), du Japon (10.000 dollars), de la Norvège (28.000 dollars), de la République fédérale d'Allemagne (190.476 dollars) et de la Suède (67.915 dollars).

En ce qui concerne les engagements non encore honorés au titre des secours, le versement du reliquat de la contribution canadienne est attendu avant le 31 décembre 1958; les raisins secs de Grèce doivent parvenir à l'Office peu après la récolte d'automne; le pétrole lampant de l'Arabie Saoudite est à la disposition de l'Office qui y recourra pour ses distributions de l'hiver prochain; et l'on recherche actuellement la meilleure façon d'utiliser la contribution de 1 million de pesetas que l'Espagne s'est engagée à fournir.

BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1959
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget 1959	Budget 1958	Majoration (au réduction)
	Dollars	Dollars	Dollars
CHAPITRE I			
<i>(Secours)</i>			
Rations de base	14.700	14.850	(150)
Alimentation d'appoint	1.530	1.520	10
Services de santé	2.730	2.500	230
Abris et camps	1.750	1.730	20
Services sociaux	590	590	—
Immatriculation et contrôle des listes	230	330	(100)
Transports dans la région d'ac- tivité de l'Office	1.390	1.340	50
Contrôle des stocks et entrepo- sage	600	700	(100)
<i>(Réintégration)</i>			
Enseignement			
(programme normal)	5.350	4.700	650
Formation professionnelle	850	690	160
Service de placement	150	150	—
Achèvement de certains petits programmes	190	450	(260)
<i>(Charges communes)</i>			
Services généraux	2.500	2.500	—
Réserve pour imprévus	800	800	—
TOTAL POUR LE CHAPITRE I	33.360	32.850	510
CHAPITRE II			
<i>(Réintégration)</i>			
Extension de la formation pro- fessionnelle	850	2.060	(1.210)
Projets et programmes spéciaux	2.000	4.550	(2.550)
Installations spéciales dans les camps	1.000	1.000	—
Programme d'enseignement spé- cial à Gaza	265	200	65
TOTAL POUR LE CHAPITRE II	4.115	7.810	(3.695)
TOTAL GÉNÉRAL	37.475	40.660	(3.185)

2. CHAPITRE PREMIER DU BUDGET

a) Généralités

5. Indépendamment des fluctuations des prix des produits et denrées essentiels, qui peuvent sérieusement compromettre l'exactitude des prévisions, la situation politique dans la région, comme l'expérience l'a trop souvent démontré, est susceptible d'affecter défavorablement le bon fonctionnement des services de l'Office et d'en augmenter les frais. Ainsi, par exemple, les récents événements du Liban ont empêché l'Office d'y entreprendre les travaux de construction de camps et de logements suivant les plans arrêtés; on s'efforcera de rattraper le temps perdu dès que le permettront les conditions de sécurité dans le pays. En outre, la coupure des voies de communication par lesquelles étaient normalement acheminés les approvisionnements vers la Syrie et la Jordanie a entraîné de lourdes dépenses supplémentaires non prévues au budget.

6. En avril 1958, une étude sur le coût de la vie a permis de constater que les prix avaient considérablement augmenté depuis la précédente enquête de 1955. Il s'est également révélé que la plupart des gouvernements et des grosses entreprises commerciales, tenant

compte de cette tendance, avaient procédé au réajustement des traitements de leurs fonctionnaires et employés. L'Office, en accord avec la Commission consultative, a décidé de verser à son personnel régional, avec effet rétroactif au 1er janvier 1958, une prime calculée sur la base d'un barème progressif en fonction inverse du traitement. Le montant global de ces versements, que l'on prévoit de renouveler en 1959 — si toutefois l'on obtient les fonds nécessaires et si le coût de la vie ne baisse pas d'ici là — s'élève à 600.000 dollars par an; cette somme a été ventilée entre les services intéressés et ne figure donc pas séparément au budget.

7. On a également prévu les dépenses supplémentaires qu'entraîneront l'accroissement naturel de la population réfugiée et les augmentations annuelles des traitements des fonctionnaires au titre de l'ancienneté. Dans le domaine de la construction, des crédits ont été affectés aux travaux suivants : achèvement du programme de remplacement des tentes par des baraques dans les camps, installations sanitaires essentielles, habitations supplémentaires pour accueillir les "squatters" et répondre aux besoins les plus urgents que suscitent les modifications de la situation familiale, et enfin création de six centres de distribution en Jordanie, qui remplaceront les grandes tentes utilisées jusqu'ici à cet effet et permettront d'améliorer le rendement de ces services. Sur le plan de l'outillage et de l'équipement, le budget prévoit le remplacement du matériel hors d'usage, indispensable au fonctionnement des services — tels que, par exemple, les vieux véhicules du parc automobile de l'Office. D'une façon générale, les prévisions pour 1959 doivent permettre, comme durant l'exercice précédent, d'assurer les services essentiels dans le domaine de l'alimentation, du logement, des soins médicaux et de l'enseignement, à des normes que l'Office ne saurait abaisser davantage sans compromettre sérieusement la santé et l'hygiène publiques parmi la population réfugiée.

8. On trouvera dans les paragraphes ci-après des explications sur les écarts entre les prévisions de cette année et celles de l'an dernier; pour éviter de multiplier, dans la description des services, les références au rapport de l'année précédente, on en a repris presque mot pour mot les passages correspondants (les chiffres, bien entendu, ont été mis à jour).

b) Rations de base

Budget 1959	Budget 1958
14.700.000 dollars	14.850.000 dollars

9. La ration individuelle de base se compose de farine, de riz, de sucre, de lentilles, de dattes et autres produits secs et correspond approximativement à 1.500 calories par jour en été et 1.600 en hiver; en bénéficient en moyenne 851.860 personnes, qui reçoivent également une ration mensuelle de 150 grammes de savon; il faut y ajouter une couverture par an pour trois personnes et, pour les 400.000 réfugiés environ qui vivent dans les camps, une ration mensuelle d'un litre et demi de pétrole lampant durant les cinq mois d'hiver.

10. Le coût de la ration de base comprend, outre le prix d'achat des approvisionnements, les frais portuaires et les frais de transport des marchandises jusqu'aux entrepôts régionaux, ainsi que les frais de contrôle de leur qualité et des distributions aux réfugiés qui y ont droit. Le coût d'entreposage, cependant, et celui du transport des entrepôts jusqu'aux centres de distribution figurent respectivement au poste i "Contrôle et entreposage des

stocks" et au poste h "Transports dans la région d'activité de l'UNRWA".

11. On évalue à environ 150.000 dollars le supplément de dépenses qu'entraînera en 1959 l'accroissement naturel du nombre des bénéficiaires. On pense cependant que les prix demeureront légèrement au-dessous de la moyenne appliquée dans le budget de 1958, bien qu'au-dessus de leur présent indice (été 1958). Le premier de ces facteurs compensant partiellement l'au-

tre, on a donc prévu des dépenses globales inférieures de 150.000 au chiffre des prévisions pour 1958.

c) *Alimentation d'appoint*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
1.530.000 dollars	1.520.000 dollars

12. L'Office distribue des rations spéciales en supplément de la ration de base à certaines catégories de réfugiés dont l'état de santé requiert une alimentation d'appoint.

<i>Types de ration</i>	<i>Nombre de calories par jour</i>	<i>Catégories de bénéficiaires</i>	<i>Nombre mensuel estimatif de bénéficiaires</i>
i) Lait entier	194	Enfants de moins d'un an	12.500
ii) Lait écrémé	125	Enfants âgés de 1 à 15 ans, femmes enceintes et mères qui allaitent, cas médicaux	219.700
iii) Un repas chaud par jour...	600/700	Cas de malnutrition	48.000
iv) Ration spéciale de farine, riz, etc.	500	Femmes enceintes et mères qui allaitent	28.550
v) Ration spéciale de farine, riz, etc.	1500/1600	Tuberculeux non hospitalisés ...	1.650
vi) Capsules de vitamines	—	Enfants des écoles et autres	94.650

13. Le coût de l'alimentation d'appoint a été calculé de la même façon que celui de la ration de base (par. 10 ci-dessus), et avec les mêmes réserves en ce qui concerne les frais d'entreposage et de transport, mais il comprend également les frais de reconstitution du lait en poudre, ainsi que de préparation et de distribution des repas chauds.

tations de dépenses dépassera de quelque 230.000 dollars le chiffre qui figure au budget de 1958.

e) *Abris et camps*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
1.750.000 dollars	1.730.000 dollars

14. Après ajustement des estimations pour tenir compte des changements survenus dans le nombre des bénéficiaires, une augmentation de 10.000 dollars par rapport aux prévisions de 1958 est à prévoir.

18. On a prévu la fourniture et l'entretien de logements au bénéfice de 400.000 personnes environ, ainsi que les approvisionnements en eau, les installations sanitaires, la lutte contre les insectes et les rongeurs, etc., ces derniers services s'étendant également à environ 36.000 réfugiés qui se sont installés en "squatters" aux abords des camps de l'UNRWA.

d) *Services de santé*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
2.730.000 dollars	2.500.000 dollars

15. Ces crédits doivent couvrir le coût des mesures de médecine préventive ainsi que des traitements curatifs appliqués dans les dispensaires et hôpitaux au bénéfice d'une population d'environ 975.000 réfugiés.

19. L'allocation budgétaire pour 1959 se décompose comme suit :

	<i>Budget 1959 Dollars</i>	<i>Budget 1958 Dollars</i>
i) Frais périodiques de réparation de logements, d'installations sanitaires, d'approvisionnement en eau, etc. ...	930.000	830.000
ii) Remplacement des tentes par des baraques dans les camps de l'Office	280.000	650.000
iii) Logements supplémentaires	440.000	150.000
iv) Travaux de construction divers (latrines, incinérateurs, routes, etc.) ..	100.000	100.000
	<hr/>	<hr/>
	1.750.000	1.730.000

16. On y a fait entrer toutes les dépenses afférentes à l'exécution du programme de santé de l'Office, à l'exception des frais de transport des fournitures médicales dans la région d'activité de l'UNRWA, qui figurent au poste h ci-dessous.

17. Les effets de certaines économies réalisées dans les services et des améliorations introduites dès 1957 sur le plan de l'administration et de l'organisation continueront à se faire sentir en 1959. En revanche, les prix des produits alimentaires destinés aux malades et au personnel des hôpitaux seront supérieurs à leur moyenne de 1958; ceux des fournitures médicales accuseront également une légère hausse. Des postes de médecins, figurant au tableau du personnel mais actuellement vacants, seront sans doute pourvus en 1959; des subventions plus importantes seront consenties pour les lits dont dispose l'Office dans les hôpitaux publics et privés; enfin, il faudra remplacer plusieurs ambulances dont l'état d'usure est tel qu'il devient trop coûteux de les réparer. Le montant global de ces différentes augmen-

20. La majoration, égale à 100.000 dollars, des dépenses périodiques est due à trois facteurs. Tout d'abord, on a majoré de 60.000 dollars environ, pour le porter à sa valeur réelle, le montant de la contribution du Gouvernement jordanien, qui est imputée à cette rubrique et consiste en approvisionnements en eau et loyers des terrains de camp de l'Office et en installations sanitaires. En second lieu, l'Office doit recourir à des méthodes plus onéreuses de lutte contre les insectes, lorsqu'il s'avère que les punaises, les mouches et les poux ont acquis une certaine résistance aux anciens procédés. En

troisième lieu, l'augmentation du nombre des logements dans les camps organisés a entraîné une extension sensible des services d'assainissement du milieu, tels que l'entretien et la vidange des latrines.

21. Un crédit de 280.000 dollars est destiné à permettre de mener à bien l'exécution du programme entrepris en 1956, poursuivi en 1957-58 et dont l'objet est de remplacer les tentes usées par des baraques où seront installées quelque 2.000 familles. Bien que la construction d'un logement en dur revienne à un prix supérieur à celui d'une nouvelle tente, elle est plus économique à long terme, car aucun remplacement n'est à prévoir désormais et l'entretien est sensiblement moins coûteux. Avant 1957, on évaluait les frais de remplacement des tentes hors d'usage à quelque 200 ou 300.000 dollars par an, auxquels s'ajoutaient de grosses dépenses pour la remise en état de tentes encore utilisables. En 1958, l'Office s'est trouvé dispensé d'acheter de nouvelles tentes — pour lesquelles aucun crédit n'est donc prévu en 1959 — toutes celles qui se trouvaient hors d'usage ayant été remplacées fin 1957 par des baraques. On s'est contenté d'en mettre en réserve un petit nombre pour les cas d'urgence.

22. Un crédit de 440.000 dollars pour la construction de nouvelles habitations à l'intention de 6.750 familles — qu'il ne faut pas confondre avec le programme de remplacement des tentes — permettra à l'Office de construire des baraques ou de fournir des toitures; il pourra loger ainsi une partie des "squatters" et répondre aux besoins les plus urgents découlant de modifications de la situation familiale : naissances, etc.

23. Un crédit de 100.000 dollars, inscrit au titre des frais divers de construction dans les camps, est destiné à de nouvelles installations sanitaires qui s'imposent d'urgence — il s'agit surtout de systèmes d'adduction d'eau et de nouvelles latrines.

f) *Services sociaux*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
590.000 dollars	590.000 dollars

24. Il s'agit des allocations suivantes :

i) 190.000 dollars pour l'assistance individuelle parmi les réfugiés particulièrement démunis — veuves, orphelins, vieillards, malades chroniques et autres, personnes physiquement diminuées — ainsi que pour une participation aux frais d'enterrement et aux dépenses des institutions privées desservant les réfugiés.

ii) 210.000 dollars pour fret maritime et distribution de vêtements usagés offerts aux réfugiés, dons qui en 1959 constitueront une fois de plus l'unique ressource vestimentaire des adultes. C'est surtout grâce aux efforts généreux des organisations bénévoles qu'il est possible de vêtir les réfugiés. La contribution de l'Office à ce programme ne couvre que le fret maritime et du transport dans la région d'activité de l'UNRWA.

iii) 190.000 dollars pour le programme de développement communautaire de l'Office dans les camps; il s'agit notamment de couvrir les frais de 31 cours de coupe et couture, de 5 cours de menuiserie, de 29 foyers masculins, ainsi que d'un fonds destiné à subventionner le lancement de petites entreprises collectives proposé par certains groupes de réfugiés, et d'un autre fonds pour l'octroi de modestes subventions aux personnes désireuses de se remettre au travail. L'Office encourage également les organisations bénévoles qui s'intéressent

à telle ou telle de ces activités à en assumer la charge financière et la direction.

g) *Immatriculation et contrôle des listes*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
230.000 dollars	330.000 dollars

25. On a prévu ici les frais d'immatriculation des réfugiés ainsi que les dépenses entraînées par les modifications de la situation familiale — naissances, mariages, décès — par les changements de résidence ou par le passage de certains réfugiés d'une catégorie à l'autre de bénéficiaires des rations et des services, par le contrôle et la détermination de leurs droits aux secours.

26. La réduction de 100.000 dollars par rapport aux prévisions budgétaires de 1958 est due au transfert des frais de la Division statistique et mécanographique, imputés jusqu'alors à ce poste et qui figurent maintenant sous la rubrique des services généraux : en effet, ce service est maintenant chargé de certaines opérations statistiques pour plusieurs autres divisions, notamment celles des finances, des approvisionnements et des achats.

h) *Transports dans la région d'activité de l'Office*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
1.390.000 dollars	1.340.000 dollars

27. Ces crédits doivent couvrir les frais des déplacements individuels dans la région d'activité de l'UNRWA et des transports des approvisionnements (y compris les manutentions portuaires) de leur lieu de prise en charge par l'Office à leur lieu de consommation; en sont exclus les charges portuaires afférentes aux denrées alimentaires de base et le coût de leur transport jusqu'aux entrepôts régionaux; on a cherché en effet à éliminer certaines fluctuations apparentes du prix de ces denrées qui résulteraient du fait qu'elles sont achetées tantôt sur place et tantôt à l'étranger (voir également par. 10 ci-dessus).

28. Le crédit prévu pour 1959 dépasse de 50.000 dollars les prévisions de 1958, afin de permettre le remplacement, absolument nécessaire, de certains véhicules.

i) *Contrôle des stocks et entreposage*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
600.000 dollars	700.000 dollars

29. Ces crédits sont destinés à couvrir les frais d'entreposage des marchandises après leur réception dans la région d'activité de l'UNRWA, ainsi que les frais administratifs afférents au contrôle adéquat des stocks d'approvisionnement, dont la valeur dépasse cinq millions de dollars en moyenne.

30. La réduction de 100.000 dollars par rapport au chiffre de 1958 est due aux facteurs suivants : diminution des stocks de matériel technique, liquidation progressive de certains approvisionnements et matériel en stock qui ne répondent plus aux besoins des services courants, net abaissement du niveau des stocks et perfectionnement des méthodes de contrôle.

j) *Dépenses résultant de la situation d'urgence*

31. Il est encore impossible d'indiquer, même approximativement, le montant des dépenses exceptionnelles dues aux mesures d'urgence que l'Office a dû prendre au Liban, en Syrie et en Jordanie, par suite des troubles politiques dans le Moyen-Orient. Il lui a fallu détourner sur le port de Lattaquié les approvisionne-

ments destinés à la Syrie ainsi qu'une partie des approvisionnements pour la Jordanie, le reste étant dirigé sur Akaba. Le coût des transports routiers s'est révélé bien supérieur aux prévisions de l'an dernier. Au Liban, on a dû affréter des voiliers pour ravitailler à partir de Beyrouth certaines agglomérations. En revanche, le mouvement des marchandises de l'Office dans le port de Beyrouth a beaucoup diminué; des services, notamment ceux de l'alimentation d'appoint dans certaines localités libanaises, ont été désorganisés ou réduits; d'ailleurs, le manque de carburant a soulevé des problèmes analogues en Jordanie où l'on constate néanmoins que cette grave pénurie d'essence, d'huiles et graisses, bien qu'entravant le bon fonctionnement des services de secours, ne les a pas interrompus. A titre tout à fait provisoire, on peut évaluer à quelque 100.000 dollars les dépenses spéciales qui incomberont à l'Office en 1958, du fait de ces circonstances exceptionnelles. Bien entendu, le budget de 1958 ne prévoyait aucun crédit à cet effet, non plus d'ailleurs que celui de 1959, et les frais seront couverts par des prélèvements sur la réserve pour imprévus.

k) *Enseignement (programme normal)*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
5.350.000 dollars	4.700.000 dollars

32. On prévoit ici les frais de l'enseignement primaire (six classes) assuré à la quasi-totalité des enfants réfugiés faisant l'objet d'une demande d'inscription, ainsi que de l'enseignement secondaire (cinq ou six classes) à un certain pourcentage des effectifs des écoles primaires, fixé à 17,5 pour 100 en Jordanie, au Liban et en Syrie, et à un taux spécial pour Gaza. Le programme scolaire comprend également une formation artisanale là où l'Office a été en mesure d'ouvrir des ateliers. L'enseignement est assuré tant dans les écoles mêmes de l'Office que dans des établissements, privés ou publics, bénéficiant de ses subventions.

33. L'établissement du budget se complique dans une certaine mesure du fait que l'année scolaire qui commence vers le mois de septembre (la date variant selon les pays) chevauche deux exercices financiers. Les crédits prévus pour l'exercice financier de 1959, qui coïncide avec l'année civile, s'appliquent au deuxième semestre de l'année scolaire 1958-59 et au premier semestre de l'année scolaire 1959-60. On évalue la population scolaire aux effectifs suivants :

	<i>Année scolaire 1958-1959</i>	<i>Année scolaire 1958-1960</i>
Enseignement primaire	157.900	159.600
Enseignement secondaire	31.100	33.000
TOTAL	189.000	192.600

34. L'amélioration de la situation financière vers la fin de l'année 1958 a permis d'autoriser la construction de 209 salles de classe, de manière à éviter en 1958-1959 le scindement des classes particulièrement bondées en trois groupes d'élèves et à ne pas étendre davantage le système de classes alternées par lequel deux groupes occupent à tour de rôle durant la journée le même local scolaire. Il sera peut-être nécessaire de construire un petit nombre d'autres salles en 1959, si l'on peut prélever les fonds nécessaires à cet effet sur la réserve pour imprévus.

35. L'augmentation, égale à 650.000 dollars, des dépenses prévues pour 1959 par rapport au budget de 1958, est due à différents facteurs :

i) L'accroissement naturel de la population a pour corollaire une augmentation des effectifs scolaires, tant dans les établissements primaires que secondaires, d'où l'obligation pour l'Office de recruter de nouveaux instituteurs, de prévoir des fournitures plus abondantes, etc. Le supplément de dépenses à ce titre en 1959 est évalué à 170.000 dollars.

ii) On évalue à 330.000 dollars les dépenses entraînées par les augmentations annuelles des traitements au titre de l'ancienneté, par la hausse de ces traitements au fur et à mesure que s'élève le niveau professionnel des membres du corps enseignant, ainsi que par l'accroissement inévitable de certains frais afférents au personnel.

iii) En 1957, l'Office a été contraint, faute de fonds, de différer l'augmentation prévue du pourcentage des effectifs des écoles primaires admis à l'enseignement secondaire, que l'on voulait porter de 15 pour 100 à 17,5 pour 100 au Liban, en Syrie et en Jordanie afin de progresser au même rythme que les pays d'accueil dans ce domaine. Durant le second semestre 1958, il lui sera possible de reprendre ce projet auquel il avait dû renoncer à nouveau lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour cette année. On a donc prévu un crédit de 140.000 dollars au budget de 1959 en vue de porter à 17,5 pour 100 le pourcentage en question.

iv) Enfin, un crédit de 150.000 dollars est prévu pour l'octroi à Gaza de subventions scolaires à 3.400 élèves de l'enseignement secondaire, en sus de ceux auxquels l'Office accorde habituellement son assistance financière. La situation spéciale qui motive cette décision a été exposée aux paragraphes 47 à 50 de l'annexe G du précédent rapport annuel¹, et l'on se contentera donc d'indiquer ici que le marché de l'emploi est pratiquement inexistant sur cette étroite bande de terre où se trouvent entassées 330.000 personnes dont un petit nombre seulement pourraient trouver des moyens d'existence, et que les pouvoirs publics et l'Office ont donc ouvert les classes secondaires à un plus grand nombre d'élèves des classes primaires que ne le dicterait un système rationnel d'enseignement. Il ne s'agit là, évidemment, que d'un expédient, et la solution ne consiste pas à garder les jeunes gens à l'école mais bien plutôt à les encourager à chercher du travail hors du territoire; mais aussi longtemps que le problème n'aura pas reçu de solution plus satisfaisante, il faudra bien recourir, provisoirement du moins, à l'extension de l'enseignement secondaire pour occuper ces jeunes réfugiés.

En 1958, l'Office, sous réserve d'obtenir des contributions en suffisance, avait donc prévu un crédit à cet effet, au chapitre des activités d'indépendance économique figurant en seconde position dans son budget. Il a finalement disposé des moyens nécessaires cette année et se propose d'inscrire à nouveau cette dépense à son budget de 1959, dans le cadre de son programme normal d'enseignement. Si les prévisions relatives à cette rubrique semblent donc faire apparaître pour 1959 un accroissement des dépenses par rapport au budget de 1958, il ne s'agit là en fait que d'un transfert du poste "Programme spécial d'enseignement à Gaza" (1958) à la rubrique "Enseignement (programme normal)" (1959). Le montant prévu pour 1958 s'élevait à 200.000 dollars, mais les dépenses effectives n'ont été que de 150.000 dollars, et c'est ce chiffre qui a été retenu dans le nouveau budget.

¹ A/3686.

v) En regard de ces augmentations de dépenses, qui s'élèvent au total à 790.000 dollars, on prévoit de réaliser sur le plan des services et de l'administration des économies d'un montant de 140.000 dollars.

1) Formation professionnelle

Budget 1959	Budget 1958
850.000 dollars	690.000 dollars

36. On a prévu l'octroi d'un petit nombre de bourses universitaires à des candidats soigneusement triés qui désirent entreprendre des études dans une branche telle que la médecine, les lettres, les sciences ou autres, dont les spécialistes sont particulièrement recherchés dans le Moyen-Orient; ce poste couvre en outre les frais afférents aux deux écoles professionnelles de l'Office ainsi qu'à un certain nombre de cours spéciaux : soudure à l'arc et autres métiers, soins infirmiers, secrétariat et commerce et, à l'intention d'un certain nombre d'instituteurs, formation pédagogique dans les établissements de l'Etat.

37. Dans le chapitre I du budget pour 1959, les prévisions ne couvrent que les dépenses des activités en cours. Certains autres projets de formation professionnelle sont prévus au chapitre II (voir par. 56 et 57 ci-dessous). Les écarts entre les prévisions pour 1958 et le montant effectif ou estimatif des dépenses sont dus, dans une certaine mesure, à une légère augmentation des frais administratifs, mais surtout à celle des effectifs de l'école professionnelle de Kalandia, où l'on a prévu des cours supplémentaires d'arpentage, de commerce ainsi que de mécanique et d'ajustage (moteurs Diésel); à l'extension des cours de soudure à l'arc (compromise cependant par la crise actuelle au Liban), et à l'achèvement des dortoirs et de la maison du Directeur, ainsi qu'à l'aménagement du terrain de jeu à l'école professionnelle de Gaza.

38. On a prévu la continuation des services suivants de formation professionnelle, l'augmentation des dépenses — soit 160.000 dollars — par rapport au budget précédent correspondant aux frais annuels de nouveaux cours ouverts en 1958 :

Cours	Dépenses prévues
i) Bourses universitaires (préparation aux professions libérales)	255.000
ii) Frais annuels de deux écoles de formation professionnelle (Jordanie et Gaza)	322.000
iii) Cours de soudure à l'arc (Liban)	75.000
iv) Cours de commerce (Gaza et Liban)	35.000
v) Cours de pédagogie (Gaza)	15.000
vi) Cours de soins infirmiers (Jordanie et Gaza)	10.000
vii) Cours divers (toutes les régions)	16.000
viii) Administration et instruction générale	122.000
TOTAL	850.000

m) Services de placement

Budget 1959	Budget 1958
150.000 dollars	150.000 dollars

39. Ces fonds couvriront les dépenses d'un service de placement chargé d'aider les réfugiés qualifiés à trouver du travail et l'octroi de subventions individuelles à ceux d'entre eux qui désirent émigrer vers les régions leur offrant des possibilités d'emploi. Le montant prévu est le même que pour 1958.

n) Achèvement de petits programmes

Budget 1959	Budget 1958
190.000 dollars	450.000 dollars

40. Aucun nouveau projet n'a été entrepris depuis la crise financière de 1957; on a abandonné cette année-là un certain nombre de programmes en cours, et en 1958 la plupart des autres; seuls les suivants seront poursuivis en 1959 :

i) Campagne antipaludique dans les vallées du Yarmouk et du Jourdain : elle doit s'achever en 1959 et les dépenses s'élèveront à 17.000 dollars.

ii) Banque jordanienne de développement, au capital de laquelle l'Office doit verser une nouvelle contribution de 140.000 dollars.

iii) Relevés et travaux de boisement en vue de mettre en valeur les terres cultivables du district de Gaza : on se propose de planter des arbres pour arrêter la progression des sables; une somme de 23.000 dollars est nécessaire pour mener à bien ces travaux en 1959.

iv) Aide aux orphelins et réadaptation des enfants physiquement diminués : 10.000 dollars suffiront en 1959 pour poursuivre l'exécution du programme à son rythme actuel.

o) Services généraux

Budget 1959	Budget 1958
2.500.000 dollars	2.500.000 dollars

41. Ces crédits doivent couvrir les frais généraux d'administration afférents à l'ensemble des activités inscrites au chapitre I et aux programmes proposés au chapitre II, tant au Siège à Beyrouth que dans les bureaux régionaux, à savoir :

a) L'administration générale : cabinets du Directeur et des représentants dans les divers pays d'accueil, chefs de district et de camp, bureau de liaison à New-York et Commission consultative.

b) Les services généraux : achats des approvisionnements, documentation, services juridiques et financiers, statistiques et enregistrement mécanographique, personnel, entretien des locaux et du matériel, transmissions et voyages, interprétation et traduction.

c) Le Département des opérations : direction des opérations, études économiques, information, services techniques et audiovisuels.

42. On avait coutume, les années précédentes, de répartir les frais des services généraux de façon quelque peu arbitraire entre le budget des secours et celui de la réintégration en les plaçant sous les rubriques "administration des secours" et "administration de la réintégration"; or, cette distinction ne présente plus d'intérêt depuis que toutes les activités courantes sont groupées sous le chapitre I.

43. Le poste devrait normalement faire apparaître les augmentations annuelles des traitements du personnel, mais les mesures de centralisation et de réorganisation administratives prises en 1958 ont permis à l'Office de réaliser des économies et, en 1959, cette réduction des dépenses, non seulement compensera cet accroissement inévitable des traitements, mais encore permettra de couvrir les frais de la Division statistique et mécanographique (100.000 dollars) dont le montant, imputé jusqu'alors au poste "Immatriculation et contrôle des listes", figure maintenant sous la rubrique "Services généraux".

p) *Réserve pour imprévus*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
800.000 dollars	800.000 dollars

44. On a de nouveau inscrit un crédit de 800.000 dollars au budget de 1959 au titre des imprévus, ainsi les dommages causés aux abris par les orages hivernaux, et des cas d'urgence tels que ceux auxquels il a fallu faire face depuis cinq ans. Ce crédit, qui ne représente que 2,4 pour 100 du coût total des activités prévues au chapitre Ier, peut être considéré comme la marge de sécurité strictement indispensable.

45. La réserve pour imprévus n'est pas destinée à absorber une hausse éventuelle des prix des produits de première nécessité. Si une hausse marquée venait à se produire, l'augmentation des dépenses de l'Office pourrait bien être assez importante pour qu'il lui soit nécessaire de requérir des fonds supplémentaires, voire une révision du budget dans son ensemble.

3. CHAPITRE II DU BUDGET

a) *Généralités*

46. Les activités groupées dans ce deuxième chapitre, tout en étant des plus utiles, ne viennent qu'en seconde position, après celles du chapitre I, sur la liste des allocations budgétaires. En effet, on ne saurait interrompre ou réduire les services de la première catégorie — alimentation, logement, santé et enseignement — sans entraîner immédiatement de grandes misères parmi les réfugiés, ou, pour ce qui concerne l'enseignement, sans les priver de la prestation à laquelle ils attachent peut-être le plus de prix. Au chapitre II, on prévoit la reprise de programmes d'indépendance économique supprimés ou interrompus en 1957 pour des raisons financières, et qui figuraient en second sur la liste des priorités dans le budget de 1958. Le montant global des dépenses prévues en 1959 est de 4.115.000 dollars, soit une somme très inférieure aux prévisions de 1958 (7.810.000 dollars), mais, pour des raisons techniques propres au financement de l'Office ainsi qu'à l'organisation des travaux, il serait difficile de prévoir pour 1959 des dépenses supérieures à ce chiffre. Dans le domaine des projets et programmes spéciaux, il est permis de penser que l'Office pourrait verser ou engager des fonds se montant à 2.000.000 de dollars dans le cadre d'un programme de subventions individuelles analogue à celui dont l'exécution a dû être interrompue en 1957, alors que 1.600 demandes demeuraient en suspens. Il va sans dire qu'il serait certes hautement souhaitable que lui soient versées des contributions supérieures à celles qui sont nécessaires au financement des activités désignées aux chapitres Ier et II. Il pourrait alors aborder avec plus d'optimisme tout une série d'entreprises de réintégration, telle la construction de nouvelles écoles professionnelles.

b) *Extension de la formation professionnelle*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
850.000 dollars	2.060.000 dollars

47. Dans le cadre de la reprise du programme de formation pédagogique en Jordanie, l'Office se propose de construire (153.000 dollars) et d'aménager (31.000 dollars) l'école normale d'instituteurs de Ramallah. Les travaux ne seront sans doute pas terminés avant la fin de 1959, mais les frais de fonctionnement de l'établis-

sement pendant un semestre (47.000 dollars) sont inscrits au budget, ce qui porte le total des dépenses à 231.000 dollars. Il est envisagé, en outre, de louer des locaux pour une école normale d'institutrices, et l'Office a prévu un crédit de 60.000 dollars qui couvrirait le loyer de l'école et ses frais de fonctionnement pendant un an.

48. On a également prévu les frais de construction et d'aménagement d'une nouvelle école professionnelle en Jordanie, soit 382.000 dollars. Aucun crédit n'est inscrit dans le budget de 1959 pour les dépenses, évaluées à quelque 250.000 dollars par an, afférentes au fonctionnement de cet établissement, car celui-ci n'ouvrira ses portes à un premier groupe d'élèves qu'en 1960. Par contre, une somme de 107.000 dollars est affectée aux travaux d'agrandissement de l'école de Kalandia, où l'on se propose de construire un dortoir supplémentaire ainsi que de nouveaux ateliers afin de porter les effectifs à près de 400 élèves.

49. Compte tenu des imprévus ainsi que des mouvements éventuels des prix, le total des dépenses ne devrait pas dépasser 850.000 dollars.

c) *Projets et programmes spéciaux*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
2.000.000 dollars	4.550.000 dollars

50. On a prévu un modeste crédit pour la reprise de certains programmes de subventions individuelles à des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales.

d) *Installations spéciales dans les camps*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
1.000.000 dollars	1.000.000 dollars

51. Ce poste comprend les frais de construction de nouveaux camps pour les réfugiés qui, jusqu'à présent, ont toujours été misérablement installés dans des logements de fortune mal situés, et dont les conditions d'existence sont un sujet d'inquiétude tant pour l'Office que pour les gouvernements des pays d'accueil.

e) *Programme spécial d'enseignement à Gaza*

<i>Budget 1959</i>	<i>Budget 1958</i>
265.000 dollars	200.000 dollars

52. On a décrit au paragraphe 35, iv, ci-dessus la situation spéciale qui prévaut à Gaza, et exposé les raisons pour lesquelles on a prévu au budget de 1959 des subventions à un nombre particulièrement élevé d'élèves des classes secondaires; on a signalé à ce propos qu'une somme de 150.000 dollars serait consacrée à subventionner quelque 3.400 de ces jeunes réfugiés, en sus de ceux auxquels l'Office accorde habituellement son assistance financière. Ces subventions toutefois ne constituent qu'un minimum et suffisent à peine à couvrir les traitements des instituteurs supplémentaires, le coût des fournitures scolaires, etc. Elles ne comprennent pas les frais de construction de locaux supplémentaires; les salles de classe sont donc bondées, tant en raison du nombre exceptionnel des élèves des établissements secondaires de Gaza, que des effectifs scolaires supplémentaires dus à l'accroissement naturel de la population et pour lesquels l'Office n'a pu ouvrir de nouvelles écoles. En pratique, dans presque toutes les salles, la journée doit être partagée entre deux groupes d'élèves, et, faute de mesures immédiates, il faudra sous peu scinder la même classe en trois groupes. Pour

remédier à cette déplorable situation, l'Office doit faire construire 400 salles au moins, au prix de 265.000 dollars.

53. Notons qu'on ne saurait comparer ce poste du budget de 1959 avec celui du budget de 1958. Dans ce dernier, intitulé également "Programme spécial d'enseignement à Gaza", on prévoyait, comme on l'a indiqué au paragraphe 35 iv, ci-dessus, l'octroi de subventions qui maintenant figurent à la rubrique "Enseignement (programme normal)". Si l'une et l'autre allocations se rapportent au même problème — celui de la situation spéciale du territoire de Gaza — on a fait figurer les subventions, pour un montant minimum, au budget de 1959, alors que c'est au chapitre II que sont portés les frais de construction des nouvelles salles de classe.

4. FINANCEMENT DU BUDGET DE 1959

54. L'an dernier, le coût des programmes dont l'Office était chargé de poursuivre l'exécution avait été évalué à près de 41 millions de dollars, dont 33 millions pour les activités courantes — principalement les secours et l'enseignement. Le solde devait être consacré à reprise de certaines entreprises d'indépendance économique qu'il avait fallu interrompre en 1957, faute de fonds.

55. En raison d'un heureux concours de circonstances, l'Office cette année aura sans doute pu mener à bien ses activités courantes — réduits au strict minimum — pour 31 millions de dollars seulement, soit un montant inférieur de 2 millions à celui de ses prévisions budgétaires. En accord avec la Commission consultative, il a été décidé d'affecter ces économies à relever les normes dans les services où il avait fallu les abaisser par suite de la crise financière de 1957.

56. Il a été également décidé que l'excédent des contributions sur les frais des activités courantes — soit, d'après les prévisions, 1.500.000 dollars — serait utilisé à reprendre certaines des entreprises qui, dans le budget de l'an dernier, n'avaient pas reçu la priorité. Il est peu probable, pour des raisons d'ordre technique, qu'elles puissent être mises en train avant la fin de 1958; elles figurent donc au chapitre II du budget de 1959, et les fonds qui leur sont destinés ont été mis en réserve, ce qui déduit d'autant le montant nécessaire au financement des dépenses prévues audit chapitre — 2.600.000 dollars au lieu de 4.100.000 dollars.

57. Ainsi, l'Office devra recevoir au moins 36 millions de dollars en 1959 pour exécuter ses programmes. En effet, on a indiqué plus haut, dans l'analyse détaillée du budget, que les dépenses totales inscrites aux chapitres I et II s'élèveront à 37.500.000 dollars, montant duquel il faut déduire, ainsi qu'on vient de l'expliquer, la somme déjà mise en réserve de 1.500.000 dollars. On peut donc composer comme suit le montant global des sommes requises pour financer le budget de l'Office en 1959 :

	<i>Millions de dollars des Etats-Unis</i>
Au titre du chapitre Ier (principalement secours et enseignement)	33,4
Au titre du chapitre II (autres programmes d'indépendance économique)	4,1
TOTAL	<u>37,5</u>
<i>A déduire :</i>	
Excédent des contributions sur les dépenses de 1958	1,5
Total net des fonds requis au titre des deux chapitres	<u>36,0</u>

58. Soulignons que ce montant net de 36 millions de dollars requis pour 1959 doit provenir en totalité des engagements contractés et des contributions effectivement versées au titre de l'exercice même. Le fonds de roulement que l'on étudiera ci-dessous est beaucoup trop modeste pour qu'une fraction quelconque en soit affectée aux dépenses de 1959, et l'Office ne dispose d'aucune autre réserve.

59. Signalons en outre que tout retard dans le versement des contributions compliquera davantage encore la tâche de l'Office, dont les ressources sont déjà si limitées : en effet, s'il n'est pas assuré de recevoir des fonds suffisants assez à l'avance des engagements de dépenses, il lui sera impossible d'arrêter des plans rationnels, voire même de mener à bien ses activités strictement essentielles. Pour appliquer dans ses services les règles d'une saine administration financière, il faut qu'il puisse compter sur le versement de la moitié au moins des contributions avant le 1er janvier et sur le versement du solde avant le 1er juillet.

60. Les besoins financiers de l'Office seront forcément un peu plus élevés que le montant des contributions qu'il pense avoir reçues en 1958 (36 millions de dollars contre 34.500.000 dollars) : en effet, il faut tenir compte des dépenses additionnelles entraînées par l'accroissement naturel de la population réfugiée, la hausse des prix, et autres frais supplémentaires inévitables, ainsi par exemple les augmentations annuelles des traitements du personnel, soit au total 1.500.000 dollars; il faudra donc, pour combler cette différence, que l'Office obtienne, soit de nouvelles contributions, soit une augmentation de celles qui lui sont accordées d'ordinaire, soit encore la combinaison des deux formules. Il est donc éminemment souhaitable que les dépenses de 1959 soient couvertes par des versements appropriés de la part d'un plus grand nombre qu'en 1958 de Membres des Nations Unies, sur lesquels trente-quatre seulement ont contribué à son budget cette année-là, deux d'entre eux assumant à eux seuls près de 90 pour 100 des frais.

5. FONDS DE ROULEMENT

61. L'Office, qui avait commencé son exercice financier le 1er janvier 1958 avec un fonds de roulement de 8.500.000 dollars pour ses activités courantes, estime le terminer le 31 décembre avec une réserve sensiblement équivalent : en effet, comme on l'a vu plus haut, il est probable que les dépenses engagées ou effectuées durant l'année atteindront le montant des contributions versées. Or, en l'absence de nouvelles contributions, 8.500.000 dollars suffiraient à peine à couvrir pendant trois mois les frais de ses services. Pour assurer la continuité de ceux-ci, l'Office a heureusement reçu à temps la plus grande partie des contributions de 1958; il est évident cependant qu'avec un fonds de réserve correspondant à trois mois d'activité seulement, la marge de sécurité est plus qu'insuffisante — à tel point que le bon fonctionnement des services risque d'être bouleversé par les plus faibles fluctuations dans le rythme des versements, comme on l'a constaté en 1957, quand il a fallu réduire ou supprimer certains programmes des plus utiles, voire même essentiels, les contribuables ayant tardé à verser les sommes annoncées et l'Office ne disposant pas de réserves suffisantes pour effectuer la soudure.

62. L'Office recommande avec insistance que son fonds de roulement soit augmenté de 6.500.000 dollars, ce qui le porterait à environ 15 millions de dollars,

montant requis pour assurer pendant au moins cinq mois la continuité de ses activités courantes. Il pourrait ainsi, même si certaines contributions ne lui parvenaient que tardivement, poursuivre ses activités sans risquer aussi souvent que par le passé de voir ses services malencontreusement désorganisées par des difficultés de trésorerie.

6. CONCLUSION

63. Le budget de l'Office s'élève au total à 37.500.000 dollars, soit 33.400.000 dollars au titre du chapitre I (principalement les secours et l'enseignement) et

4.100.000 dollars au titre du chapitre II (autres programmes d'indépendance économique). Pour couvrir les frais de ses programmes, l'Office, en dehors d'un excédent probable — 1.500.000 dollars — de ses recettes de 1958 sur les dépenses, devra donc recevoir des contributions à concurrence de 36 millions de dollars. En outre, il demande que soit mise à sa disposition, sous la forme, soit d'un prêt, soit d'une contribution, une somme de 6.500.000 dollars, ce qui lui permettrait de porter son fonds de roulement à un niveau suffisant et de pallier ainsi l'incertitude permanente où il se trouve quant à l'ordre de grandeur et à la date des contributions dont il dépend.

ANNEXE H

ASPECTS JURIDIQUES DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE

1. ACTIVITÉS JURIDIQUES ET PROBLÈMES D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Les aspects juridiques des activités de l'Office sont multiples, et les problèmes à résoudre ont été aussi nombreux et variés cette année que durant les années précédentes. Les services juridiques, en dehors de leur tâche quotidienne déjà considérable et qui porte principalement sur des questions de droit commercial, industriel et administratif, se sont occupés d'affaires relevant du droit international public ainsi que des relations de l'Office avec les gouvernements des pays d'accueil. Ils se sont également efforcés, tout au long de la période à l'étude, de résoudre certains problèmes — réclamations en suspens, notamment — apparus à la suite des hostilités de novembre 1956, et déjà mentionnés dans le précédent rapport annuel¹.

2. Les troubles politiques et le conflit armé qui ont éclaté au Liban en mai 1958 et duraient encore à la fin de la période à l'étude ont inévitablement donné lieu à toute une série de problèmes, tant sur le plan juridique que sur celui de la sécurité. Il a fallu non seulement veiller à la protection des installations, du personnel et des biens de l'UNRWA, mais encore dérouter ses approvisionnements, conclure d'urgence des contrats pour leur déchargement dans d'autres ports — Akaba et Lattaquié le plus souvent — puis les acheminer vers leur destination par de nouveaux itinéraires. L'Office a dû engager de ce fait des dépenses supplémentaires, courir des risques imprévus, et s'est vu parfois empêché d'exécuter des contrats en cours.

3. Si, dans l'ensemble, l'Office a entretenu avec les gouvernements des pays d'accueil les mêmes relations qu'auparavant, il a rencontré des difficultés croissantes, tant au point de vue juridique que dans le domaine des réalisations pratiques, faute de pouvoir faire admettre partout et sans réserve son statut d'organe subsidiaire des Nations Unies. Cet état de choses est particulièrement inquiétant sur le territoire de Gaza et dans la province égyptienne de la République arabe unie, où certaines autorités administratives ont formellement refusé de lui reconnaître ce statut; les restrictions qui lui sont ainsi imposées nuisent dans bien des domaines au

bon fonctionnement de ses services. Des problèmes du même ordre se sont posés dans d'autres pays d'accueil, où les privilèges et immunités de l'UNRWA en matière de taxes et d'impôts, de droits d'importation et d'actions en justice ne sont pas toujours respectés. Tout en maintenant les liens d'étroite coopération qu'il a établis avec tous les pays d'accueil, l'Office continue à s'efforcer, tant par négociation que par représentations écrites, d'obtenir cette reconnaissance et toutes les facilités qui en découlent, indispensables à l'accomplissement de son mandat, et qui lui ont été conférées par les textes organiques aux termes desquels il a été institué.

4. De nouvelles difficultés ont surgi d'autre part au sujet de l'accord intergouvernemental (voir le précédent rapport annuel²) sur les transports par voie ferrée, conclu entre le Liban, la Syrie et la Jordanie. L'application à l'Office de la réglementation restrictive qui fait l'objet dudit accord continue non seulement de retarder l'expédition de ses approvisionnements, mais encore de lui imposer chaque année de grosses dépenses supplémentaires (plus de 650.000 dollars au total); or le problème n'est toujours pas résolu, bien que l'Office ne cesse d'insister pour être exempté de toute restriction dans le choix de ses moyens de transport.

5. On citait dans le précédent rapport³ deux demandes d'indemnisation adressées au Gouvernement israélien pour les dommages subis par l'Office et son personnel lors de l'entrée à Gaza des forces israéliennes et de leur occupation du territoire. Une de ces demandes, présentée à nouveau cette année sous une forme plus détaillée, porte sur une somme de 309.865 dollars. L'Office a réclamé par ailleurs une indemnité de 62.500 dollars pour un accident de la route, occasionné en février 1957 par un véhicule des forces israéliennes, et au cours duquel un fonctionnaire de l'UNRWA a trouvé la mort et deux autres ont été blessés. L'Office croit savoir que ces questions sont à l'étude, mais n'a pas encore reçu de réponse précise à leur sujet. De son côté, le Gouvernement israélien lui demande le remboursement de divers services et approvisionnements qu'il déclare lui avoir fournis durant la même période et dont la valeur globale s'élèverait à plus de 55.000

² A/3686, annexe H, par. 26.

³ A/3686, annexe H, par. 8.

¹ A/3686, annexe H, par. 2.

dollars. L'Office examine actuellement ces réclamations en fonction de celles qu'il fait valoir à l'encontre du Gouvernement israélien.

6. Des problèmes juridiques de toutes sortes se posent à propos des nombreux contrats conclus chaque année par l'Office (plus de 3.000 durant la période à l'étude) : rédaction des clauses, défaillance des fournisseurs, assurances et réclamations formulées par l'Office ou à son encontre, etc. La plupart des différends relatifs aux contrats commerciaux sont résolus par voie de négociation, mais l'arbitrage est envisagé à l'égard de certaines questions litigieuses, parfois extrêmement complexes.

7. Le fait que l'Office compte dans ses services quelque 10.000 fonctionnaires et employés a de multiples ramifications sur le plan juridique. Comme on l'indiquait dans le précédent rapport⁴, le nouveau statut de personnel et le règlement provisoire ont été publiés le 1er juillet 1957. Depuis lors, de grands progrès ont été accomplis dans la mise au point et l'uniformisation des règlements, conditions d'emploi et procédures administratives, et l'on a pu ainsi préciser les relations juridiques entre l'Office et les différentes catégories de personnes à son service.

8. Ce sont toujours des commissions mixtes spéciales qui sont chargées d'examiner les recours des fonctionnaires contre les décisions administratives les concernant, mais des mesures ont été prises pour désigner et élire les présidents et les membres de la nouvelle commission mixte, qui doit être instituée très prochainement. Le personnel régional a déjà procédé à des élections; des consultations ont eu lieu avec les fonctionnaires, et les articles pertinents du règlement du personnel, dûment révisés, sont prêts à être publiés.

9. On mentionnait dans le précédent rapport⁵ la décision du Tribunal administratif des Nations Unies (jugement No 70 du 23 août 1957), au sujet d'un ancien fonctionnaire de l'Office, qui se plaignait notamment d'avoir été licencié à tort. Le tribunal a débouté le plaignant de toutes ses demandes, et il a pris note à cette occasion des nouvelles procédures de règlement des litiges prévues par le statut et le règlement provisoire du personnel publiés le 1er juillet 1957.

10. L'Office a continué à coopérer avec la Force d'urgence des Nations Unies à propos de plusieurs problèmes d'ordre juridique qui se sont posés, notamment en rapport avec les services qu'il fournit à la FUNU aux termes d'un accord pour l'achat et l'expédition de certains approvisionnements. D'autre part, ses services juridiques ont récemment prêté leur concours sous diverses formes au Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (UNOGIL).

11. De même que par le passé, l'Office continue à bénéficier de l'aide précieuse du Service juridique des Nations Unies, ainsi que de celle des conseillers juridiques des institutions spécialisées.

2. ACTIVITÉS JURIDIQUES DANS LES PAYS D'ACCUEIL

a) *Province égyptienne de la République arabe unie et territoire de Gaza*

12. C'est à regret qu'il faut signaler à nouveau de graves difficultés rencontrées par l'Office, du fait que les

autorités égyptiennes ne veulent apparemment pas reconnaître son statut d'organe subsidiaire des Nations Unies, ni lui accorder les privilèges et immunités qui découlent pour lui dudit statut et qui sont indispensables à l'accomplissement de son mandat. La question a fait l'objet de nombreuses représentations écrites et de maintes discussions, mais une divergence fondamentale s'accuse entre les vues du gouvernement et celles de l'Office. Il suffira d'en indiquer ici quelques-unes des conséquences pratiques.

13. On mentionnait dans le précédent rapport⁶ le refus opposé par les autorités égyptiennes aux demandes de permis d'entrée ou de retour à Gaza présentées par des membres du personnel de l'Office. Au début de la période à l'étude, ces difficultés semblaient sur le point d'être aplanies, mais la situation s'est gâtée durant le second semestre, et plusieurs fonctionnaires dont la présence à Gaza était particulièrement nécessaire à la bonne marche des services se sont vu refuser des permis. En dépit des représentations écrites et verbales de l'Office au Gouvernement de la République arabe unie, la question n'a malheureusement pas encore reçu de solution.

14. Des malentendus sont également survenus au sujet de l'immunité de juridiction de l'UNRWA, et les pouvoirs publics ont essayé d'appliquer les dispositions de droit interne aux contrats de travail ou d'emploi conclus par l'Office avec ses fonctionnaires. C'est ainsi que trois de ceux-ci ont intenté des actions judiciaires et que trois autres ont enregistré des requêtes contre l'UNRWA auprès du ministère égyptien du travail. Dans chacune de ces actions judiciaires, les autorités se sont refusées à reconnaître le statut de l'Office et son immunité de juridiction qu'elles ont même été jusqu'à nier expressément, dans un jugement rendu à propos d'une de ces affaires ainsi qu'on le signalait dans le précédent rapport⁷.

15. A d'autres occasions encore, le statut de l'Office et ses privilèges et immunités ont été niés en toutes lettres : un document émanant du Conseiller de l'Etat, en date du 8 septembre 1956, dont l'Office n'a eu connaissance que fin 1957 lorsque la pièce a été produite à l'appui d'une action judiciaire et plus récemment une lettre adressée à l'UNRWA le 10 mai 1958 par les autorités gouvernementales de Gaza et citant l'opinion du Conseiller de l'Etat.

16. Les tentatives des autorités en vue de signifier des citations à comparaître et des jugements de saisies-arrêts constituent elles aussi des cas de violation de l'immunité de juridiction de l'Office et des membres de son personnel dans l'exercice de leurs fonctions. A plusieurs reprises, l'Office a dû renvoyer des citations à comparaître ou autres significations judiciaires qui lui avaient été incorrectement adressées ou transmises, ou formuler des protestations à leur sujet. Désireux de dissiper ces malentendus, il s'est efforcé de mettre au point avec les pouvoirs publics, dans le domaine des actions et des instructions judiciaires ouvertes par l'Etat, des procédures qui, sans entraver la marche de la justice, assureraient le respect de son statut et de ses immunités et l'inviolabilité de ses avoirs et de ses archives.

17. Le Gouvernement de la République arabe unie a cherché récemment à obtenir des fonctionnaires inter-

⁴ A/3686, annexe H, par. 5.

⁵ A/3686, annexe H, par. 6, note 31.

⁶ A/3686, annexe H, par. 11.

⁷ A/3686, annexe H, par. 14, note 34.

nationaux de l'Office à Gaza qu'ils remplissent un questionnaire équivalant en fait à un formulaire de déclaration pour étrangers : or, cette exigence est incompatible avec les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 13 février 1946. En accord avec le Conseiller juridique des Nations Unies, l'Office a donc refusé de s'y conformer.

18. Bien que son immunité fiscale n'ait pas été toujours pleinement reconnue, l'Office a obtenu le remboursement par le gouvernement de certaines taxes et droits de douane dont il est exonéré.

19. En dehors des problèmes qui n'ont pas encore reçu de solution satisfaisante, l'Office est parvenu, en collaboration avec les pouvoirs publics, au règlement pratique de certaines difficultés qui s'étaient présentées cette année, et au sujet desquelles il avait fait des représentations officielles.

b) *Province syrienne de la République arabe unie*

20. D'une façon générale, le statut de l'Office a été mieux compris cette année dans la province syrienne de la République arabe unie, encore que la situation ne soit pas encore satisfaisante à tous les égards.

21. Le précédent rapport⁸ mentionnait deux jugements de la Cour de cassation de Syrie, dont le premier déclarait que l'Office était un établissement public de la République syrienne alors que le second tenait compte de son statut juridique particulier. Bien qu'il s'agisse là d'une importante question de principe, il a été impossible d'obtenir la rectification ou l'annulation du premier jugement. A propos d'une affaire plus récente cependant, un tribunal pénal de première instance a prononcé un jugement reconnaissant le statut de l'Office et ses immunités. A l'occasion d'autres actions judiciaires encore, l'Office a dû faire face à nombre de problèmes de nature plus particulière, tant de fond que de procédure.

22. Il était fait état dans le précédent rapport⁹ des limitations imposées aux déplacements des membres du personnel de l'Office sur le territoire syrien. Certaines de ces mesures ont été maintenues cette année; c'est ainsi que des fonctionnaires de l'UNRWA se sont vus empêchés de se rendre en mission dans certaines régions où l'Office exerce ses activités, les autorités militaires leur ayant refusé les permis nécessaires, et l'Office n'a pu encore faire lever ces restrictions à leur liberté de mouvement, malgré les représentations qu'il a formulées à cet effet.

23. Sur le plan des immunités fiscales et douanières de l'Office, des progrès ont été enregistrés cette année, notamment en ce qui concerne son exemption des taxes et droits de douane sur les carburants, le pétrole lampant et l'alcool. En revanche, des difficultés du même ordre que celles de l'an dernier¹⁰ se sont présentées du fait que les autorités gouvernementales persistent à vouloir soumettre à l'impôt sur les revenus, les traitements que l'Office verse à ses fonctionnaires régionaux citoyens de la République arabe unie, et cette question n'était pas encore résolue à la fin de la période à l'étude.

24. Des problèmes juridiques continuent à se poser dans les domaines contractuel et administratif, tant à

propos des terrains et bâtiments utilisés par l'Office qu'en ce qui concerne ses approvisionnements ou ses relations avec son personnel.

c) *Jordanie*

25. Les négociations, mentionnées dans le précédent rapport¹¹ sur la révision de l'accord général actuellement en vigueur entre l'Office et le Gouvernement jordanien n'ont pas été reprises cette année; cependant, certaines questions litigieuses ont fait l'objet de discussions qui n'ont pas été inutiles, puisqu'elles ont permis d'aplanir les difficultés dans plus d'un domaine.

26. La demande d'indemnisation présentée par l'Office au Gouvernement jordanien pour les pertes et dommages subis au cours de troubles et d'émeutes, et signalés dans le précédent rapport¹², est toujours en suspens et l'Office n'a pu à ce jour obtenir des pouvoirs publics qu'ils admettent leur responsabilité à cet égard. Il n'a pas reçu non plus d'indemnités ou de réparations morales pour la saisie-arrêt sur ses avoirs prononcée à tort par un tribunal jordanien en 1954 et mentionnée dans des rapports antérieurs¹³.

27. Plusieurs problèmes juridiques particuliers, se rapportant au statut et aux privilèges et immunités de l'Office, ont pu être réglés sur le plan pratique, en coopération avec le gouvernement; d'autres difficultés cependant ne sont pas tranchées — question d'imposition et d'actions judiciaires notamment. L'Office a dû formuler de nouvelles représentations et renvoyer certaines significations ou notifications incorrectement transmises ou qui requéraient l'acquiescement de taxes ou de comparutions en justice.

28. Nombre de problèmes juridiques se sont également posés à l'Office à propos de ses contrats commerciaux, accords de programmes, travaux de construction et autres activités en Jordanie; certaines de ces questions ont donné lieu à des réclamations ou différends qui ont fait l'objet durant l'année de négociations ou de règlements amiables.

d) *Liban*

29. Un des problèmes d'ordre juridique auquel l'UNRWA a dû faire face par suite des troubles politiques au Liban est celui des restrictions spéciales imposées par le Gouvernement libanais au passage de la frontière syro-libanaise par les réfugiés palestiniens, même s'ils avaient la qualité de fonctionnaires régionaux de l'Office. Par voie de négociations, il a été possible cependant de parvenir à un accord pour assurer le passage d'un pays à l'autre des fonctionnaires dont les déplacements sont essentiels à la bonne marche des services.

30. La plupart des autres problèmes juridiques qui se sont posés cette année dans le cadre des activités de l'Office au Liban se rapporte aux modalités d'application de la convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et à celles de l'Accord du 26 novembre 1954 conclu entre l'UNRWA et le Gouvernement libanais.

31. L'Office a pu recouvrer le montant de certaines taxes et droits de douane dont il est normalement

¹¹ A/3686, annexe H, par. 15.

¹² A/3686, annexe H, par. 16.

¹³ A/2717, annexe G, par. 11, i; A/2978, annexe G, par. 19; A/3212, annexe G, par. 19.

⁸ A/3686, annexe H, par. 23.

⁹ A/3686, annexe H, par. 24.

¹⁰ A/3686, annexe H, par. 24.

exonéré, mais il s'est vu imposer des délais et des difficultés dans d'autres affaires du même ordre. Signalons en particulier les réclamations mentionnées dans le rapport de l'an dernier¹⁴ et toujours en suspens, en ce qui concerne les droits portuaires et les frais supplémentaires lui incombant du fait qu'il est contraint en vertu de l'accord intergouvernemental mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, d'effectuer une partie de ses transports par voie ferrée. Il avait été convenu en principe de charger une Commission mixte composée de représentants du gouvernement et de l'Office de trancher la question, ainsi d'ailleurs que d'autres différends. Or, la création de cette commission, retardée à plusieurs reprises, a été

¹⁴ A/3686, annexe H, par. 18.

différée *sine die* en raison de la crise libanaise; aucune solution n'a donc été donnée à ces problèmes.

32. Mentionnons également qu'à plusieurs reprises, les pouvoirs publics ont ignoré les immunités des fonctionnaires de l'Office ou n'en ont pas suffisamment tenu compte — ainsi en matière de significations judiciaires, de taxes municipales ou de droits de douane. Dans le rapport précédent¹⁵, on donnait d'autres exemples encore de cette situation pour le règlement de laquelle l'Office a proposé plusieurs formules, notamment le recours éventuel à l'arbitrage. On a cependant envisagé par la suite de porter ces questions devant la Commission mixte mentionnée au paragraphe précédent.

¹⁵ A/3686, annexe H, par. 20.

ANNEXE I

COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

1. GÉNÉRALITÉS

1. Des relations d'étroite coopération ont continué à se développer cette année entre l'UNRWA et les autres organismes des Nations Unies, et l'Office tient à exprimer sa gratitude aux différentes organisations ainsi qu'aux départements et services du Secrétariat des Nations Unies à New-York pour les avis, l'aide et l'appui qu'il en a reçus. De son côté, il a pu prêter son concours aux divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies opérant dans la région, et cette assistance a été étendue au Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (UNOGIL), auquel l'Office a rendu certains services, à titre temporaire, sur un plan purement administratif.

2. La plupart des organisations et institutions spécialisées des Nations Unies ayant ouvert des bureaux à Beyrouth — parfois dans le même groupe de bâtiments que l'UNRWA — bénéficient, gratuitement ou à titre onéreux, de ses services administratifs.

3. Les dispositions exposées dans le précédent rapport¹ en vertu desquelles le Directeur de l'Office vient en aide en temps de crise aux fonctionnaires des Nations Unies en poste dans certaines régions du Proche-Orient et aux personnes à leur charge, ont été appliquées de nouveau cette année à l'occasion des troubles politiques au Liban.

4. L'Office s'est fait représenter à la réunion, à Genève, le 5 mai 1958, du Comité administratif de coordination (CAC) ainsi qu'à la semaine des Nations Unies organisée à Bruxelles durant l'Exposition internationale.

2. ORGANES DES NATIONS UNIES

a) Fonds des Nations Unies pour l'enfance

5. Conformément à un accord aux termes duquel l'Office rembourse le coût estimatif des services que lui rend le FISE, ce dernier continue à acheter pour le compte de l'UNRWA des marchandises diverses, la

¹ A/3686, annexe I, par. 3.

plus grande partie des fournitures médicales, et certaines des denrées entrant dans la composition de la ration de base.

6. Le FISE a poursuivi l'exécution de son programme d'aide aux mères et enfants des villages voisins des lignes de démarcation en Jordanie. Ces personnes, dont le nombre — environ 50.000 — n'a pas varié cette année, bien que n'étant pas comprises parmi les réfugiés que vise le mandat de l'Office, ont toutes été affectées dans leurs moyens d'existence par les conséquences du conflit de Palestine. Pour distribuer ses secours, le FISE utilise les services de l'Office et le rembourse des frais de transport sur le territoire jordanien.

7. L'accord relatif à la lutte contre le paludisme, mentionné dans le précédent rapport², demeure en vigueur. En vertu de ces dispositions, le Gouvernement libanais se charge des mesures de prophylaxie dans les camps des réfugiés installés sur son territoire et le FISE fournit les insecticides nécessaires à ces opérations dans le cadre du concours qu'il apporte à la campagne antipaludique au Liban. En Jordanie, le FISE fournit également des insecticides, des véhicules et du matériel à titre de contribution au programme conjoint d'éradication du paludisme, programme auquel participent le Gouvernement jordanien, l'OMS et l'UNRWA. Pour l'instant, l'Office demeure responsable des fournitures, véhicules et matériel nécessaires à sa propre campagne antipaludique dans la région du Yarmouk et du Jourdain.

8. L'Office a pu mettre, pendant quelque temps, un de ses photographes à la disposition des services d'information du FISE.

b) Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

9. En application de la résolution 1191 (XII) de l'Assemblée générale, l'Office a poursuivi ses consultations avec la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine "au mieux des intérêts des tâches qui incombent respectivement à ces deux orga-

² A/3686, annexe I, par. 8.

nismes". Au cours de l'année à l'étude, ces consultations se sont généralement limitées à des échanges d'information à titre officieux sur leurs travaux.

c) *Force d'urgence des Nations Unies (FUNU)*

10. L'Office et la Force d'urgence des Nations Unies ont maintenu les liens d'étroite coopération déjà mentionnés dans le précédent rapport annuel. Il s'est agi surtout cette année de consultations à Gaza sur des questions d'intérêt commun et d'achat par l'Office, pour le compte de la FUNU, de marchandises diverses que celle-ci désirait se procurer dans la région de Beyrouth. La FUNU rembourse à l'Office les frais de ces services.

d) *Centres d'information des Nations Unies*

11. L'Office recourt de plus en plus souvent, et avec grand profit, aux services du Bureau de l'information du Siège à New-York, ainsi qu'à ceux des centres d'information des Nations Unies dans le monde entier. Durant les sessions de l'Assemblée générale, le concours des services de presse, de radiodiffusion et de télévision du Bureau de l'information a été particulièrement précieux et ces deux derniers services, ainsi que ceux des publications et de la photographie, ont récemment apporté à l'Office une aide accrue dans la région où il exerce ses activités.

Quant aux centres d'information, ils continuent à diffuser des renseignements sur l'œuvre de l'UNRWA, à organiser des visites dans la région et à entretenir pour lui d'utiles relations. L'Office parvient ainsi à faire comprendre la nature de ses activités et des problèmes auxquels il lui faut faire face. De son côté, il aide de son mieux, sur le plan de l'information, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées dans sa région d'activité, et a notamment agi à plusieurs reprises pour le compte du Centre d'information du Caire.

e) *Groupe d'observation des Nations Unies au Liban*

12. A la suite de la création d'un groupe d'observation des Nations Unies au Liban (UNOGIL), l'Office a été prié de fournir à cet organisme, à titre purement temporaire, et sans intervenir en aucune façon dans ses activités, tous services administratifs ou autres dont il pourrait avoir besoin. Il s'agissait notamment de prendre les premières dispositions pour installer les bureaux et loger les membres de l'UNOGIL, de procurer au Groupe le personnel de secrétariat ainsi que des fournitures et du matériel de bureau, de l'aider à organiser ses déplacements et, dans une certaine mesure, d'acheter ses approvisionnements sur le marché de Beyrouth. L'aide que l'Office continue à assurer à l'UNOGIL décroît au fur et à mesure que le Groupe des observateurs organise ses propres services.

f) *Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve*

13. L'Office et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (UNTSO) ont poursuivi, comme durant les années précédentes, leurs consultations et leurs échanges d'information sur des questions d'intérêt commun. L'UNTSO a également prêté à l'Office un précieux concours durant les récents troubles politiques.

3. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

a) *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*

14. L'UNESCO continue de s'intéresser activement à tous les aspects du programme d'éducation de l'Office et à lui prêter un précieux concours sur le plan technique. Cette année encore, l'Office a reçu des contributions au titre des bons d'entraide de l'UNESCO.

15. Au 1er juillet 1957, les cadres supérieurs de la Division de l'enseignement et de la formation professionnelle de l'UNRWA comprenaient huit fonctionnaires de l'UNESCO détachés auprès de l'Office, et notamment le Chef de la Division. Le 30 juin 1958, date de la fin de la période à l'étude, on en comptait sept, et des négociations étaient engagées en vue de renforcer ces cadres pour faire face à la modeste extension que l'Office donne actuellement à son programme d'éducation.

b) *Organisation mondiale de la santé*

16. L'OMS continue de s'intéresser aux services de secours de l'Office, auxquels elle apporte une aide précieuse sur la plan technique en lui fournissant des informations relatives aux conditions de nutrologie, d'épidémiologie et autres. Le Chef de la Division de la santé et trois de ses principaux collaborateurs demeurent détachés par l'OMS auprès de l'UNRWA.

17. L'Office a envoyé un représentant à la Conférence régionale de l'OMS à Alexandrie, à la réunion du Conseil exécutif de cette Organisation à Genève, et à son Assemblée mondiale à Minneapolis. L'Office était également représenté à la Conférence technique sur l'éradication du paludisme, qui s'est réunie à Bagdad, en Irak.

c) *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*

18. L'Office et la FAO ont continué de se consulter régulièrement durant l'année sur les questions touchant l'alimentation des réfugiés.

ANNEXE J

ACHAT, CONTRÔLE ET DISTRIBUTION DES APPROVISIONNEMENTS

1. ACHAT

1. Les approvisionnements que l'Office achète dans le cadre de ses programmes d'assistance aux réfugiés de Palestine entraînent une dépense qui varie entre 16 et

18 millions de dollars par an, le montant total étant fonction en définitive des mouvements des prix sur les marchés mondiaux. Ces achats portent en majeure partie sur des denrées alimentaires — principalement la farine dont l'Office doit se procurer près de 100.000 ton-

nes par an — et lui reviennent à 13 ou 14 millions de dollars. Le solde est consacré à l'achat de fournitures et de matériel médicaux, de matériaux de construction, de couvertures, de combustible à usage domestique et à nombre d'autres articles nécessaires aux différents services de l'Office.

2. L'UNRWA a pour règle de dresser ses ordres d'achat en fonction du niveau des stocks, de la consommation mensuelle moyenne ainsi que du temps requis pour effectuer la commande et transporter la marchandise. Il tient à jour un catalogue de plus de 9.000 articles où sont décrits en détail les denrées et le matériel d'usage courant dans ses services. On est parvenu ainsi à un très haut degré de normalisation, avec tous les avantages qui en découlent, et notamment à un contrôle très strict des coûts. Il est procédé tous les trois mois à la revision des inventaires et les stocks sont constamment renouvelés. Combinée avec une stricte surveillance des stocks d'après les inventaires, la normalisation a permis de réduire jusqu'à concurrence d'un million de dollars environ le volume des marchandises qu'il est nécessaire de tenir en magasin pour assurer la continuité des services.

3. L'Office passe ses commandes aux prix les plus favorables en s'assurant toutefois de la qualité des marchandises et de l'observance par les fournisseurs des délais de livraison. Ses appels d'offre s'étendent donc, par principe, au monde entier. Ses études de marchés lui donnent les éléments d'appréciation nécessaires : types de produits disponibles, fluctuations saisonnières ou autres des prix, influence de facteurs divers, etc. Toutes choses égales d'ailleurs (prix, qualité, disponibilité, etc.), il s'approvisionne dans les pays du Proche-Orient afin d'y encourager les économies nationales. Il consacre normalement 7 à 8 millions de dollars par an à des achats de marchandises produites dans ces pays ou importées par des négociants de la région qui les offrent à des prix intéressants. Il s'est procuré par exemple, du riz en République arabe unie, des dattes en Irak et de la farine en Jordanie. Le reste des approvisionnements est acheté directement dans le pays d'origine, où s'organise leur expédition, généralement par mer, jusqu'à celui des ports du Proche-Orient qui convient le mieux. Avant la récente crise libanaise, l'Office utilisait surtout le port de Beyrouth pour desservir les réfugiés résidant au Liban, en Syrie et en Jordanie, et celui de Port-Saïd par lequel transitaient la plus grande partie des approvisionnements destinés à Gaza.

4. Les troubles de 1957-1958 dans le Proche-Orient n'ont pas manqué d'affecter le programme d'achat de l'Office, ainsi que le volume de ses dépenses. A plusieurs reprises et pendant un temps plus ou moins long, l'acheminement normal des approvisionnements s'est trouvé interrompu; des frontières se fermaient, les moyens de transport faisaient défaut. Dans ces conditions, il fallait souvent passer des commandes sur place, à des prix plus élevés, pour ravitailler les zones coupées de leurs principales voies de ravitaillement via Beyrouth. Parfois l'Office disposait dans ses entrepôts de Beyrouth des denrées nécessaires aux zones en question, mais ne pouvait les y faire parvenir dans les délais voulus; il s'ensuivait non seulement une désorganisation des services, mais encore l'obligation pour l'Office d'acheter certaines des mêmes denrées une seconde fois sur d'autres marchés. En outre, il faut compter en temps de crise avec les facteurs de hausse des coûts que constituent le déroutement des navires et la majoration des primes d'assurance.

5. Pour ses achats sur les marchés mondiaux, l'Office recourt aux services du FISE, auquel il verse des honoraires. Il effectue à son tour des achats qui lui sont remboursés, pour le compte d'autres organismes des Nations Unies opérant dans le Proche-Orient : pour la FUNU, entre autres, dont il est l'agent à Beyrouth et, plus récemment, pour l'UNOGIL.

2. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

6. Il est également essentiel pour l'Office de s'assurer que ses approvisionnements sont bien du type et de la qualité voulus. A cette fin, certains de ses fonctionnaires assistent au déchargement des cargaisons de farine et d'autres denrées. A Beyrouth et à Port-Saïd, les marchandises achetées sur place font en général l'objet d'une inspection avant et après leur livraison.

7. L'an dernier, les services compétents de l'Office ont effectué des tournées d'inspection pour contrôler deux expéditions de farine achetée en Allemagne. La marchandise a été échantillonnée à diverses reprises, tant en Allemagne à son départ des moulins, que lors de son chargement sur les chalands, et enfin sur les navires dans les ports de Rotterdam et de Hambourg. C'est là une illustration des vérifications auxquelles l'Office procède en Europe; en Amérique du Nord, les opérations de contrôle sont effectuées par des agents de l'UNRWA.

8. L'Office a ouvert un laboratoire chargé d'examiner la farine, les graisses, le savon et les textiles qui lui sont livrés, en vue de déterminer exactement leur qualité. Des échantillons prélevés sur les livraisons de légumes secs, de dattes, de riz, de sucre, de textiles et de couvertures sont examinés et soumis à des tests de laboratoire. Ces contrôles se sont révélés des plus utiles, puisqu'ils permettent d'éliminer automatiquement les marchandises non conformes aux cahiers des charges.

3. DISTRIBUTION

9. La dernière opération consiste à faire parvenir ces denrées aux réfugiés qui en ont besoin. Une fois achetées sur les marchés du monde entier, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, et leur qualité dûment vérifiée, elles sont transportées jusqu'à leur lieu de répartition dans le Proche-Orient, généralement via Port-Saïd et Beyrouth. En 1957-1958, c'est environ 45.000 tonnes que l'Office a fait décharger à Port-Saïd, et 105.000 à Beyrouth où ces opérations ont représenté d'ailleurs 20 pour 100 de l'ensemble des importations. Il a utilisé à cet effet 595 navires battant 42 pavillons différents. En raison des troubles au Liban, l'Office s'est vu contraint, cependant, malgré les frais supplémentaires qu'il encourait ainsi, de diriger ses approvisionnements sur d'autres ports : ceux de Lattaquié en Syrie et d'Akaba en Jordanie.

10. D'ordinaire, les marchandises reçues à Beyrouth sont acheminées immédiatement sur la Syrie et la Jordanie ou transportées dans les grands entrepôts que l'Office possède dans la capitale libanaise, et où se peuvent emmagasiner jusqu'à 12.000 tonnes de toutes espèces. C'est là que sont entreposés les produits destinés à être consommés au Liban et que l'on garde les stocks centralisés : pièces de rechange de moteurs, fournitures médicales et fournitures de bureau. En outre, les marchandises en gros pour toute la région d'activité de l'UNRWA y sont triées, emmagasinées puis acheminées vers leur destination définitive, soit par rail, soit par route, ou encore par air — en effet, on expédie en petites quantités les articles réclamés d'urgence, par l'avion de

l'Office qui effectue des vols réguliers pour le transport des fonctionnaires — ou enfin par des goélettes à moteur auxiliaire. Ces dernières ne sont utilisées généralement que pour le ravitaillement de Gaza, où la cargaison est déchargée par allèges. Cette opération déjà difficile dans les conditions les plus favorables, n'est possible qu'en été, la houle et le ressac étant trop forts en hiver. Les bureaux de l'Office à Beyrouth et à Porte-Saïd s'occupent de tout ce qui concerne les mouvements de marchandises : formalités de douane, contrôle des quantités, assurance et expédition.

11. L'Office compte dans l'ensemble des pays d'accueil 70 entrepôts d'une capacité totale de 103.000 mètres cubes, dont la plupart ont été mis à sa disposition par les gouvernements à titre gracieux. Pour les autres, cependant, l'Office paie des loyers annuels d'un montant total de 32.000 dollars et l'ensemble de ses opérations d'entreposage lui coûte quelque 356.000 dollars par an. Il vient de monter un entrepôt central préfabriqué à Amman, en Jordanie, où il ne disposait jusqu'alors d'aucune installation adéquate.

12. Le transport des approvisionnements, jusqu'aux centres de distribution où les réfugiés reçoivent leurs rations, est effectué tant par les véhicules du parc automobile de l'Office que par des camions loués à des entrepreneurs. Seuls le sucre et la farine sont acheminés par rail de Beyrouth à Amman, en application de règlements visant à assurer au chemin de fer à voie étroite qui relie les deux villes un mouvement de marchandises suffisant. L'Office a réclamé, sans succès d'ailleurs jusqu'à présent, le remboursement de la différence entre les coûts de transport par rail et par route. Cinquante-trois mille tonnes ont été expédiées par chemin de fer durant la période à l'étude.

13. C'est par voie ferrée que sont acheminés, de Port-Saïd à Gaza, la plupart des approvisionnements destinés au territoire — ce service, assuré à titre gracieux par les chemins de fer égyptiens, équivaut à une contribution annuelle de 147.000 dollars — puis leur transport des entrepôts jusqu'aux lieux de distribution est effectué par les véhicules de l'Office.

14. Le parc automobile de l'UNRWA comprend 392 véhicules, à savoir : 77 camions de 8 tonnes ; 30 am-

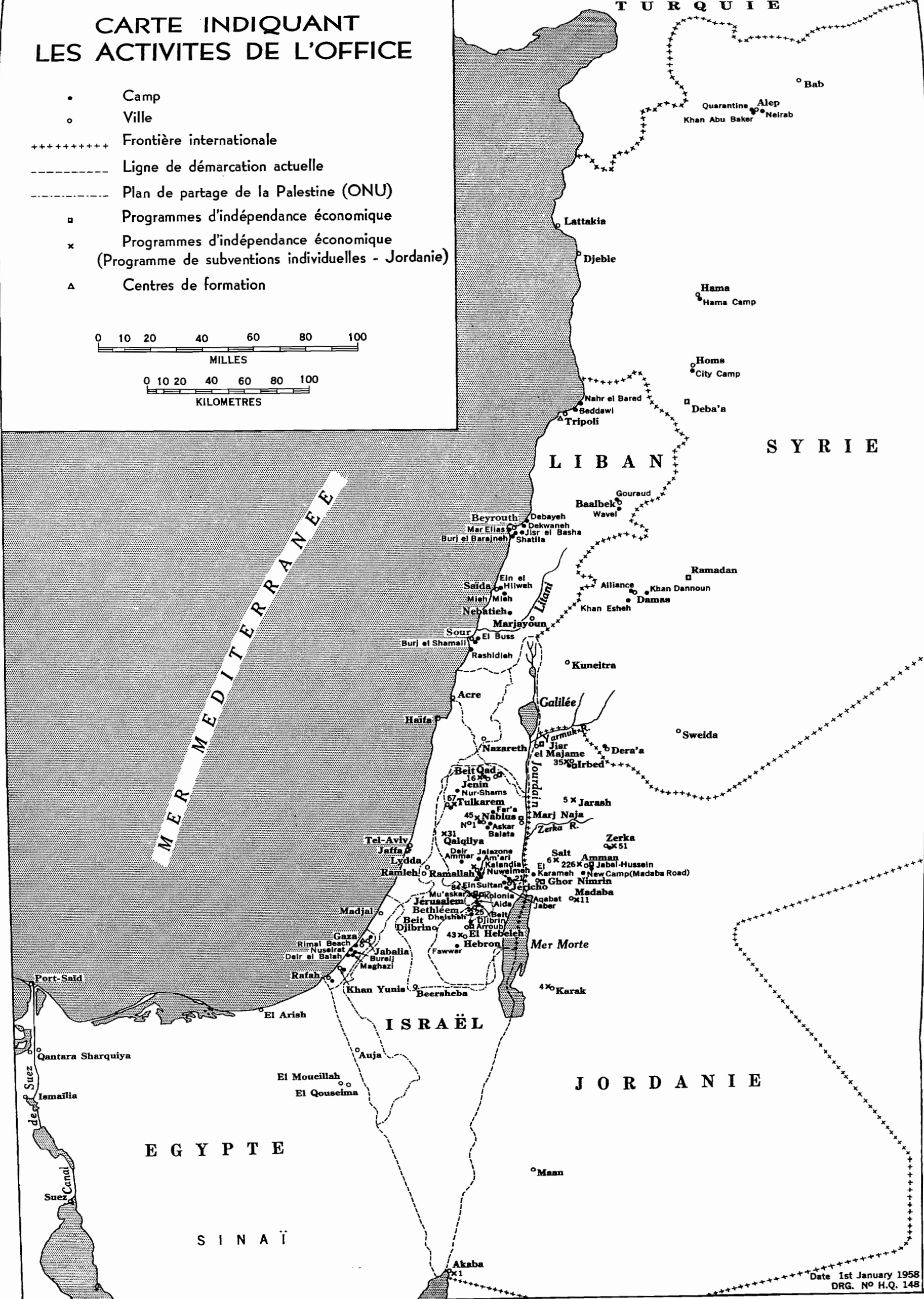
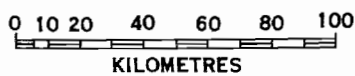
balances, 70 camionnettes bâchées, 22 autobus, 104 conduites intérieures et fourgonnettes et 89 voitures tout terrain (jeeps et land rovers). Durant la période à l'étude, ces véhicules ont transporté 9 millions de tonnes/km de marchandises et 18 millions de passagers/kilomètres. C'est surtout pour les marchandises que l'Office fait appel aux entrepreneurs qui, du 1er juillet au 30 juin 1955, ont assuré l'acheminement de 12 millions de tonnes/kilomètres au prix de 175.000 dollars. Il faut tenir compte en outre du tonnage transporté gratuitement par les gouvernements des pays d'accueil. Ainsi, en Syrie, 90 pour 100 des marchandises sont prises en charge par l'Etat, de l'entrepôt central de Damas jusqu'aux lieux de distribution, à un coût estimatif de 40.000 dollars.

15. L'Office dispose dans chacun des pays d'accueil d'ateliers et de garages pour l'entretien de ses véhicules. Il a étendu récemment ses services aux véhicules de l'UNTSO (Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve) et dans une certaine mesure à ceux de la FUNU et de l'UNOGIL. Les stocks de pièces de rechange, bien que réduits au minimum, représentent une valeur de 111.000 dollars et comprennent 4.500 catégories d'articles, dont chacun figure au catalogue avec sa description détaillée. L'Office dépense en moyenne 93.000 dollars par an en pièces de rechange.

16. Les réfugiés viennent recevoir leurs rations à des centres de distribution, dont quelque 120 sont installés, soit dans des bâtiments loués par l'Office, soit dans des locaux qu'il a construits spécialement à cet effet. Dans le plus grand de ces centres, 31.000 rations environ sont ainsi délivrées chaque mois. Les agglomérations moins nombreuses ou se trouvant dans les régions isolées sont desservies par camions. En principe, les distributions sont mensuelles, mais les intervalles sont parfois plus courts ou plus longs, selon les exigences de la situation locale. Sur le territoire de Gaza, par exemple, elles ont lieu tous les 15 jours ; au sud de Maan, en Jordanie, elles se font en revanche tous les trimestres. Les frais annuels de ces services s'élèvent à quelque 350.000 dollars, somme qui comprend les traitements du personnel, la construction ou le loyer des bâtiments, etc.

CARTE INDIQUANT LES ACTIVITES DE L'OFFICE

- Camp
- Ville
- +++++ Frontière internationale
- Ligne de démarcation actuelle
- Plan de partage de la Palestine (ONU)
- Programmes d'indépendance économique
- x Programmes d'indépendance économique
(Programme de subventions individuelles - Jordanie)
- △ Centres de formation



Date 1st January 1958
DRG. No H.Q. 148